QUATRIÈME ANNÉE — N° 1. 1er JANVIER 1908

COMITÉ BELGE

DES

EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 5, Grand'Place, BRUXELLES

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M BRACONIER, industriel, Liége ;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain ;

F. FEYERICK, industriel, Gand ;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

Comte A. van der BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'exposition de Milan 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, architecte, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'exposition de Milan 1906.

Membres :

Baron H. BEYENS, industriel, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'exposition universelle de Bruxelles en 1897 ;

MM. CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons ;

CORNELIS-LEBÈGUE, éditeur ;

H. de FUISSEAUX, ingénieur ;

H. DELVAUX, membre de la Chambre des représentants, Cierreux-Bovigny ;

de ROUBAIX, ingénieur-industriel, Anvers ;

M. de SMET de NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand ;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'exposition universelle de Liége ;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'exposition de Turin 1902 ;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm ;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse.

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

GdZ8 3029

Le Comité belge des Expositions à l'Étranger avait été dissout dans le courant de l'année dernière; il a été reconstitué au cours d'une séance qui s'est tenue à la *Taverne Royale*, sous la présidence de M. Gustave Francotte, ancien ministre de l'industrie et du travail, le 25 novembre 1907. A cette réunion avaient été conviés bon nombre des anciens membres du Comité et plusieurs nouveaux adhérents qui avaient témoigné de leur sympathie à l'œuvre nouvelle.

L'ordre du jour portait :

Reconstitution du Comité belge des Expositions à l'Étranger;
Examen et adoption des statuts;
Élection du président, des membres du Bureau et du Conseil de Direction.

M. Francotte a donné la parole au Comte van der Burch; celui-ci a rappelé avoir repris, lors de l'assemblée générale du 9 octobre 1907 qui se prononça sur la dissolution du Comité, au nom d'un groupe dont il était le mandataire, le titre de « Comité belge des Expositions à l'Étranger ». Depuis, le groupe, à la tête duquel a bien voulu se mettre M. Francotte, a marché de l'avant et il présente aujourd'hui aux suffrages de l'assemblée un projet complet de statuts et de règlement.

On passe à l'examen de ce projet qui est adopté dans son ensemble après différentes modifications visant plutôt la forme que le fond.

M. Francotte pose lui-même alors sa candidature à la présidence du Comité. Il dit le but qu'il se propose : la création d'une société coopérative en vue de garantir au Comité belge un capital sans lequel il est impossible d'espérer atteindre un résultat. « C'est à cette condition, » dit-il, que j'ai accepté de présider cette séance lorsque MM. Braconier et Warocqué » sont venus m'en prier et, aujourd'hui, je vous propose d'élire en ma personne le président » de ce Comité. »

La nomination de M. Francotte est votée par d'unanimes acclamations. Il en est de même de celle du Comte Adrien van der Burch comme secrétaire général.

L'assemblée élit ensuite aux vice-présidences : MM. Warocqué, Feyerick, Braconier et De Becker-Remy et nomme MM. Van Ophem et Van der Meylen respectivement secrétaire général adjoint et trésorier.

MM. de Roubaix, Maurice de Smet de Naeyer, Baron Beyens, De Fnisseaux, H. Delvaux, Digneffe, Canon-Legrand, Timmermans, Peten, Fierens-Gevaert, Lebermuth, Cornélis-Lebègue et Rotiers sont nommés membres du Conseil de Direction.

Sur des motions de M. Rysiger et de M. Dumon de Menten (ce dernier protestant de ce que la Flandre Occidentale ne fut pas représentée au sein du Conseil d'administration) l'assemblée décide de ne pas limiter à treize le nombre des administrateurs, de considérer ce chiffre comme un minimum et de porter le maximum à dix-sept, sans qu'il doive être nécessaire d'atteindre ce maximum. Il est décidé de modifier les statuts dans ce sens.

La prochaine assemblée générale fixée au 29 janvier aura donc probablement à élire 1, 2, 3 ou 4 (au plus) administrateurs nouveaux.

Étaient présents à la séance : MM. Francotte, van der Bureh, Braconier, Feyerick, De Beeker-Remy, Van der Meylen, Van Ophem, Ropsy-Chaudron, Canon-Legrand, H. Delvaux, Peten, Rysiger, Duchaine, Rotiers, Mélot, Herry, Dumon de Menten, Clément, Van der Cruyssen, Lebermuth, M. de Smet de Naeyer, Comte J.van der Bureh, Carle, Wolfers, Sneyers, G. Simonis, Houget, Flamme, Weil, Bulens, Timmermans.

Le procès-verbal de cette séance sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 janvier prochain.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

25 novembre 1907

A l'issue de la séance, le Conseil de Direction se réunit sous la présidence de M. G. Francotte, président.

Siégeaient au bureau : MM. Braconier et Feyerick, vice-présidents; le Comte Adrien van der Bureh, secrétaire général; MM. Van Ophem, secrétaire général adjoint et Van der Meylen, trésorier. Etaient présents : MM. Canon-Legrand, Henry Delvaux, M. de Smet de Naeyer, Lebermuth, Peten, Rotiers, Timmermans.

Le Conseil décide de se faire représenter au Congrès de Paris et nomme ses délégués : MM. Francotte, Braconier, Comte van der Bureh, Van der Meylen et Van Ophem.

CONFÉRENCE DU 30 NOVEMBRE 1907

ENTRE LES DÉLÉGUÉS DES COMITÉS PERMANENTS DES EXPOSITIONS

La Conférence eut lieu à 9 heures du matin, à l'*Hôtel Continental*, à Paris.

Les Nations qui s'étaient fait représenter étaient : la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie et la Hollande. Chacune avait envoyé cinq délégués.

Siégeaient au bureau : MM. Dupont, sénateur, président du Comité français des expositions à l'Étranger, président; Goldberger, délégué de la Commission permanente pour l'Industrie allemande en matière d'expositions; Francotte, président du Comité belge des expositions à l'Étranger; Silvestri, délégué du Comité italien; Scheffel, délégué du Comité hollandais; Aladar de Navay, délégué hongrois ainsi que MM. Pinart et Roger Sandoz, respectivement vice-président et secrétaire général du Comité français.

L'ordre du jour portait :

1° Ouverture de la séance par le président du Comité français des Expositions à l'Étranger;

2° Échange réciproque d'informations et de publications entre les Comités;

3° Les expositions internationales; examen des questions y relatives;

4° Protection de la propriété des œuvres de l'intelligence aux expositions internationales : propriété artistique, propriété littéraire, propriété industrielle et commerciale (inventions, dessins, modèles, marques, etc.);

5° Organisation des jurys;

6° Réglementation et usage des récompenses décernées aux expositions;

7° Entente à établir contre toute manifestation distribuant des récompenses frauduleuses, irrégulières ou pouvant donner lieu à confusion;

8° Acceptation en principe, par les divers Comités, du projet de Fédération ou d'Union Internationale présenté par le Comité français.

Aussitôt la lecture du rapport de M. R. Sandoz terminée, M. Dupont aborde le second point à l'ordre du jour. Après un échange de vues entre MM. Goldberger, Dupont, Francotte et Silvestri, la Conférence décide d'adopter la motion suivante :

« Les différents Comités s'engagent à échanger réciproquement leurs publications et à » se donner éventuellement les renseignements qui pourraient leur être utiles dans la mesure » que leur permettent leurs statuts et les lois générales de leur pays. »

A propos de la troisième question inscrite à l'ordre du jour, à la discussion de laquelle prennent part MM. Dupont, Francotte, Goldberger, le Comte Adrien van der Burch et R. Sandoz, il est décidé qu'elle sera réservée, notamment en ce qui concerne l'organisation des jurys, qui fait l'objet d'ailleurs du cinquième paragraphe de l'ordre du jour.

Le président donne ensuite la parole à M. Soleau qui lit le rapport de la Commission sur la Propriété littéraire, artistique et industrielle en matière d'exposition.

M. Maillard fait ressortir les différences notables qui existent entre les lois étrangères et la loi française relatives à cette question. La loi française exige un certificat descriptif qui est, dans une certaine mesure, une garantie contre la fraude, la loi allemande n'en exige pas.

M. Goldberger présente une proposition tendant à établir « qu'aucune formalité ne fut » requise pour la protection à accorder aux œuvres artistiques et littéraires figurant à une » exposition ».

Cette motion, très discutée, n'est pas admise, mais la Conférence émet le vœu — proposé par M. Goldberger — « qu'il fut établi, par un arrangement international entre tous les pays » qui n'ont pas adhéré à la Convention de Berne, que toutes les œuvres artistiques et littéraires » figurant à une exposition internationale (officielle ou officiellement reconnue), fussent protégées pendant un délai à déterminer, mais devant courir à partir de l'ouverture de l'exposition ou de la mise en montre : 1° dans les pays où l'exposition est organisée; 2° dans tous » les pays qui ont adhéré à cet arrangement (1) ».

En ce qui concerne spécialement la propriété industrielle et commerciale, la motion que présente M. Goldberger est modifiée et admise sous forme de vœu, c'est-à-dire que la Conférence admet « qu'il serait désirable qu'il fut assuré sur les bases de la résolution adoptée par le » Congrès de Liége 1905, à côté du droit de priorité et à côté des bénéfices accordés par rapport

(1) Nous rappelons que les pays qui ont adhéré à la Convention de Berlin sont : l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, Haïti, le Japon, le Luxembourg, Monaco, la Norwège, la Suède, la Suisse, l'Espagne, la Tunisie. (*N.D.L.R.*).

» à l'obligation d'exploiter, visés par la résolution susdite à toutes les inventions, dessins ou » modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce figurant à une exposition (officielle » ou officiellement reconnue), une protection temporaire comprenant au moins la durée de » l'exposition ou la durée de la mise en montre et au moins 6 mois à partir de l'ouverture de » l'exposition ».

La 5e question à l'ordre du jour est donc réservée.

En ce qui concerne les 6e et 7e, la Conférence émet le vœu : « 1° que les Gouvernements » mettent immédiatement à l'étude les questions concernant les récompenses distribuées à » l'occasion des expositions et l'usage qui est fait de ces récompenses; 2° que les Gouvernements » exercent un contrôle sur la distribution et l'usage de ces récompenses ».

C'est là la seule partie de la motion, présentée par M. Goldberger, que la Conférence ait cru devoir accepter. Le reste de sa proposition a été combattu d'un commun accord par MM. Dupont et Francotte, comme présentant un caractère par trop draconien qui ne serait pas de mise dans tous les pays. Cependant cette question si complexe de la réglementation de la distribution des récompenses est réservée et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine session. Le principe d'une entente internationale des Comités, à cet égard, est admis.

Pour clore la Conférence, M. Goldberger propose de tenir la prochaine session du Congrès à Berlin et d'y jeter les bases d'une fédération internationale des Comités permanents des expositions.

Le principe de la création d'une pareille fédération est adopté à l'unanimité, mais le Congrès se rallie à l'heureuse intervention de M. Francotte qui revendique pour la Belgique le droit de priorité en ce qui concerne les sessions ultérieures.

La prochaine réunion de la Conférence internationale des Comités permanents des Expositions aura donc lieu dans le courant du mois de novembre 1908 à Bruxelles.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

11 décembre 1907

ORDRE DU JOUR :

1° Correspondance;
2° Formation des Commissions;
3° Création de la Société coopérative;
4° Publication du Bulletin;
5° Désignation des membres du Comité juridique;
6° Prochaine assemblée générale;
7° Service administratif.

Étaient présents : MM. Francotte, président; Warocqué, Braconier, De Becker-Rémy, Comte van der Burch, Van der Meylen, Van Ophem, Canon - Legrand, Fierens - Gevaert, De Fuisseaux, Lebermuth, Peten, Timmermans, Baron Hub. Beyens.

Excusés : MM. Feyerick, M. de Smet de Naeyer, Rotiers, de Roubaix, Digneffe, H. Delvaux.

La lecture du procès-verbal de la séance du 25 novembre ne soulève aucune objection. Le procès-verbal est approuvé.

Le Président rend compte du voyage à Paris des délégués du Comité belge et de la Conférence à laquelle ils ont pris part.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Association des licenciés sortis de l'Université de Liége, demandant une réduction, en leur faveur, du taux de la cotisation annuelle et du droit d'entrée. Le Conseil décide de ne pas donner satisfaction à cette demande.

Le président de l'Association de la Presse périodique belge ayant réclamé une place pour son représentant au sein du Conseil de Direction, se basant sur le fait que la presse quotidienne y était représentée par M. Rotiers, le Conseil décide de ne pas faire droit à cette demande; M. Rotiers n'étant pas entré au Conseil de Direction comme représentant de la presse quotidienne, mais parce que possédant, en matière d'exposition, des compétences spéciales. M. Rotiers, en effet, a été maintes fois membre du jury, membre des divers comités, etc., et cela depuis de longues années déjà.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Ruheman qui envoie au Comité la copie d'une communication que le Chancelier de l'Empire allemand a adressée à tous ses représentants à l'étranger : ambassades et consulats.

Dans cette communication, le Chancelier fait part aux intéressés de la création d'un Comité permanent allemand des expositions et du but pour lequel il a été créé.

Le Président rend compte, à ce propos, de sa visite auprès de M. le Ministre de l'industrie et du travail et de M. le Ministre des affaires étrangères. Ce dernier doit être saisi officiellement de l'existence du Comité belge des Expositions à l'étranger par l'intermédiaire du Ministre de l'industrie et du travail. Le nécessaire sera donc fait pour que cela soit.

Le Secrétaire Général propose à l'assemblée de nommer le bureau des différentes commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, nous ne nommons que les présidents: les Commissions nommeront elles-mêmes leur bureau.

M. LEBERMUTH. — Le nombre des membres n'est pas limité? Ne faudrait-il pas limiter le nombre des membres de ces commissions.

M. FRANCOTTE. — Pas absolument: elles se composent d'une dizaine de membres environ.

M. VAN DER BURCH lit l'article 2 du Règlement intérieur spécifiant les attributions de chaque commission.

Le Conseil désigne ensuite MM. H. Delvaux, comme président de la Commission de propagande; Digneffe, comme président de la Commission d'initiative et d'enquête; M. de Smet de Naeyer, comme président de la Commission d'organisation et De Fuisseaux, comme président de la Commission des comptes et publications.

En outre feront partie de :

la Commission de propagande :

MM. Canon-Legrand, Warocqué et Braconier;

la Commission d'initiative :

MM. Warocqué, Lebermuth, Timmermans et Fierens-Gevaert;

la Commission d'organisation :

MM. Warocqué, baron H. Beyens, Peten et Fierens-Gevaert;

la Commission des comptes et publications :

baron H. Beyens et Cornélis-Lebègue.

Le Conseil nomme M. Alexandre Braun, président du Comité juridique, et MM. Alex. Halot, Forgeur, Fiagey et Duchaine, membres (sous réserve de l'acceptation de ces messieurs).

M. Francotte fait ressortir l'urgence de constituer la Société coopérative. Toutefois, le projet de statuts à examiner étant très long, il propose de remettre à la prochaine séance l'examen de ce projet. *(Adopté.)*

M. Van der Meylen propose un modèle de bulletin dont le premier numéro pourrait paraître le 1er janvier et les numéros suivants les premiers de chaque mois. Il propose encore de ne pas faire paraître d'annonces dans le bulletin, tout au moins dans le premier numéro.

M. Lebermuth. — Le côté matériel ne peut pas être négligé; les annonces font vivre.

M. Van der Meylen. — Soit, mais pour le premier numéro nous ne pouvons plus y penser, c'est trop tard, il faut que nous paraissions le 1er janvier.

M. De Fuisseaux propose de tirer la revue à 2,000 exemplaires.

M. Van der Burch. — C'est trop, elle ne s'adresse qu'à nos membres.

M. Van der Meylen lit un sommaire de ce qu'à son avis doit contenir le bulletin.

M. Francotte. — Oui, c'est bien ça l'idée du bureau. N'y mettre que ce qui est intéressant pour les membres du Comité, une relation officielle de nos travaux. Tout au plus, peut-il s'y trouver de temps à autre une petite étude économique sur un pays dans lequel une exposition est projetée et sur les rapports entre ce pays et le nôtre.

M. Fierens-Gevaert. — Cela peut être présenté sous forme de rapport.

M. Van Ophem. — Doit-on et peut-on publier dans le bulletin les procès-verbaux des séances in extenso? *(Renvoyé à la Commission des Comptes et publications.)*

Finalement, le Conseil décide de faire du bulletin un journal qui paraîtra dix fois par an environ et à la tête duquel sera placé M. Van der Meylen. *(Adopté.)*

La date de l'assemblée générale ordinaire est fixée au mercredi 29 janvier 1908.

A propos du service administratif, le Conseil décide d'employer une secrétaire-dactylographe dont il fixe les appointements à 125 francs par mois.

M. Francotte. — Nous avons été saisis d'un projet d'exposition universelle à Nancy en 1909. Nous étudierons la question.

M. Timmermans. — Ce pays est intéressant pour notre industrie métallurgique.

M. Francotte. — Il s'organisera aussi sous peu une exposition des industries électriques à Marseille. D'autre part, M. de Bilbassoff, ancien commissaire-général de Russie, vient de me faire part officiellement d'une exposition de l'art décoratif qui se tiendrait l'année prochaine à Saint-Pétersbourg à l'initiative de l'Impératrice-Mère.

M. Fierens. — Nous pourrions peut-être y envoyer notre exposition de Milan et celle du Salon triennal.

M. van der Burch. — Oui, mais cela entre-t-il bien dans nos vues? C'est très coûteux.

M. Francotte. — Nous attendrons donc les documents officiels.

— La séance est levée.

DIVERS

Le bureau du Comité belge des expositions à l'Étranger s'est réuni le 4 décembre à la *Taverne Royale*. Au cours des différentes réunions, il a été parlé des différentes expositions projetées.

***

Incessamment seront mis à l'étude les projets d'une exposition de l'art décoratif à Saint-Pétersbourg (1908); d'une exposition internationale à Nancy (1909); d'une exposition des industries électriques à Marseille.

Le bureau a également été saisi d'un projet d'une exposition flottante sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

***

La Société coopérative qui doit se former au sein du Comité aux fins de mettre à la disposition de ce dernier les fonds nécessaires à son action, sera constituée dans un très bref délai; nous publierons un extrait de l'acte constitutif.

***

M. Francotte, président, accompagné du Comte Adrien van der Burch et de MM. Van der Meylen et Van Ophem, s'est rendu chez M. Hubert, ministre de l'industrie et du travail, auquel il a fait part de la reconstitution du Comité.

M. Francotte a retracé dans ses grandes lignes le but que se propose le Comité et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour l'atteindre. Il a demandé également à M. le Ministre son appui éventuel en ce qui concerne une surveillance énergique à exercer sur les fraudes et les compromissions de toutes espèces en matière de récompenses décernées aux expositions. On sait que cette question figurera à l'ordre du jour de la prochaine conférence internationale qui, comme nous l'avons dit, doit se tenir à Bruxelles l'année prochaine.

A l'issue de cette visite, ces Messieurs se sont rendus chez M. Davignon, ministre des affaires étrangères, à qui ils notifièrent de même la création nouvelle du Comité en le priant de bien vouloir saisir de son existence les différentes légations et consulats étrangers et belges.

***

Le banquet annuel du Comité français des expositions à l'Étranger a été cette année particulièrement brillant. Il réunissait plus de 800 convives dans les salons de l'*Hôtel Continental*, le 29 novembre dernier. Le banquet était présidé par M. Gaston Doumergue, ministre du commerce et de l'industrie, qui avait à sa droite M. Emile Dupont, sénateur, président du Comité français des expositions à l'Étranger et à sa gauche le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris.

A la table d'honneur, avaient pris place à la droite de M. Dupont : le Prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne; M. Guérin, vice-président du Sénat; M. Ghika, ministre plénipotentiaire de Roumanie; M. Francotte, président du Comité belge des expositions à l'Étranger; le général Dalstein, gouverneur militaire de Paris; M. Goldberger, délégué du Comité allemand à la Conférence, etc., etc.

A la gauche de M. Doumergue, se trouvaient le Représentant du Président de la République; M. Lourties, vice-président du Sénat, M. Viger, sénateur, ancien ministre; M. Mangili, président du Comité exécutif de l'exposition de Milan; M. Picard, commissaire général de l'exposition de Paris en 1900, etc., etc.

Le Comité français avait invité, à titres divers, de nombreuses personnalités étrangères du monde des expositions : MM. Bertarelli, Manuzardi, Giacci, du Comité de l'exposition de Milan; les délégués hollandais, allemands, autrichiens, hongrois, italiens, à la Conférence; M. Abbett, président de la Chambre de Commerce britannique à Paris, etc.

De la Belgique, assistaient : MM. Francotte, van der Burch, Lemonnier, Gody, Braconier, Van der Meylen, de Lonneux, Rotiers, Forgeur, Dumoulin, Phollien et Van Ophem.

* * *

Des quittances postales de 25 francs ont été envoyées à tous les membres ayant adhéré jusqu'à ce jour, pour le recouvrement de la cotisation annuelle.

Dans le courant du mois, sera encaissé le droit d'entrée de 50 francs dû par tous les membres indistinctement, sauf par ceux qui feront partie de la société coopérative.

* * *

Il est rappelé l'article 4 des Statuts ainsi libellé :

ART. 4. — Les membres titulaires sont recrutés parmi les personnes ou les sociétés ayant pris part aux expositions universelles et internationales; soit comme membres des jury ou d'un comité officiel, soit parmi les personnes y ayant obtenu au moins une médaille d'or.

Les associations sans but lucratif peuvent, dans les mêmes conditions, être inscrites comme membres titulaires et se faire représenter par un délégué.

Les membres titulaires doivent :

1° Être Belges ou naturalisés ou posséder en Belgique un centre de production;

2° Faire une demande écrite et être agréés par la Commission de ballottage;

3° Verser un droit d'admission de 50 francs;

4° Payer une cotisation annuelle de 25 francs.

Seront dispensés du droit d'entrée, les membres qui interviendront pour 500 francs au moins dans la constitution d'une société coopérative à former par les soins du Conseil de direction pour la création d'un capital de garantie affecté à l'organisation des expositions belges à l'étranger.

La demande écrite de faire partie du Comité doit être adressée à M. le Président du Comité belge des expositions à l'Étranger, 5, Grand'Place, à Bruxelles.

* * *

Toutes les communications, demandes, etc., relatives soit à la publication du bulletin, soit au service du trésorier, doivent être adressées à M. Van der Meylen, au local du Comité.

LISTE OFFICIELLE

DES

MEMBRES CONSTITUANTS DU COMITÉ BELGE DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

MM. BARON HUBERT BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'exposition universelle de Bruxelles 1897, Bruxelles;

POL. BOEL, ingénieur, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

MAURICE BRACONIER, industriel, Liége;

E. BERNARD ET Cie, fabricants d'armes, Liége;

CHARLES BULENS, imprimeur-éditeur, Bruxelles;

JULES BOUY, Bruxelles;

JEAN BOGAARTS, rentier, Bruxelles;

G. CARELS, industriel, Gand;

CALUWAERS, architecte, Bruxelles;

COETERMANS, industriel, Anvers;

CRUTZEN ET Cie, fabricants, Dison;

A. CORNELIS-LEBÈGUE, éditeur, Bruxelles;

ALEX. CARLE, négociant en vins, Bruxelles;

CERCLE BELGE DE LA LIBRAIRIE, DE L'IMPRIMERIE, etc., Bruxelles;

CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons;

COMMISSION INTERNATIONALE DES CONGRÈS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Bruxelles;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur, Bruxelles;

HENRY DELVAUX, membre de la Chambre des représentants, Cierreux-Bovigny;

CH. DIETRICH, président du Conseil d'administration de la Banque Auxiliaire de la Bourse, Bruxelles;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'exposition universelle de Liége 1905, Liége;

P. DUCHAINE, avocat, Bruxelles;

L. DE KIEN FILS, industriel, Courtrai;

AD. DELHAIZE ET Cie, négociants, industriels, Bruxelles;

P. DU PONT, brasseur, Gand;

LOUIS DE SMET, fabricant de pianos, Bruxelles;

CHEVALIER IVAN DE SPIRLET, industriel, Bruxelles;

DUMON DE MENTEN, malteur, Bruges;

MAURICE D'ANDRIMONT, ingénieur, Liége;

ALBERT DE PORRE, industriel, Gand;

DELANNOY, sénateur, Bruxelles;

H. DOAT, directeur de la Compagnie Générale des Conduites d'Eau, Liége;

DERNEVILLE, pharmacien, Bruxelles;

MAURICE DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des Fabriques, Gand;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

COMTE HADELIN D'OULTREMONT, Bruxelles;

E. DE ROUBAIX, industriel, Anvers;

CHEVALIER JOSEPH DE SAUVAGE, industriel, Annevoie;

L. EVRARD, marbrier-sculpteur, Bruxelles;

FERDINAND FEYERICK, industriel, Gand;

FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'exposition de Turin 1903, Bruxelles;

P. FORGEUR, avocat, Liége;

L. FRAIGNEUX, avocat, Liége;

FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE, Herstal;

J.-B. FLAMME, inspecteur général au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, Bruxelles;

FUMIÈRE, attaché au ministère de l'agriculture, Bruxelles;

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS DE BELGIQUE, Bruxelles;

G. FRANCOTTE, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'industrie et du travail, Bruxelles;

ALBERT GRISAR, commissaire général du Gouvernement belge à l'exposition de Bordeaux, Anvers;

F. HOUGET, ingénieur-mécanicien, Verviers;

E. HENRICOT, sénateur, Court-Saint-Etienne;

LÉON HERRY, Bruxelles;

ALEX. HALOT, avocat, Bruxelles;

E. KEYM, négociant, directeur général de l'exposition de Bruxelles 1910, Watermael;

E. LEBERMUTH, industriel, Bruxelles;

A. LEMAIRE, tanneur, Tournai;

LIGUE DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Bruxelles;

RICHARD LAMARCHE, sénateur, Liége;

VALÈRE MABILLE, industriel, Mariemont;

S. MARCOTTY, meunier, Angleur;

MANUFACTURE ROYALE BELGE DE CIGARETTES, Bruxelles;

ALFRED MÉLOTTE, fabricant de charrues, Gembloux;

ERNEST MÉLOT, directeur de l'*Echo de la Bourse*, Bruxelles;

PAUL MUSSCHE, homme de lettres, Bruxelles;

DÉSIRÉ MAES, administrateur de la Compagnie générale des Tramways d'Anvers, Bruxelles;

E. PATRIS, homme de lettres, Bruxelles;

CLÉMENT PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm.

HENRI PIEPER, industriel, Liége;

RAYMOND PELGRIMS, industriel, Bruxelles;

CHARLES POUTIAU, pisciculteur, Lommel;

RAOUL PONTUS, capitaine-commandant d'artillerie, Bruxelles;

FRITZ ROTIERS, vice-président de l'Association de la Presse belge, Bruxelles;

S. RYSIGER, industriel, Bruxelles;

A. RYSIGER, industriel, Bruxelles;

J. REMY, capitaine-commandant d'infanterie en retraite, administrateur-délégué des Etablissements Généraux d'Imprimerie, Bruxelles;

ROPSY-CHAUDRON, ingénieur, industriel, Bruxelles;

GEORGE SIMONIS, industriel, Liége;

LÉON SNYERS, architecte, Bruxelles;

SOCIÉTÉ ANONYME D'ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER SECONDAIRES ET DE TRAMWAYS, Liége;

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE MARIEMONT-BASCOUP, Mariemont;

SOCIÉTÉ ANONYME DES EXPLOSIFS DE CLERMONT, Liége;

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES, USINES ET FONDERIES DE HAINE-SAINT-PIERRE.

SOCIÉTÉ ANONYME DES PAPETERIES DE SAVENTHEM, Saventhem;

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES ET FONDERIES DE BAUME ET MARPENT, Haine-Saint-Pierre;

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE MARIEMONT, Haine-Saint-Pierre;

SOCIÉTÉ ANONYME LE PHŒNIX NOUVEAU, Gand;

SOCIÉTÉ ANONYME MÉTALLURGIQUE D'ESPÉRANCE-LONGDOZ, Liége;

P. SAINTENOY, architecte, Bruxelles;

SYNDICAT DE LA BOURSE DES MÉTAUX ET CHARBONS, Bruxelles;

SOCIÉTÉ ANONYME LA NUTRICIA, Laeken;

F. TIMMERMANS, directeur-général des Ateliers de la Meuse, Liége;

COMTE ADRIEN VAN DER BURCH, commissaire-général du Gouvernement belge à l'exposition internationale de Milan, directeur général de l'exposition de Bruxelles 1910, Bruxelles;

FRANS VAN OPHEM, architecte, Bruxelles;

RAYMOND VAXELAIRE, négociant, Bruxelles;

VAXELAIRE-CLAES, négociant, Bruxelles;

G. VAXELAIRE, consul de Turquie, Bruxelles;

ED. VAN ROYE, malteur, Hal;

COMTE JOHN VAN DER BURCH, Bruxelles;

ROBERT VAN DER MEYLEN, ancien officier d'artillerie, Bruxelles;

CH. VAN DER CRUYSSEN, commissaire-général du Gouvernement belge à l'exposition d'Amsterdam 1907, Gand;

J.-B. VINCHE, fabricant de pipes, Bruxelles;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

WOLFERS FRÈRES, joailliers-orfèvres, Bruxelles;

PH. WOLFERS, artiste-sculpteur, Bruxelles;

ANDRÉ WEIL, négociant, Bruxelles;

H. WYSMAN, joaillier, Bruxelles;

ZORN, directeur de la Compagnie Anglaise, Bruxelles.

COMMUNIQUÉS DU DERNIER MOMENT

Différents membres ayant demandé des détails quant à l'organisation et au fonctionnement des commissions et notamment de la Commission de propagande, voici ce qui a été décidé :

COMMISSIONS LOCALES DE PROPAGANDE

1° Le Conseil de Direction, sur la proposition de la Commission de Propagande, désigne dans chaque centre important du pays un délégué pour y représenter le Comité belge des Expositions à l'Etranger;

2° Ce délégué assume les fonctions de Président de la Commission locale:
Il peut s'adjoindre un secrétaire et des membres faisant partie du Comité belge.

3° La Commission locale a pour but :

a) de faire connaître dans sa région les travaux du Comité belge : 1° en organisant des conférences; 2° par voie de brochures, circulaires, etc.;

b) de recruter des membres;

c) de provoquer l'adhésion des industriels et des producteurs aux expositions organisées ou patronnées par le Comité belge;

4° Les dépenses de la Commission locale sont à charge du Comité belge pour autant qu'elles aient été proposées par la Commission de propagande et autorisées par le Conseil de Direction.

* * *

M. Alexandre Braun a bien voulu accepter la présidence du comité juridique.

* * *

Le bureau du Comité a été saisi d'une communication très intéressante émanant de l'initiative de la Commission permanente pour l'industrie allemande en matière d'expositions.

Il s'agit d'une circulaire répandue à profusion en Allemagne et dont la teneur a été communiquée au bureau par le bureau allemand, comme suit :

Grand concours international de Madrid.

De Madrid, sous ce titre alléchant, de nombreuses firmes allemandes sont sollicitées à participer, à la fin de ce mois, à un concours international. Les conditions, impudemment naïves, méritent qu'on en donne quelques extraits :

« Tous les concurrents seront récompensés. »

Plus loin, on trouve textuellement ceci : « Vous pouvez obtenir un prix sans rien envoyer. » A un autre endroit, on lit ce qui suit : « Comme nous connaissons la réputation que vous possé-» dez, nous ne doutons pas que, dans le cas où vous prendriez part à notre concours, vous ne » soyez proposé pour une des récompenses de premier ordre dont vous trouverez l'échelle dans » la mention ci-jointe. »

Et effectivement dans cette mention figure « le rang de la récompense pour laquelle on se » recommande; on n'a qu'à barrer d'un trait les prix dont on ne veut pas et les refuser si jamais » on les obtient ».

Il est dit expressément : « Étant donnée la réputation de vos travaux, vous pouvez obtenir : » le grand prix ou la médaille d'or, la médaille d'argent, la médaille de bronze ou la mention » honorable. »

Ainsi, chacun choisit ce qui lui plaît ou plutôt ce qu'il veut payer. Car, prudemment, le tarif pour l'obtention des récompenses accompagne le factum, tarif d'après lequel le grand prix (diplôme et médaille, avec une petite médaille pour la boutonnière) coûte 500 pesetas et les autres prix à l'avenant.

La Commission allemande met en garde les industriels et les négociants contre ces agissements fallacieux.

A notre tour de répéter les mêmes avertissements. Il ne saurait être tenu compte ni pour les récompenses à obtenir dans les expositions futures, ni pour les candidatures présentées au comité belge des Expositions à l'étranger, des récompenses obtenues de cette manière et dans de pareils concours.

* * *

Dans le courant du mois de janvier s'ouvrira, à Saint-Pétersbourg, dans les salles de la Perspective Newsky, une exposition de l'hygiène de la femme. L'exposition a pour but de montrer au public les progrès atteints dans l'hygiène de la femme et d'augmenter les ressources de la Société pour la protection de la santé de la femme.

Cette société est placée sous le patronage de S. A. I. Mme la princesse Eugénie d'Oldenbourg.

On trouvera au siège social du Comité belge les renseignements relatifs à cette exposition.

2578 Établissements Généraux d'Imprimerie, 14, rue d'Or, Bruxelles.

QUATRIÈME ANNÉE — N° 2. — 15 FÉVRIER 1908

COMITÉ BELGE

DES

EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 5, Grand'Place, BRUXELLES

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége ;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain ;

F. FEYERICK, industriel, Gand ;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

BARON H. BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897 ;

MM. CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons ;

CORNÉLIS-LEBÈGUE, éditeur, Bruxelles ;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur ;

H. DELVAUX, membre de la Chambre des représentants, Cierreux-Boviguy ;

DE ROUBAIX, industriel, Anvers ;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand ;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905 ;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902 ;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles ;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm ;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse ;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

DIVERS

Voici la composition définitive des différentes Commissions, telle qu'elle résulte des nominations faites par le Conseil de Direction :

1. — COMMISSION DE PROPAGANDE

Président : M. Henry Delvaux, membre de la Chambre des Représentants,

Vice-Président : M. Georges Simonis;

Secrétaire : Comte John van der Burch;

Membres : MM. Braconier, Canon-Legrand, De Kien et Rotiers.

2. — COMMISSION D'INITIATIVE ET D'ENQUÊTE

Président : M. Em. Digneffe, président du Comité Exécutif de l'Exposition Universelle de Liége en 1905;

Vice-Président : Le commandant Raoul Pontus ;

Secrétaire : Chevalier Ivan de Spirlet;

Membres : MM. Doat, Debecker-Rémy, Fierens-Gevaert, Lebermuth, Houget, le commandant Remy, Timmermans, Weill, Warocqué, Wolfers, de Roubaix, de Fuisseaux et Bogaarts.

3. — COMMISSION D'ORGANISATION

Président : M. M. de Smet de Naeyer;

Vice-Président : M. J.-B. Flamme;

Secrétaire : M. Albert De Porre;

Membres : MM. baron Beyens, Calluwaers, Fierens-Gevaert, Pelgrims, Peten, J. Ryziger, Sneyers, Ch. van der Cruyssen et Waroequé.

4. — COMMISSION DES COMPTES ET DE LA PUBLICITÉ

Président : M. H. de Fuisseaux;

Vice-Président : M. Ch. Dietrich;

Secrétaire : M. Jean Bogaarts;

Membres : MM. H. Beyens, Cornélis-Lebègue, E. Mélot et Rotiers.

COMITÉS LOCAUX DE PROPAGANDE

Sont élus présidents :

MM. M. Braconier, pour la province de Liége;
F. Feyerick, pour la province de la Flandre Orientale;
L. De Kien, pour la province de la Flandre Occidentale;
Canon-Legrand, pour la province du Hainaut;
E. de Roubaix, pour la province d'Anvers;
H. Delvaux pour les provinces de Luxembourg et de Namur;
Peten, pour la province du Limbourg.

COMITÉ JURIDIQUE

D'autre part, le *Conseil juridique* est composé de :

MM. Alex. Braun, sénateur, *président;*

Flagey, Forgeur, Duchaine et Halot, *membres.*

***

Ces diverses Commissions ont été installées par M. le Président du Comité belge des Expositions à l'étranger, le 27 décembre dernier, à 2 heures.

Le Président a soumis à l'examen du Comité juridique les statuts de la Société Coopérative et attiré son attention sur les questions discutées à la Conférence de Paris, en matière de propriété industrielle et artistique.

M. Braun, président du Comité juridique, regrette qu'un organisme aussi important que le Comité belge ne soit pas reconnu d'utilité publique. Il croit, cependant, que des démarches faites dans ce sens pourraient aboutir. Quant aux diverses questions ayant trait à la propriété industrielle et artistique, il reconnaît toute leur importance et propose d'adjoindre aux membres du Comité juridique, MM. les avocats Capitaine, de Liége, et Braun fils, de Bruxelles, qui se sont créé une spécialité en la matière.

***

M. Liboutton, représentant l'Agence générale des chemins de fer de l'Etat belge à Paris, est nommé membre correspondant du Comité.

***

Nous avons dit que le Comité belge des Expositions à l'Etranger ne s'occuperait pas de l'organisation d'une participation de la Belgique à l'Exposition de l'hygiène et de la beauté de la femme, qui s'ouvrira ce mois-ci à Saint-Pétersbourg. Les raisons qui ont décidé le Conseil de direction à s'abstenir de cette manifestation, reposent toutes entières sur le manque d'intérêt qu'il y aurait pour les Belges à être représentés en cette circonstance à Saint-Pétersbourg, et sur le peu de temps mis à la disposition du Comité pour l'étude et l'organisation d'un tel concours.

Cela n'implique évidemment pas le désintéressement complet du Comité, de cette Exposition. Les documents qu'il a recueillis, les renseignements qui lui ont été communiqués sont mis à la disposition des personnes qui voudraient les consulter. Dans la suite, il paraîtra une étude sur la portée de cette manifestation, sur les résultats qu'elle aura obtenus et les enseignements que nous aurons pu éventuellement en tirer.

***

Le Conseil de direction s'est occupé activement de l'Exposition de l'Est de la France qui doit s'ouvrir au début du printemps de l'année 1909, à Nancy.

***

En même temps, le Conseil de direction entamait les études relatives à l'Exposition de Tokio en 1912 — The Japan grand Exhibition. — Sous peu, la Commission d'initiative et d'enquête sera saisie de cette Exposition, intéressante entre toutes. Dès lors, les travaux de préparation marcheront avec célérité. Il est à espérer que lors de la clôture de l'Exposition de Bruxelles, de 1910, les participations belges seront déjà toutes acquises, et que l'organisation de la section belge sera chose faite. Cela permettra au Comité organisateur de faire de la bonne besogne et aux Exposants de réaliser de sérieuses économies sur les frais de transports, d'installations, etc. C'est un fait incontestable qu'en matière d'Exposition, ce qui est préparé de longue main est le fruit de maintes réflexions et donne des résultats toujours très appréciables.

L'Exposition sera installée à Tokio, sur le champ de manœuvres d'Aoyama et comprendra une partie des terrains occupés par le palais du Prince Héritier.

La superficie totale sera de 100 hectares environ, dont 12 hectares seront couverts par les constructions.

Les personnages placés à la tête du Comité de l'Exposition sont choisis par le Gouvernement impérial. Les principaux d'entr'eux sont les suivants :

Le prince Fushimi, président d'honneur;

Le prince Kaneko, ancien ministre du commerce, président;

M. Wada, ancien Commissaire général du ministère du commerce et de l'agriculture, conseiller intime.

Le Commissaire général du Gouvernement est M. Yamawachi, directeur du Handels Museum impérial de Tokio;

Les commissaires sont MM. Beppu et Kanzaki;

Enfin M. Oka, ancien Commissaire général de la section japonaise à l'Exposition de Liége en 1905, fait partie du Comité directeur. D'une façon générale, les règlements de l'Exposition de Liége ont été adoptés.

L'Exposition a pour but de montrer les progrès accomplis par le Japon dans le domaine de la civilisation et de l'industrie, ainsi que l'accroissement de sa puissance économique. Mais ceci est au seul point de vue national. Au point de vue international, afin d'encourager et d'étendre les relations commerciales et politiques du Japon avec les puissances étrangères, l'Exposition accorde aux participants étrangers de grands avantages. C'est ainsi que les emplacements demandés par elles seront fournis gratuitement.

Sans entrer dans les détails du programme général, nous en traçons ici les grandes lignes :

L'Exposition est divisée en plusieurs sections dénommées comme suit : 1. des Sciences; 2. des Beaux-Arts; 3. des Industries; 4. des Machines et de l'Electricité; 5. des Moyens de transports; 6. de l'Agriculture; 7. des Mines; 8. des Forêts; 9. des Produits maritimes; 10. des Produits alimentaires.

On trouvera également un jardin zoologique, un aquarium, un hall réservé à l'horticulture, des installations frigorifères, des bureaux de postes, des salles de concerts, de fêtes, etc.

Les halls réservés aux sections des Sciences, des Industries et des Machines seront utilisés en commun par le Japon et par les pays étrangers.

Le Gouvernement impérial accorde un subside de 10 millions de yens (le yen vaut 2 fr. 58). En outre la ville et les provinces donnent un subside égal, c'est-à-dire que le subside total affecté à l'Exposition de Tokio dépassera la somme de 50 millions de francs.

La date de l'ouverture est fixée au 1er avril 1912, époque de la pleine floraison des cerisiers. La clôture est fixée au 31 octobre, moment de la floraison des chrysanthèmes.

Le Conseil de direction du Comité des Expositions à l'étranger a adressé à M. Kato, ministre du Japon à Bruxelles, et à M. le baron d'Anethan, ministre de Belgique à Tokio, la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir porter à la connaissance du Comité Exécutif de « The Japan Grand Exhibition », l'existence du Comité Belge destiné à assurer la participation des industriels de notre pays aux expositions à l'étranger.

« Il importe, pour sauvegarder l'intérêt de ceux-ci et pour assurer leur participation, que le Comité d'organisation veuille bien entrer en relations avec nous et donner à notre Comité, tous les renseignements nous permettant d'étudier sérieusement cette question.

» C'est dans ce dessein, Monsieur le Ministre, que nous sollicitons vos bons offices, afin de voir ces rapports s'établir avec le Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

» Nous vous envoyons, par le même courrier, une liste des membres du Conseil de Direction et des exemplaires du *Bulletin Officiel*.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Le Secrétaire général, *Le Président.*

(s.) Cte Ad. van der Burch. *(s.)* G. Francotte. »

* * *

C'est en ces termes que le Comité Belge des Exposition à l'Etranger a porté à la connaissance de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, la note communiquée par le « Standige Ausstellungs Kommission fur die deutche Industrie », et que nous avons publiée dans notre précédent numéro.

« Bruxelles, le 31 décembre 1907.

« Monsieur le Ministre,

» Nous avons l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une communication qui nous a été faite par la *Commission Permanente pour l'Industrie Allemande, en matière d'exposition*.

» Les renseignements contenus dans cette note montrent, une fois de plus, à quelles incroyables manœuvres se livrent certains organisateurs d'expositions et combien il est nécessaire de disqualifier des entreprises semblables et ceux qui y prennent part.

» Les organismes comme le nôtre, Monsieur le Ministre, doivent rechercher ces moyens de disqualification, et leur tâche sera beaucoup facilitée si les Gouvernements veulent bien réserver un accueil favorable aux propositions qui pourraient leur être faites dans ce sens.

» A la Conférence internationale de Paris, les Comités d'expositions à l'Etrangers se sont engagés à se communiquer tous les renseignements utiles sur les expositions qui s'organisent dans leurs pays respectifs, afin de mettre, le cas échéant, les exposants en garde contre des entreprises du genre de celle citée par le Comité Allemand.

» Nous aurons également l'honneur de vous communiquer ces renseignements.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de nos sentiments de haute considération.

» *Le secrétaire général,* *Le Président,*

(s.) Cte Ad. van der Burch. *(s.)* G. Francotte. »

* * *

Voici, d'autre part, une nouvelle communication émanant de la même source allemande :

Lutte contre les anomalies en matière d'expositions.

On ne nous annonce pas moins de 250 Expositions prochaines de tous genres, dans le pays et à l'étranger.

Quelques-unes de ces entreprises, qui s'ornent de titres pompeux tels que : Exposition Universelle, Internationaler Wettstreit », etc., vous invitent déjà à la distribution des récompenses, tout en faisant miroiter en même temps les médailles d'or, les décorations et toutes espèces de distinctions.

C'est en raison de cet état de choses que nous estimons d'un réel intérêt de rappeler la modification faite à l'article de la loi visant la concurrence déloyale. La voici :

» Le vœu souvent exprimé d'une réglementation législative en matière d'expositions ne » peut pas être réalisé dans la revision de la loi visant la concurrence. Pour autant qu'il s'agisse » de la réclame illicite concernant les médailles et les diplômes — qui d'ailleurs ne sont octroyés

» de cette façon que par des Expositions balançoires. — les paragraphes 1, 4 de la loi donnent » les prescriptions relatives aux distributions des récompenses nettes et pures.

» Les tribunaux ont jugé fréquemment que les distinctions qui ont été distribuées sans » qu'il y ait eu auparavant un concours sérieux, ne sont que des distinctions trompeuses, et » que celui qui emploie à titre de réclame des diplômes ou des médailles de cette espèce, con- » trevient dans l'esprit des paragraphes 1, 4 à l'article du code relatif à la tromperie sur la » valeur de la marchandise.

» D'après cela, on préconise des prescriptions qui auraient pour but un contrôle souverain » en matière d'Expositions, l'octroi d'une patente obligatoire aux entrepreneurs d'Exposi- » tions, la limitation du droit de distribution de médailles et de distinctions quelconques à » propos des Expositions.

» Cependant, une pareille réglementation dépasserait en ce moment le but de la revision » actuelle, aussi fera-t-elle, si c'est nécessaire, l'objet d'un article spécial de la loi. »

Les résolutions prises récemment par la Conférence internationale des Comités des Expositions réunis à Paris ont montré combien, dans tous les pays, le besoin d'une réglementation dans ce sens se fait sentir, et combien il est nécessaire de réglementer dans tous les pays civilisés, la distribution des récompenses.

* * *

Nous croyons utile de rappeler que le Comité belge des Expositions à l'Etranger a été reconstitué au moyen des anciens éléments ayant admis la nécessité de créer un organisme vivant, prêt, à s'imposer des sacrifices pour le plus grand bien des Exposants, en particulier, et de l'Industrie belge, en général. A ceux-là sont venus s'ajouter des éléments nouveaux, mais il a été fait appel avant tout, à tous les anciens membres du Comité Belge des Expositions à l'Etranger qui se trouvaient dans les conditions requises par les nouveaux statuts.

Plus de trois cents lettres ont donc été adressées aux membres de l'ancien Comité. Ceci dit, afin de remettre au point certaines discussions et de répondre à quelques personnes qui, de bonne foi, se croyaient encore membres du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

A celles-là, tout particulièrement, nous répondrons que le Comité sera très heureux de les recevoir encore. Leur demande doit être adressée à M. le Président, par lettre, et leur candidature sera renvoyée à la Commission de ballottage, qui statue sur les conditions d'admissibilité.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

19 décembre 1907

Assistaient à la séance : MM. G. Francotte, président ; Braconier, De Becker-Rémy, Comte Ad. van der Buch, Van der Meylen, van Ophem, Lebermuth, H. Delvaux, de Smet de Naeyer, H. Beyens, H. de Fuisseaux.

Excusés : MM. Feyerick, de Roubaix, Canon-Legrand, Waroequé, Digneffe, Peten, Rotiers et Timmermans.

La séance est ouverte à 11 heures et le procès-verbal de la séance du 11 décembre aussitôt adopté.

M. le Secrétaire général donne communication : 1° d'une lettre de M. Libouton, représentant l'Agence générale des Chemins de fer de l'Etat belge à Paris, lequel se met à la disposition du Comité Belge pour le représenter en cette ville. M. Libouton est nommé membre correspondant du Comité; 2° d'une lettre de l'Association des licenciés sortis de l'Université de Liége, annonçant l'adhésion définitive de l'Association comme membres du Comité; 3° d'une lettre de M. A. Dumoulin qui retire son adhésion.

M. le Président annonce que MM. Braun et Flagey ont accepté de faire partie du Conseil juridique.

M. R. Van der Meylen présente ensuite un projet de statuts de la Société Coopérative, dont les articles 1 à 20 sont admis, sauf quelques modifications.

M. le Président fait part au Conseil de Direction de la visite du commandant Baesens. Le commandant a fait part de ses regrets de ce que la Belgique ne soit pas représentée à l'Exposition de Shangaï, alors que tous les pays, la France exceptée, y sont représentés.

L'ignorance dans laquelle se trouvait l'ancien Comité Belge des Expositions à l'Etranger d'une pareille exposition, est la raison de cette abstention, évidemment très regrettable.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu également la visite du commandant de Gerlache et des promoteurs d'une Exposition des produits belges, à installer sur la *Belgika*. Ces messieurs voudraient voir le Comité Belge patronner cette œuvre.

Le Comité de Direction décide de recevoir le commandant de Gerlache et ses collègues, le 23 du courant, à 11 heures du matin.

Les candidatures posées par différentes personnes comme membres du Comité sont renvoyées à la Commission de ballottage.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

23 décembre 1907

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. G. Francotte, président.

Sont présents : MM. Braconier, De Becker-Rémy, van der Burch, Van der Meylen, Van Ophem, Beyens, de Fuisseaux, Cornélis-Lebègue et Lebermuth.

Excusés : MM. Waroequé, Feyerick, de Smet de Naeyer, de Roubaix, Digneffe, Rotiers, Canon-Legrand et Delvaux.

Assistent à la réunion : MM. de Gerlache, Gillon, Hermans et Hervy.

M. Francotte souhaite la bienvenue au commandant de Gerlache et à ses collègues; il les invite à développer leur projet.

Le commandant de Gerlache expose le but de sa visite : solliciter l'appui du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, en faveur d'une Exposition flottante à installer sur le bateau *La Belgika*.

L'intérêt d'une pareille exposition, au point de vue de l'expansion belge vers les pays lointains, dit-il, est incontestable. *La Belgika* embarquerait à son bord des jeunes gens des écoles spéciales, ingénieurs et licenciés en sciences commerciales, qui étudieraient sur place les questions relatives à l'exportation et serviraient d'intermédiaires entre le consommateur étranger et le producteur belge.

La surface utile de l'Exposition à bord de *La Belgika* serait de 3.200 mètres carrés, qui pourraient être occupés par 300 exposants. Les frais de ces derniers ne seraient guère onéreux : 5 francs par mètre carré et par jour d'exposition.

La première campagne sera de 10 mois environ: chaque campagne d'ailleurs pourrait être de 10 mois, 2 mois étant suffisant pour désarmer et armer le navire.

L'Exposition serait complétée par des conférences faites à bord et annoncées officiellement par la voie diplomatique, par les notabilités et la presse des pays que l'on visiterait. Au surplus, ajoute le commandant de Gerlache, nous ferions chaque fois une inauguration solennelle et organiserions de nombreuses fêtes à bord. Pour réussir, il nous serait utile d'avoir le patronage officiel du gouvernement et également son concours financier, qui devrait se chiffrer par un subside annuel de 400,000 francs environ. Sa garantie serait la valeur du bateau estimé à 3 millions. Notre Exposition flottante serait en outre de nature à l'aider dans la tâche qu'il assumera tôt ou tard, de créer une marine marchande belge, destinée à montrer notre pavillon aux quatre coins du monde.

Nos ressources consisteront : 1° en un droit d'entrée que nous réclamerons du public qui viendra visiter notre bateau; 2° en un certain pourcentage prélevé sur la vente directe de certaines petites marchandises exposées, et 3° en une commission que nous réclamerons des industriels et des commerçants à qui nous passerions des commandes.

M. LEBERMUTH. — Je crois que pour favoriser l'expansion belge, il faudrait créer un corps consulaire spécial. Les exportateurs se divisent en deux catégories : ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas; les premiers réussissent grâce aux agents qu'ils ont sur place et qui visitent constamment la clientèle, les autres n'ont pour eux que le corps consulaire actuel, tout à fait insuffisant, et c'est pour cela qu'ils ne réussissent pas. C'est ce corps consulaire qu'il faudrait renforcer, mais le projet de l'Exposition flottante ne peut rien dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons nous placer uniquement à ce point de vue. Une pareille Exposition flottante serait incontestablement utile à l'expansion; par cela même, elle réclame plutôt des sacrifices que des participations.

M. HERVY. — Les élèves des écoles commerciales seraient chargés de faire des rapports sur les pays visités, sur leurs besoins et leurs productions.

M. HERMANS. — La première campagne débuterait utilement par l'Amérique du Sud, pays que je connais pour y avoir séjourné pendant 12 ans. Une croisière de 6 mois suffirait à la visite de 25 ports — et les ports sont dans ce pays les villes principales.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour une croisière, dont le programme serait déterminé, le Comité Belge pourrait intervenir, puisqu'il s'agirait d'une Exposition à l'Etranger.

M. LEBERMUTH. — Je ne crois pas que l'affaire puisse faire ses frais; les agents à bord ne parviendront pas à vendre. Il faut un pays préparé de longue main pour pouvoir y établir un marché.

M. H. DE FUISSEAUX. — De plus, l'influence de cette exposition ne sera pas assez persistante; — une fois le bateau parti, on ne pensera plus à l'industrie belge.

M. BRACONIER. — Si les agents à l'étranger des industriels belges ne visitent pas leur clientèle tous les ans ou tous les 2 ans, les industriels ne vendent plus.

LE COMMANDANT DE GERLACHE. — Mais nous reviendrons tous les 2 ou tous les 3 ans: nous reverrons les ports déjà visités autrefois.

M. FRANCOTTE. — C'est à présent seulement qu'on s'occupe de l'expansion belge et qu'on paraît adopter enfin les idées que le duc de Brabant préconisait en 1858. Nous devons favoriser toute entreprise de nature à atteindre ce but. Sans vouloir préjuger des décisions du Conseil de Direction, je crois que nous devons patronner l'œuvre de l'Exposition flottante. Nous n'interviendrons pas dans la formation du capital, mais nous pouvons intéresser le public à cette

exposition. Nous recevrons avec plaisir un rapport détaillé qui serait de nature à édifier la Commission d'initiative et d'enquête qui doit être saisie de ce projet.

M. Hervy. — Pour l'instant, nous ne demandons au Comité Belge qu'un avis favorable à notre entreprise, et qu'il veuille bien exprimer cet avis au Gouvernement.

M. van der Burch. — Avant de donner cet avis, et pour nous mettre à couvert, il faut que nous puissions étudier votre plan financier. Je crains que la grande industrie ne veuille pas vous aider, car d'après des maquettes ou des plans, vous ne prendrez guère de commandes. La petite marchandise vendue à bord peut vous laisser un bénéfice léger. Mais pour ma part, au point de vue expansionniste, je crois davantage aux résultats que donnerait, dans les pays que vous voulez visiter, une exposition sur la terre ferme, durant 6 ou 10 mois.

Le commandant de Gerlache. — Rien ne frappe comme l'arrivée d'un beau bateau; l'effet en est considérable.

M. H. Beyens. — J'ai pu constater « de visu », à Buenos-Ayres, le très grand succès d'une Exposition flottante.

M. Van der Meylen. — Notre responsabilité est d'autant plus grande, que le patronage du Comité Belge serait de nature à amener des exposants à *La Belgika*. C'est pourquoi il importe que nous soyons très bien renseignés sur votre programme, sur le coût des emplacements, des frais généraux, etc.

M. le Président. — Je ne suis pas tout à fait d'accord. L'entreprise, au point de vue financier, ne nous regarde pas; d'ailleurs, elle peut réussir. En tous cas, elle ne peut qu'augmenter la renommée de notre pays. C'est à ce point de vue que nous devons nous placer.

Le principe utile d'une Exposition flottante au point de vue de l'exportation des produits belges et de l'extension de notre commerce général est admis par le Conseil de Direction, qui renvoie le projet pour étude à la Commission d'initiative et d'enquêtes.

A 2 heures de l'après-midi, une nouvelle séance du Conseil de Direction eut lieu, afin de continuer l'examen des statuts de la Société Coopérative.

Sont présents, les mêmes membres du Conseil.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. Denis et d'une lettre de M. Lamy, directeur de l'Exposition de Nancy en 1909.

Le Conseil décide de ne pas s'occuper de l'Exposition de la beauté et de l'hygiène de la femme, qui doit s'ouvrir en janvier 1908, à Saint-Pétersbourg.

Il décide également de publier *in extenso* la communication du Comité Allemand, au sujet du marchandage des récompenses à propos d'une Exposition à Madrid. (Voir *Bull. Off.* nº 1.)

En outre, il décide de porter cette communication à la connaissance de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Sont renvoyées à la Commission de ballottage diverses présentations comme membres du Comité.

Le Conseil décide de donner des indemnités de 50 francs à Mlle A. Detry et à M. Embrechts. Il termine ensuite l'examen des statuts de la Société Coopérative, qui seront revus en dernière lecture lors de la prochaine réunion.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

27 déccembre 1907

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Francotte, *Président*.

Sont présents : MM. Francotte, Braconier, De Becker-Rémy, comte Ad. van der Burch, Fr. Van Ophem, Van der Meylen, baron H. Beyens, Canon-Legrand, Lebermuth.

Excusés : MM. F. Feyerick, Warocqué, H. Delvaux, de Smet de Naeyer, C. Peten, Timmermans.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1907, qui est adopté. Il communique le procès-verbal de la Conférence internationale de Paris du 30 novembre 1907.

M. VAN DER MEYLEN donne lecture du projet de statuts de la Société Coopérative, tel qu'il a été modifié par le Conseil de Direction.

Le Conseil décide de soumettre ce projet au Comité Juridique.

Le Conseil décide de joindre les statuts de la Société Coopérative à la convocation des membres du Comité à l'assemblée générale du 29 janvier prochain.

Le Conseil procède à la désignation des présidents des Commissions locales de propagande :

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose de compléter les Commissions comme suit :

Première : MM. F. Rotiers et L. De Kien;

Deuxième : MM. H. Doat, F. Houget, A. Weill, commandant Remy, Ph. Wolfers;

Troisième : MM. J. Caluwaers, R. Pelgrims, J. Ryziger, Ch. Van der Cruyssen, L. Sneyers;

Quatrième : MM. E. Melot et F. Rotiers.

(Adopté.)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit une lettre de M. Lamy, directeur de l'Exposition de Nancy, annonçant que le Comité Supérieur de l'Exposition s'est prononcé contre l'organisation officielle ou officieuse de sections étrangères.

Il propose d'écrire une lettre à M. Lamy, pour protester contre cette mesure.

Notre devoir est de protéger les intérêts de nos nationaux, dit-il, en les groupant et en nous occupant de leur participation. S'il devait en être autrement, nous aurions à conseiller aux industriels de s'abstenir de participer à cette exposition. Je propose d'écrire dans ce sens à M. Lamy.

M. VAN OPHEM est d'avis qu'avant d'écrire cette lettre, on pourrait avoir une entrevue avec M. Vaxelaire, un des promoteurs et bailleurs de fonds de cette exposition; le directeur de la maison Vaxelaire à Nancy est, en effet, le président du Comité organisateur. (Adopté.)

La séance est levée à midi.

L'EXPOSITION DE MARSEILLE

Le Conseil de direction a remis entre les mains de la Commission d'initiative et d'enquêtes l'étude de « l'Exposition internationale des Applications de l'électricité » qui s'ouvrira le 19 avril prochain.

Elle est placée sous la présidence effective de M. Chanot, maire de Marseille, et les présidences d'honneur de MM. Clémenceau, Barthou, Pichon, Picquart, Thomson, Doumergue, Ruau, Simyan, Dujardin-Baumetz, Brisson, etc.

Le programme de cette Exposition est certainement l'un des plus intéressants parmi ceux qui ont été élaborés à propos d'expositions spéciales. Il représente effectivement ce que nous entendons par ces mots : exposition spéciale. Nous en donnons plus loin un résumé, afin de permettre aux exposants éventuels de se rendre compte de la nature des industries admises à y figurer.

D'autre part, la Commission d'initiative et d'enquêtes s'est abouchée avec le Comité directeur français aux fins de connaître les avantages consentis par la direction au Comité belge des Expositions à l'étranger. Si les pourparlers engagés aboutissent, la Commission d'organisation ou même un Comité spécial d'organisation et de patronage, après étude faite des frais maxima auxquels seraient entraînés les participants possibles belges, groupera ces derniers et se mettra à leur disposition pour l'organisation d'une section belge.

Il ne saurait être question de l'édification d'un pavillon spécial, qui entraînerait des frais énormes.

Dans l'ordre d'idées où nous nous plaçons, un groupement des exposants belges dans les halls suffit. Groupement qui, bien établi, atteindra le but pour lequel il aura été créé, c'est-à-dire montrer qu'en Belgique il existe des industries électriques (ce que l'on ignore partout, surtout chez nous), et que ces industries ne sont pas en arrière des industries françaises, allemandes, anglaises et suisses. Plus que jamais, dans cette occurrence, l'Exposition est à même de produire, au point de vue du marché, des résultats tangibles. Ce n'est donc point une simple manifestation de patriotisme que nous irions faire à Marseille, ce n'est pas notre drapeau qu'au milieu des autres nous allons faire flotter avec ostentation, c'est une démonstration dont les conséquences utiles peuvent être immédiates que nous devons tenter au milieu d'autres nations.

Il existe des pays entiers dont l'industrie électrique n'est que peu étendue et qui s'adressent à l'étranger pour obtenir les moteurs, les engins électriques dont l'industrie en général ne peut plus se passer aujourd'hui.

Ces pays ignorent, pour la plupart, la production électrique belge, tant il est vrai que les commandes vont à ceux qui viennent à vous et non à ceux qui les attendent chez soi. C'est là tout le secret de l'Allemagne industrielle et commerciale.

La classification générale divise l'Exposition de Marseille en dix-huit groupes.

Le *premier groupe*, intitulé : « Transport et distribution de l'énergie électrique », comprend les 7 classes suivantes :

Classes : 1. Lignes aériennes et accessoires; 2. Lignes souterraines; 3. Appareillage de moyenne et haute tension; 4. Transformation; 5. Appareillage industriel de basse tension

(jusqu'à 600 volts en courant continu et 500 volts en courant alternatif): 6. Appareillage domestique de basse tension: 7. Accumulateurs.

A ce groupe il est ajouté un *groupe 1bis*, divisé en deux classes :

A. Matériel servant à la production de l'énergie électrique; *B*. Expositions des sociétés de transport et de distribution d'énergie électrique et associations diverses.

Le *deuxième groupe :* « Application de la force motrice électrique à l'industrie en général», se divise en quatre classes:

CLASSES : 8. Moteurs électriques à courant continu; 9. Moteurs électriques à courant alternatif: 10. Applications aux machines-outils; 11. Applications aux industries diverses.

Le *troisième groupe :* « Applications à l'industrie domestique », comprend la classe 12 : Machines à coudre et à broder, à meuler, à polir, à aiguiser, à glacer le linge, à cacheter. Scies à découper, essoreuses, etc.

Le *quatrième groupe :* « Applications aux usages domestiques », comprend :

CLASSES : 13. Lustreries, bronzes; 14. Ventilateurs; 15. Chauffage domestique; 16. Applications diverses; 17. Petits groupes électriques.

Le *cinquième groupe :* « Eclairage public et privé », comprend les

CLASSES : 18. Lampes à arc; 19. Lampes à incandescence; 20. Projecteurs et cinématographes; 21. Matériel et appareillage pour éclairage public; 22. Matériel et appareillage pour éclairage industriel; 23. Matériel et appareillage pour éclairage privé; 24. Matériel de théâtre, matériel pour illuminations. Décorations et publicités lumineuses; 25. Charbons pour lampes à arc.

Le *sixième groupe :* « Chauffage électrique et ventilation pour usages industriels », comprend :

CLASSES : 26. Chauffage industriel; 27. Ventilation industrielle.

Le *septième groupe :* « Appareils de levage et de manutention » :

CLASSES : 28. Grues, ponts roulants, treuils, palans; 29. Cabestans, ponts tournants, transbordeurs; 30. Transporteurs, élévateurs; 31. Ascenseurs, monte-charges.

Le *huitième groupe :* « Applications aux mines et aux carrières » :

CLASSES : 32. Matériel de traction; 33. Matériel d'extraction; 34. Epuisement et ventilation; 35. Outillage électrique; 36. Appareillage et canalisation pour mines.

Le *neuvième groupe :* « Applications à la traction » :

CLASSES : 37. Locomotives et automotrices pour chemins de fer et tramways à voie normale et à voie étroite; 38. Pièces détachées et accessoires de locomotives et automotrices; 39. Equipements électriques pour locomotives et automotrices; 40. Freins; 41. Signes de prise de courant; 42. Matériel de voie; 43. Appareils de protection pour chemins de fer et tramways; 44. Traction sur canaux et rivières; 45. Automobiles électriques et traction sur routes.

Le *dixième groupe :* « Applications à l'agriculture » :

CLASSES : 46. Irrigation; 47. Matériel agricole électrique; 48. Applications diverses.

Le *onzième groupe :* « Applications à l'art militaire, au génie maritime, aux travaux publics et à la marine marchande » est divisé en deux classes.

Le *douzième groupe :* « Electro-chimie, électro-métallurgie et industries qui s'y rattachent » comprend :

CLASSES : 51. Bacs et appareils d'électrolyse; 52. Galvanoplastie et électro-gravure; 53. Fabri-

cations électrochimiques diverses; 54 et 55. Fours électriques: 56 et 57. Industries électrométallurgiques diverses.

Le *treizième groupe :* « Télégraphie, téléphonie, sonneries, horloges électriques» :

Classes : 58. Télégraphie; 59. Télégraphie sans fils; 60. Téléphonie; 61, 62 et 63. Téléphonie industrielle et privée; 64 et 65. Sonneries et horloges.

Le *quatorzième groupe :* « Electricité médicale » :

Classes : 66. Appareils de production de courant pour galvanisation, faradisation et franklinisation; 67. Appareils de radiographie et de radioscopie; 68. Instruments employés pour la galvanisation, la faradisation et la franklinisation; 69. Appareils d'arsonvalisation (haute fréquence); 70. Instruments et appareils chirurgicaux; 71. Matériel et instruments de mesure et appareillages spéciaux pour l'électricité médicale; 72. Radiothérapie; 73. Applications à l'hygiène.

Le *quinzième groupe :* « Appareils de mesure et de contrôle» comprend quatre classes.

Le *seizième groupe :* « Matières premières et produits utilisés par l'industrie électrique » comprend sept classes.

Le *dix-septième groupe :* « Enseignement de l'électricité » en comprend quatre, et

Le *dix-huitième groupe :* « Divers », deux.

Nous reparlerons ultérieurement de la participation des industriels belges à cette intéressante exposition.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 FÉVRIER 1908

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du secrétaire général sur les actes du Comité belge des Expositions à l'étranger pendant son premier exercice.

A la suite de la dissolution de l'ancien Comité belge des Expositions à l'étranger, un groupe d'industriels et de personnalités avait pris l'initiative de faire appel à tous ceux qu'intéresse le développement de nos marchés à l'extérieur pour reconstituer un Comité d'expositions à l'étranger.

Le 25 novembre, une réunion d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles se remarquaient les notabilités des industries les plus diverses de notre pays, décidait de constituer le Comité belge des expositions à l'étranger et acclamait comme président M. Gustave Francotte, ancien ministre de l'industrie et du travail.

L'assemblée nommait en même temps un Conseil de direction composé de vingt et un membres et chargeait de l'expédition des affaires courantes de la société le bureau de celui-ci, composé de quatre vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et un trésorier général.

Il y a deux mois à peine que l'œuvre est constituée et, en ce court laps de temps, le Conseil de direction a déjà tenu huit séances, au cours desquelles il s'est occupé de questions très intéressantes et a pris des décisions très importantes.

A l'issue de l'assemblée générale du 25 novembre, le Conseil de direction décidait de répondre à l'invitation qui lui était faite par le Comité français des expositions à l'étranger, d'assister au banquet annuel de ce Comité, ainsi qu'au premier congrès international des Comités d'expositions qui existent déjà dans les différents pays d'Europe.

Le comité désignait pour représenter notre Société à ces deux réunions : MM. Francotte,

notre président: Braconier et Warocqué, vice-présidents; van der Buch, secrétaire général; Van Ophem, secrétaire général adjoint, et Van der Meylen, trésorier.

L'accueil le plus cordial nous fut fait par nos amis de France, et ce fut M. Francotte qui, au nom de tous les Belges présents, porta le toast à la France et invita les industriels de ce pays à participer largement à l'Exposition de Bruxelles de 1910.

Le lendemain du banquet, sous la présidence de M. Dupont, sénateur, président du Comité français des expositions à l'étranger, se réunissaient les délégués du Comité français des expositions, du Comité allemand, du Comité belge, du Comité hollandais, du Comité italien et du Comité hongrois. Cette réunion fut des plus intéressante.

Les représentants du Comité allemand, avec cet esprit d'organisation pratique qui caractérise nos amis d'outre-Rhin, avaient étudié longuement les différentes questions portées à l'ordre du jour et, s'appuyant sur des textes de loi, distribuaient aux membres de la Conférence, les propositions les plus diverses concernant la protection, en temps d'expositions, des brevets, des inventions, de la propriété industrielle et artistique, de l'organisation des jurys, de la réglementation pour la distribution et l'enregistrement des récompenses, etc., etc. Alors que dans l'esprit des promoteurs de ce congrès, il s'agissait simplement d'une entrevue amicale entre délégués d'œuvres poursuivant, en pays divers, un but similaire, les Allemands y étaient arrivés avec l'impression qu'ils se rendaient à un véritable congrès et avec l'intention très formelle de faire voter des vœux et des desiderata qui, dans leur esprit, pourraient avoir une répercussion lointaine et importante.

Les délégués se séparèrent après avoir voté le principe d'une fédération internationale des Comités d'expositions et, après avoir accepté l'invitation que M. Francotte leur fit, au nom du Comité belge des expositions à l'étranger, de tenir leur prochaine séance à Bruxelles.

Cette réunion aura lieu au mois de novembre de cette année et le programme de ce congrès sera élaboré par votre Conseil de direction, qui se mettra d'accord à ce sujet avec les différents Comités étrangers.

Nous avons quitté Paris avec l'impression qu'une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire des expositions, avec la conviction profonde que nous arriverons à former une fédération puissante de tous les Comités d'Expositions et que le jour où cette fédération sera constituée, nous pourrons, en nous entraînant mutuellement, travailler efficacement à la diffusion de nos marchés à travers le monde, à la défense des intérêts des industriels, en obtenant, par un effort continu et d'ensemble, une législation internationale protégeant effiecacement la propriété industrielle et artistique, la valeur des récompenses, et empêchant également l'éclosion de toutes ces entreprises qui ne constituent des bénéfices que pour un groupe d'exploitants.

Vous voyez donc, Messieurs, que l'œuvre à laquelle nous nous dévouons devient de plus en plus belle, que son cadre s'élargit d'une façon inattendue, que son but devient de plus en plus élevé, et voilà pourquoi il importe, Messieurs, que vous nous prêtiez de plus en plus votre appui et que, pénétrés de l'importance de notre mission,vous fassiez autour de vous une active propagande afin que, devenu nombreux, nous soyons forts et puissions nous consacrer d'une façon efficace au but que nous poursuivons.

Quelques jours après notre constitution, les membres du Bureau se rendirent chez M. Hubert, ministre de l'Industrie et du travail, et chez M. Davignon, ministre des affaires étrangères, afin de leur signaler notre nouvel organisme.

Notre président déclara à M. Hubert que nous ne venions demander ni secours, ni subside, et que constitué dans un but patriotique, nous mettions notre rouage à son entière disposition.

Au ministre des affaires étrangères, nous demandâmes de signaler notre existence à nos agents à l'étranger, en les priant de nous communiquer toutes espèces de renseignements qu'ils pourraient recueillir dans les pays où ils résident et qui seraient de nature à nous intéresser.

Nous reçûmes, aussi bien de M. Hubert que de M. Davignon, l'accueil le plus gracieux et l'assurance de toute la sympathie du gouvernement pour notre Comité.

Conformément aux décisions que vous aviez prises au cours de votre dernière assemblée générale, notre Conseil de direction étudia l'organisation d'une société ecopérative destinée à nous seconder au moment de l'organisation d'une partieipation belge à l'étranger. Les statuts sont encore actuellement à l'examen de notre Comité du contentieux et nous espérons que

dans le courant du mois prochain nous pourrons convoquer une réunion pour la constitution de notre société coopérative, suivant également en ceci le programme qui vous fut développé au mois de novembre.

Le Conseil de direction a constitué et votre président a installé les commissions : Propagande, Initiative et Enquêtes, Organisation, Comptes et Publicité, ainsi que le Comité du contentieux, composé de juristes éminents et dont Me Braun, universellement apprécié, a bien voulu accepter la présidence.

Nous avons décidé également d'imprimer un bulletin dont vous avez reçu le premier numéro le 1er janvier.

Cet organe, qui paraîtra tous les deux ou trois mois, est destiné à tenir nos membres au courant de la vie de la Société, ainsi que de toutes les questions concernant les expositions et qui peuvent être pour eux de quelqu'intérêt que ce soit.

S'inspirant des efforts tentés à Liége, un groupe d'industriels et de personnes s'intéressant aux expositions et dont quelques-uns sont membres de notre Comité, viennent de fonder un Bureau commercial qui a obtenu le patronage officiel du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles.

Cet organisme a pour but de réunir tous les documents et tous les renseignements concernant les exposants et par la distribution gratuite qu'il fera à ses guichets, en temps d'exposition et dans l'enceinte de celle-ci, de contribuer à ce but spécialement élevé et pas toujours atteint dans les expositions, à savoir de développer les relations entre les industriels de tous les pays.

Le Bureau commercial se propose également, en servant d'intermédiaire, de faciliter aux exposants leur installation, leur manutention et de les soustraire aux vexations et aux exploitations dont ils sont trop souvent l'objet de la part des exploitants, dont les directions d'expositions ne peuvent malheureusement empêcher les agissements.

Cet organisme demande également notre patronage et demande à être rattaché directement à notre œuvre; il constituerait, au sein de celle-ci, un bureau permanent de renseignements qui serait emporté, en tout ou en partie, quand nous participerions à des expositions à l'étranger et rendrait ainsi à notre industrie les plus signalés services.

Parmi les expositions à l'étranger qui nous sont annoncées, nous vous nommerons l'exposition de l'hygiène qui s'est ouverte à Saint-Pétersbourg, dans les premiers jours de janvier et dont nous avons rejeté la demande de participation, ayant été saisis trop tard de son organisation.

Nous nous sommes mis en rapport, d'autre part, avec les organisateurs d'une exposition d'électricité qui s'ouvrira à Marseille, dans le courant de cette année, sous la direction de M. Noblemaire, ancien président de la Compagnie du Chemin de fer du P. L. M., ainsi qu'avec les organisateurs de l'exposition qui s'ouvrira à Nancy, au printemps de 1909.

L'exposition d'électricité de Marseille étant principalement consacrée à la traction, votre Commission d'initiative étudie en ce moment s'il n'y a pas lieu d'encourager les industries belges à s'y faire représenter.

Nous attendons également les résultats de certaines négociations engagées avec les organisateurs de l'Exposition de Nancy, pour vous transmettre l'avis de la Commission d'initiative au sujet d'une participation éventuelle de certaines de nos industries à cette manifestation.

Des expositions sont encore annoncées pour 1911 à Turin et 1912 à Tokio, et nous ne sommes pas encore en possession des documents voulus pour envisager la participation éventuelle à ces expositions.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, nombreuses furent déjà les questions qui ont sollicité notre attention.

Nous les avons étudiées avec tout le soin et tout l'intérêt qu'elles comportent.

Notre œuvre s'annonce comme devant être très vaste et très féconde et, en nous rappelant l'accueil si chaleureux que vous avez fait à l'initiative des promoteurs de notre Comité, nous envisageons avec confiance l'avenir et faisons appel à votre collaboration et à votre dévouement à tous.

RAPPORT DU TRÉSORIER

MESSIEURS.

La situation financière du Comité belge des Expositions à l'Etranger est des plus simples.

A la date d'aujourd'hui le Comité compte 105 membres ayant payé une cotisation annuelle de 25 francs, soit 2,625 francs.

Nos dépenses à ce jour s'élèvent à la somme de 1,045 francs 33 centimes et se répartissent comme suit :

Frais de timbres et dépêches	fr.	145.20
Frais de bureaux		132.53
Appointements et gratifications des employés		275.00
Police d'assurances		7.60
Publication des statuts		85.00
Achat du mobilier		375.00
		1020.33
En caisse		25.00
TOTAL		1045.33

D'autre part, nous prévoyons devoir faire pendant l'année en cours les dépenses suivantes :

Appointements de l'employée	fr.	1250.00
Publication du bulletin, cartes d'identité, papier à lettres		1215.60
Factures impayées		82.00
Remboursement des dépenses antérieures		302.48
Timbres et frais de bureau		600.00
TOTAL		3450.08

Ce qui ferait au total pour l'année courante une dépense de fr. 4495.41, soit 4500 francs.

D'où il résulterait un déficit de 1875 francs.

Voici comment nous espérons pouvoir le combler :

Depuis le 1er janvier M. le Président du Comité a reçu 20 nouvelles demandes d'inscriptions, ce qui nous permet d'espérer pouvoir porter à 200 à la fin de cette année le nombre des membres du Comité belge des Expositions à l'Etranger.

Ces 95 membres nouveaux nous apporteront par leurs cotisations une nouvelle somme de 2375 francs. Dès lors nous pourrons clôturer le bilan de fin d'année avec un boni de 500 francs. Vous avez remarqué, Messieurs, qu'il n'est pas question des droits d'entrée, dans cette évaluation. Ces droits d'entrée doivent constituer un fonds de réserve qui sera géré avec la plus grande circonspection.

***

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur le rapport présenté par M. Digneffe, président de la Commission d'initiative sur l'Exposition des Arts décoratifs et industriels qui se tiendra à Saint-Pétersbourg au mois de septembre prochain, ainsi que sur le rapport de M. A. Halot sur l'Exposition de Tokio en 1912.

LISTE OFFICIELLE

DES

MEMBRES DU COMITÉ BELGE DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

MM. BARON HUBERT BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'exposition universelle de Bruxelles 1897, Bruxelles;

E. BERNARD ET Cie, fabricants d'armes, Liége;

POL. BOEL, ingénieur, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

JEAN BOGAARTS, propriétaire, Bruxelles;

H. BOSSUT, propriétaire, Bruxelles;

JULES BOUY, Bruxelles;

MAURICE BRACONIER, industriel, Liége;

CHARLES BULENS, imprimeur-éditeur, Bruxelles;

CALUWAERS, architecte, Bruxelles;

CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons;

G. CARELS, industriel, Gand;

ALEX. CARLE, négociant en vins, Bruxelles;

NESTOR CATTEAU, sénateur suppléant, Bruxelles;

CERCLE BELGE DE LA LIBRAIRIE, DE L'IMPRIMERIE, etc., Bruxelles;

CHOQUE, négociant, Bruxelles;

COETERMANS, industriel, Anvers;

COMMISSION INTERNATIONALE DES CONGRÈS DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Bruxelles;

A. CORNELIS-LEBÈGUE, éditeur, Bruxelles;

CRUTZEN ET Cie, fabricants, Dison;

MAURICE D'ANDRIMONT, ingénieur, Liége;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur, Bruxelles;

L. DE KIEN, industriel, Courtrai;

AD. DELHAIZE ET Cie, négociants, industriels, Bruxelles;

MM. HENRY DELVAUX, membre de la Chambre des représentants, Cierreux-Bovigny;

ALBERT DE PORRE, industriel, Gand;

DERNEVILLE, pharmacien, Bruxelles;

E. DE ROUBAIX, industriel, Anvers;

LOUIS DE SMET, fabricant de pianos, Bruxelles;

MAURICE DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des Fabriques, Gand;

CHEVALIER IVAN DE SPIRLET, industriel, Bruxelles;

CH. DIETRICH, président du Conseil d'administration de la Banque Auxiliaire de la Bourse, Bruxelles;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'exposition universelle de Liége 1905, Liége;

H. DOAT, directeur de la Compagnie Générale des Conduites d'Eau, Liége;

COMTE HADELIN D'OULTREMONT, Bruxelles;

DRÈZE, industriel, Liége;

P. DUCHAINE, avocat, Bruxelles;

DUMON DE MENTEN, malteur, Bruges;

P. DU PONT, administrateur-directeur de la société anonyme Feldmann et Schneider, Bruxelles;

L. EVRARD, marbrier-sculpteur, Bruxelles;

FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE, Herstal;

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS DE BELGIQUE, Bruxelles;

FERDINAND FEYERICK, industriel, Gand;

FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'exposition de Turin 1903, Bruxelles;

PAUL FINET, industriel, Bruxelles;

FLAGEY, avocat, Bruxelles;

MM. J.-B. FLAMME, inspecteur général au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, Bruxelles;

P. FORGEUR, avocat, Liége;

AUG. FRANCOTTE, industriel, Liége;

G. FRANCOTTE, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'industrie et du travail, Bruxelles;

FUMIÈRE, attaché au ministère de l'agriculture, Bruxelles;

ALFRED GOLDSCHMIDT, administrateur-délégué des Usines de construction d'automobiles Pipe, Bruxelles;

ALBERT GRISAR, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Bordeaux, Anvers;

ALEX. HALOT, avocat, Bruxelles;

E. HENRICOT, sénateur, Court-Saint-Etienne;

LÉON HERRY, Bruxelles;

F. HOUGET, ingénieur-mécanicien, Verviers;

JAMAR, négociant, censeur de la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles;

E. KEYM, négociant, directeur général de l'exposition de Bruxelles 1910, Watermael;

KLEYER, bourgmestre de Liége;

RICHARD LAMARCHE, sénateur, Liége;

E. LEBERMUTH, industriel, Bruxelles;

A. LEMAIRE, tanneur, Tournai;

H. LE PERSONNE, industriel, Liége;

LIGUE DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Bruxelles;

DÉSIRÉ MAAS, administrateur de la Compagnie générale des Tramways d'Anvers, Bruxelles;

VALÈRE MABILLE, industriel, Mariemont;

S. MARCOTTY, meunier, Angleur;

MANUFACTURE ROYALE BELGE DE CIGARETTES, Bruxelles;

ERNEST MÉLOT, directeur de l'*Echo de la Bourse*, Bruxelles;

ALFRED MÉLOTTE, fabricant de charrues, Gembloux;

PAUL MUSSCHE, homme de lettres, Bruxelles;

RAYMOND PELGRIMS, industriel, Bruxelles;

CLÉMENT PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm.

HENRI PIEPER, industriel, Liége;

MM. RAOUL PONTUS, capitaine-commandant d'artillerie, Bruxelles;

CHARLES POUTIAU, pisciculteur, Lommel;

J. REMY, capitaine-commandant d'infanterie en retraite, administrateur-délégué des Etablissements Généraux d'Imprimerie, Bruxelles;

ROPSY-CHAUDRON, ingénieur, industriel, Bruxelles;

FRITZ ROTIERS, vice-président de l'Association de la Presse belge, Bruxelles;

J. RYZIGER, industriel, Bruxelles;

A. RYZIGER, industriel, Bruxelles;

P. SAINTENOY, architecte, Bruxelles;

GEORGE SIMONIS, industriel, Liége;

LÉON SNYERS, architecte, Bruxelles;

SOCIÉTÉ ANONYME D'ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER SECONDAIRES ET DE TRAMWAYS, Liége;

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE MARIEMONT-BASCOUP, Mariemont;

SOCIÉTÉ ANONYME DES EXPLOSIFS DE CLERMONT, Liége;

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES, USINES ET FONDERIES DE HAINE-SAINT-PIERRE.

SOCIÉTÉ ANONYME DES PAPETERIES DE SAVENTHEM, Saventhem;

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES ET FONDERIES DE BAUME ET MARPENT, Haine-Saint-Pierre;

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE MARIEMONT, Haine-Saint-Pierre;

SOCIÉTÉ ANONYME LA NUTRICIA, Laeken;

SOCIÉTÉ ANONYME LE PHŒNIX NOUVEAU, Gand;

SOCIÉTÉ ANONYME MÉTALLURGIQUE D'ESPÉRANCE-LONGDOZ, Liége;

SYNDICAT DE LA BOURSE DES MÉTAUX ET CHARBONS, Bruxelles;

TH. TAMINIAUX, industriel, Manage;

F. TIMMERMANS, directeur-général des Ateliers de la Meuse, Liége;

VAN BELLINGEN, Bruxelles;

COMTE ADRIEN VAN DER BURCH, commissaire-général du Gouvernement belge à l'Exposition internationale de Milan, directeur général de l'Exposition de Bruxelles 1910, Bruxelles;

COMTE JOHN VAN DER BURCH, Bruxelles;

CH. VAN DER CRUYSSEN, commissaire-général du Gouvernement belge à l'Exposition d'Amsterdam 1907, Gand;

MM. Robert VAN DER MEYLEN, ancien officier d'artillerie, Bruxelles;

C. van LANGHENDONCK, capitaine de cavalerie, Bruxelles;

Frans van OPHEM, architecte, Bruxelles;

Ed. VAN ROYE, malteur, Hal;

VAXELAIRE-CLAES, négociant, Bruxelles;

G. VAXELAIRE, consul de Turquie, Bruxelles;

Raymond VAXELAIRE, négociant, Bruxelles;

MM. J.-B. VINCHE, fabricant de pipes, Bruxelles;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Bruxelles;

André WEIL, négociant, Bruxelles;

WOLFERS Frères, joailliers-orfèvres, Bruxelles;

Ph. WOLFERS, artiste-sculpteur, Bruxelles;

H. WYSMAN, joaillier, Bruxelles;

ZORN, directeur de la Compagnie Anglaise, Bruxelles.

COMMUNIQUÉS DU DERNIER MOMENT

Il a été créé récemment, sous le titre de Bureau Commercial des Expositions, un organisme qui est appelé à rendre aux exposants de très grands services.

Il a pour but de les aider à organiser leur participation, de leur en faciliter la tâche en diminuant leurs frais et de mettre en relations les industriels et les commerçants de tous pays.

Une exposition s'organise-t-elle, le Bureau Commercial va chercher les objets destinés à être exposés, à domicile, les emballe, expédie les colis, les décharge à l'arrivée, les déballe et installe les objets dans des stands organisés par ses soins et d'après les désirs des exposants. Il les enlève lors de la clôture et les rend de même aux intéressés.

Mais là n'est pas le service le plus important qu'assume le Bureau Commercial des expositions.

Etablir les relations entre les industriels et les commerçants, renseigner chacun des visiteurs sur les industries représentées à une exposition, faire valoir les produits exposés de façon à obtenir des commandes de l'étranger pour les industriels belges, est un service plus important encore.

Chacune des industries sera consignée sur une fiche spéciale relatant sa nature, sa spécialité, son importance, donnant la composition du Conseil d'administration, etc., etc. En somme, tous les renseignements généralement désirables et fournis par les exposants eux-mêmes. C'est le service des renseignements commerciaux.

A côté de ce service et fonctionnant en même temps que lui est installé le service des renseignements techniques.

Des ingénieurs compétents attachés au Bureau Commercial renseignent les visiteurs sur les outils, les machines, les appareils exposés, dans l'ordre d'idées soumis par les exposants eux-mêmes au Bureau Commercial, qui aura consigné dans des fiches *ad hoc* les renseignements communiqués par eux.

De cette manière une exposition peut incontestablement atteindre rapidement le but pour lequel elle est organisée, qui est celui de montrer à l'étranger l'excellence de nos produits en concurrence avec ceux des autres pays et de créer des relations entre nos industriels et les consommateurs étrangers.

Le Bureau Commercial, qui compte dans sa direction des personnalités des plus marquantes du monde des expositions et très au courant de tous les services en la matière, a sollicité le patronage du Comité belge des expositions à l'étranger.

Le Bureau du Comité a accueilli avec bienveillance cette demande et a résolu de la soumettre au Conseil de direction.

* * *

La Suisse vient d'entrer dans la même voie que les pays qui ont adhéré au Congrès de Paris au mois de novembre dernier.

Sous le titre de *Union Suisse du Commerce et de l'Industrie*, il s'est fondé à Zurich un Comité des Expositions suisses à l'Etranger.

* * *

MM. Cooreman et Libaert, tous deux anciens Ministres du Travail et de l'Industrie, ont bien voulu accepter d'être nommés présidents d'honneur du Comité belge des Expositions à l'Etranger.

* * *

Dans sa séance du 11 février, le Conseil de Direction a résolu de donner son patronage officiel au Bureau commercial des Expositions.

Le Conseil d'administration du Bureau commercial des Expositions est composé de M. Braconier, président, Maurice de Smet de Nayer et G. Simonis, vice-présidents et de MM. J. de Spirlet, Van der Meylen, Bogaarts et Van Ophem, administrateurs-directeurs.

* * *

M. Francotte, président du Comité, a accepté de faire partie du comité de patronage de l'Exposition internationale des applications de l'électricité de Marseille.

* * *

Le comte Adrien van der Burch, secrétaire général du comité, s'occupe activement de la réalisation du projet qu'il avait mis autrefois en avant, de réunir en un congrès les organisateurs et les participants aux expositions universelles et internationales.

Ce congrès se tiendrait à Bruxelles, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, en 1910.

* * *

L'assemblée générale réunie le 12 février, au local du Comité, 5, Grand'Place, a nommé membres de la Commission de ballottage, MM. Keym, Valère Mabille et Herry, et membres de la Commission de contrôle, MM. Derneville, J. Ryziger et Georges Vaxelaire.

* * *

La Commission de ballottage s'est réunie aussitôt après l'assemblée générale et a admis, en qualité de membres du comité, MM. Nestor Catteau, F. Van Bellinghen, Goldschmidt, Jamar, Th. Taminiaux, le capitaine van Langhendonck, Paul Finet, Aug. Francotte, Kleyer, P. Schuermans, Drèze, H. Lepersonne, Choque, Bossut, Walthertum, Acker, Fénelon Hamaide, H. Delhaye, Despaigne, Clermont et le baron Alfred de Rosée.

Doivent, par conséquent, être ajoutés à la liste des membres du Comité :

MM. E. Walthertum, Aeker, F. Hamaide, H. Delhaye, P. Schuermans, Despaigne, Clermont et le baron Alfred de Rosée, ce qui porte à 126 le nombre des membres du Comité.

* * *

Le Bureau du Comité fera paraître le 1er juillet prochain une liste des membres du Comité belge des Expositions à l'Etranger. MM. les membres du Comité sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire Général adjoint leurs titres d'expositions.

2793 Établissements Généraux d'Imprimerie, 11, rue d'Or, Bruxelles.

QUATRIÈME ANNÉE — N° 3. 15 AVRIL 1908

COMITÉ BELGE

DES

EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : ~~5, Grand'Place~~, BRUXELLES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. COOREMAN, ancien ministre de l'industrie et du travail, président de la Chambre des représentants ;

LIEBAERT, ancien ministre de l'industrie et du travail, ministre des finances.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége ;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain ;

F. FEYERICK, industriel, Gand ;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

MM. le BARON H. BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897 ;

CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons ;

CORNÉLIS-LEBÈGUE, éditeur, Bruxelles ;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur ;

H. DELVAUX, gouverneur de la province de Liége ;

DE ROUBAIX, industriel, Anvers ;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand ;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905 ;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902 ;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles ;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm ;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse ;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

du 11 février 1908

La séance est ouverte à 11 h. 15, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Siègent au Bureau : MM. De Becker-Remy, Vice-Président; Van der Meylen, Trésorier; Van Ophem, Secrétaire Général-Adjoint.

Sont encore présents : MM. le baron H. Beyens, Canon-Legrand, Cornélis-Lebègue, de Fuisseaux, Lebermuth.

Assistent à la séance : MM. Bogaarts, Secrétaire de la Commission des Comptes; de Spirlet, Secrétaire de la Commission d'Initiative.

Excusés : MM. Delvaux et le comte Ad. van der Burch.

Le procès-verbal du 13 janvier, lu par M. le Secrétaire Général-Adjoint, ne donne lieu à aucune observation; il est approuvé.

MM. Van Bellinghen et le baron Alfred de Rosée sont présentés comme membres du Comité.

Ces présentations seront transmises à la Commission de Ballottage.

M. le Secrétaire Général-Adjoint donne lecture :

1° D'une lettre du *Comité National pour les Expositions et les Exportations Italiennes à l'Etranger*. Ce Comité, récemment créé à Milan, exprime le vœu de recevoir le Bulletin du Comité Belge, en échange du sien, qui paraîtra incessamment pour la première fois;

2° d'une lettre de l'*Union Suisse du Commerce et de l'Industrie*, à Zurich, tendant à obtenir certains documents du Comité Belge, ainsi que quelques renseignements concernant l'organisation et les travaux de celui-ci;

3° de deux lettres émanant de MM. Cooreman, Président de la Chambre des Représentants et Liebaert, Ministre des Finances, acceptant la Présidence d'honneur du Comité Belge;

4° d'une lettre de Me Braun, Président du Comité Juridique, qui approuve le projet de statuts de la Société Coopérative, tel qu'il lui a été soumis.

M. LE PRÉSIDENT : M. G. Vaxelaire, qui a eu un entretien avec quelques-uns des promoteurs de l'Exposition de Nancy, a promis d'assister à la séance de ce jour ou à l'Assemblée Générale de demain, pour nous communiquer verbalement les renseignements qu'il a obtenus.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une lettre de M. Braconier, Président du Bureau Commercial, qui expose les multiples services que ce Bureau est à même de rendre aux exposants; M. Braconier demande que le Comité Belge veuille bien accorder son patronage officiel à cette institution, comme l'a fait le Comité de l'Exposition de Bruxelles en 1910.

Pour moi, dit M. le Président, je suis heureux que cette œuvre utile ait été créée et je demande que le Comité se joigne à moi pour féliciter les organisateurs de leur initiative.

M. Cornélis : On m'a posé la question de savoir si ce Bureau ne fait pas double emploi avec la Société Coopérative créée au sein du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Il serait utile que M. le Président voulût bien me mettre à même de répondre, de façon précise, à cette question.

M. le Président : Notre Coopérative est destinée à seconder le Comité Belge, en lui faisant des avances de fonds, au moment de l'organisation d'une participation belge aux Expositions qui se font à l'Etranger.

Mais elle ne s'occupe pas, comme le Bureau Commercial, de renseignements, de manutention, de transport, etc.

Pour mieux faire comprendre la différence qu'il y a entre les deux organismes qui nous occupent, je vais vous donner un exemple : Prenons l'Exposition de Marseille. Le Comité Belge, après une étude approfondie, décide la participation de la Belgique à cette exposition. Le Comité d'organisation demandera une option sur des terrains qu'il louera éventuellement, mais, comme il n'a pas d'argent, il s'adressera à la Coopérative, qui lui en avancera. A côté de cela, il s'adressera au Bureau Commercial, avec lequel il traitera comme avec une Société Commerciale, pour l'organisation des transports des objets exposés, pour leur manutention, leur installation, etc..etc.

Le Conseil de Direction décide de donner au Bureau Commercial le patronage officiel du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

M. le Trésorier donne lecture du projet de rapport concernant la situation financière et les prévisions budgétaires pour 1908, à présenter à l'Assemblée Générale. *(Approuvé.)*

Le Conseil décide de présenter à l'Assemblée Générale comme membres de la Commission de Contrôle : MM. Derneville, J. Ryziger, G. Vaxelaire, et comme membres de la Commission de Ballottage : MM. L. Herry, Eug. Keym et Valère Mabille.

M. le Président insiste pour que chacun, dans son milieu, fasse le nécessaire en vue d'amener des souscripteurs à la Société Coopérative.

M. le Président fait connaître ensuite qu'à la réunion tenue en vue de recruter des adhérents à l'Exposition de Marseille et à laquelle 300 industriels environ avaient été convoqués, il en est venu un seul.

Une circulaire a été envoyée, à titre de rappel, aux mêmes industriels. Nous en attendons le résultat.

M. le Secrétaire général-Adjoint fait connaître les noms des deux firmes qui ont adhéré jusqu'à présent.

Le Bureau prend note d'autres firmes, signalées par quelques membres et auprès desquelles ceux-ci pensent qu'on ferait bien d'insister.

M. le Président demande s'il ne conviendrait pas de solliciter le concours des Universités, au point de vue de l'enseignement.

Le Conseil se rallie à cette idée et décide d'écrire à toutes les Universités du pays, y compris l'Ecole des Mines du Hainaut et de leur transmettre les documents relatifs à l'Exposition.

M. le Président fait remarquer que le délai d'option sur les terrains expire le 20 février prochain. Il communique une lettre des Commissaires Généraux de l'Exposition de Marseille demandant au Comité Belge de désigner, le cas échéant, quelques personnes qui voudraient accepter de faire partie du Comité de Patronage.

Le Conseil propose MM. Francotte, Eric Gérard, F. Empain, Janssen, Digneffe, Lhoest, Thonet, Charlier, Greiner, Rousseau, Ponthière et Maquet.

M. Georges Vaxelaire donne divers renseignements sur l'Exposition de Nancy.

On verrait très volontiers en France l'organisation de la participation belge à l'Exposition de Nancy confiée aux soins du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Mais les organisateurs m'ont fait remarquer qu'il ne serait pas possible de réserver aux groupements belges une

section spéciale, à moins de construire des galeries supplémentaires: cependant, la chose paraît ne pas entrer dans leurs intentions.

M. LE PRÉSIDENT : Nous ne demandons pas à former nettement une section étrangère. Les exposants belges peuvent être répandus dans les halls et nous ferons le choix de leurs emplacements.

M. VAXELAIRE : J'aurai soin de saisir M. Lamy de votre proposition, sur laquelle il sera définitivement statué dans l'Assemblée Générale que tiendra le Comité Organisateur, le 17 de ce mois.

M. LE PRÉSIDENT : M. Vaxelaire ne pourrait-il pas nous mettre en possession des plans, afin de nous permettre de voir la place disponible encore.

M. VAXELAIRE : Je le ferai.

M. LEBERMUTH demande si les organisateurs de cette exposition ne désirent pas donner à celle-ci un caractère plutôt national qu'international.

M. VAXELAIRE : Ce n'est pas précisément une Exposition Internationale que l'Exposition de Nancy: c'est une Exposition interfrontières en ce sens que seuls le Luxembourg, la Suisse, la Belgique et les provinces annexées sont appelés à y participer.

LE Conseil se joint à M. le Président pour remercier M. Vaxelaire de toutes les démarches qu'il a bien voulu faire.

La séance est levée à 12 h. 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 12 février 1908.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Siègent encore au Bureau : MM. Vander Meylen, Trésorier, et Van Ophem, Secrétaire Général-Adjoint.

Une soixantaine de membres assistent à la séance.

Se font excuser : MM. le comte A. van der Burch, le comte J. van der Burch, Simonis, De Becker-Remy, Delvaux, Pontus, Carle, Doat, Bethune, Houget, Noblet, De Kien, Timmermans et Thonet.

En ouvrant la séance, M. LE PRÉSIDENT propose de ne plus donner désormais lecture des procès-verbaux; ceux-ci sont souvent fort longs, dit-il, de plus ils sont publiés dans le *Bulletin Officiel* que tous les membres reçoivent, et tous les membres, par conséquent, pourront faire leurs observations en meilleure connaissance de cause.

Les observations auxquelles ces procès-verbaux donneraient lieu seraient consignées dans le *Bulletin* suivant. *(Approuvé.)*

M. VAN OPHEM, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT, en l'absence du comte Adrien van der Burch, donne lecture du rapport de ce dernier, qui a paru *in extenso* dans le précédent bulletin.

M. LE PRÉSIDENT propose d'adresser des remercîments à MM. le Secrétaire Général et le Secrétaire Général-Adjoint. *(Approuvé.)*

M. VAN DER MEYLEN, TRÉSORIER, communique à l'Assemblée la situation financière du Comité.

M. le Président fait remarquer que le budget pour 1908 ne prévoit que les dépenses strictement nécessaires, mais suffisantes pour les besoins présents.

L'Assemblée nomme, en qualité de membres de la Commission de Contrôle : MM. Derneville, J. Ryziger, G. Vaxelaire.

L'Assemblée désigne comme membres de la Commission de Ballottage à adjoindre au Conseil de Direction : MM. Herry, Keym et Valère Mabille.

M. le Président rappelle brièvement le but de la Société Coopérative, les services qu'elle est à même de rendre au Comité Belge, lorsque est décidée l'organisation d'une participation belge à une exposition à l'étranger.

Les statuts du Comité Belge prévoient l'exonération du droit d'entrée de 150 francs, pour les membres qui souscrivent au moins une part de 500 francs à la Coopérative, droit qui correspond au versement statutaire de 10 p. c.

Le succès du Comité Belge étant intimement lié à la réussite de la Coopérative, M. le Président engage tous les membres à faire une active propagande en vue d'amener des adhésions nombreuses. Il ajoute que des bulletins de souscription se trouvent au Bureau à la disposition de ceux des membres présents qui désireraient souscrire aussitôt.

M. le Président annonce que MM. Cooreman et Liebaert, tous deux anciens Ministres de l'Industrie et du Travail, ont bien voulu accepter d'être nommés présidents d'honneur du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. *(Applaudissements.)*

M. le Président fait connaître que le Conseil de Direction a admis, en principe, l'utilité d'une Exposition flottante, au point de vue de l'exportation des produits belges et de l'extension de notre commerce général. Il est, du reste, de notre devoir, dit-il, de nous intéresser à tout effort fait dans ce sens.

M. Lebermuth a fait un rapport sur cette question, rapport qui paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin Officiel*.

Nous nous sommes occupés également, ajoute-t-il, de l'Exposition de Marseille.

Le Comité avait convoqué les principaux industriels intéressés à une réunion plénière. Un seul a répondu à cet appel. Depuis, à la suite d'une nouvelle circulaire, deux adhésions nous sont encore parvenues. Si, le 20 du courant, le nombre des adhésions n'est pas plus considérable, le Comité Belge des Expositions à l'Etranger ne participera pas à l'Exposition de Marseille.

Vous savez aussi qu'une autre exposition nous a été annoncée pour 1909 : l'Exposition de l'Est de la France, à Nancy.

Les négociations sont en cours avec les promoteurs de cette exposition ; nous espérons qu'elles donneront un résultat favorable.

M. Digneffe prend ensuite la parole à propos de l'*Exposition Internationale et Industrielle des Arts décoratifs et du Mobilier à Saint-Pétersbourg*.

S'en rapportant aux renseignements qu'il a recueillis à Saint-Pétersbourg même, il pense que cette exposition est appelée à un grand succès. Nombreux seront les pays qui y prendront part. La France y participera officiellement. L'Allemagne exposera également et comme c'est dans ce pays que la Russie jusqu'à présent achète généralement le mobilier et les objets d'art, la participation de la Belgique serait vivement à désirer, car elle permettrait d'établir une comparaison entre les produits belges et ceux de provenance allemande ; cette comparaison serait assurément à l'avantage des produits belges.

C'est pourquoi M. Digneffe propose de réunir les principaux industriels intéressés. *(Approuvé.)*

M. le Président : M. Digneffe a fait don au Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles de 1910, des documents et du mobilier du Bureau Commercial de l'Exposition de Liége. Je saisis cette occasion pour l'en remercier vivement.

M. Halot, Consul du Japon, donne divers renseignements concernant l'Exposition de Tokio, dont la date d'ouverture est fixée au 12 avril 1912.

M. LE PRÉSIDENT dit que les études relatives à cette exposition ont déjà été entamées par le Conseil de Direction et bientôt le Conseil d'Initiative et d'Enquête sera saisi de cette intéressante question.

Sur la demande de M. le Président, l'Assemblée décide de continuer la publication du *Bulletin Officiel* dans sa forme actuelle.

Avant de clôturer la séance, M. le Président fait un chaleureux appel au zèle et à l'activité de tous les membres du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Il les remercie pour la collaboration qu'ils apportent au Comité chargé d'une mission grandement utile et intéressante. Pénétré de cette mission, il éprouve pour l'œuvre nouvelle un réel enthousiasme qu'il serait heureux de pouvoir faire partager par tous ses collègues.

La séance est levée à midi 30.

SÉANCE DU BUREAU

du 19 février 1908

La séance est ouverte à 11 h. 1/2, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Sont présents : MM. Francotte, Van Ophem, Van der Meylen, le comte Ad. van der Burch, Braconier.

Excusés :MM. Feyerick, De Becker-Remy, Waroequé.

La Commission d'Initiative et d'Enquêtes, après avoir fait auprès de tous les industriels, la propagande nécessaire pour l'Exposition des Industries Electriques à Marseille, avise le Bureau qu'elle n'a pu obtenir qu'une seule adhésion, celle de la Compagnie Internationale d'Electricité de Liége. En présence de ce résultat, le Bureau décide que le Comité Belge ne participera pas à l'Exposition de Marseille.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

du 18 mars 1908

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Siègent au bureau : MM. Feyerick et Braconier, Vice-Présidents; le comte Adrien van der Burch, Secrétaire Général; Van Ophem, Secrétaire Général-Adjoint; Van der Meylen, Trésorier.

Sont encore présents : MM. Canon-Legrand, De Porre, Lebermuth, Delvaux, le baron Beyens, de Fuisseaux, de Spirlet, M. de Smet de Naeyer.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est adopté.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture des lettres suivantes :

1° de M. Ruhemann, transmettant des documents de l'Exposition Internationale de Photographie qui s'ouvrira à Dresde en juin 1908. *(Renvoyé à la Commission d'initiative et d'enquête);*

2° de M. Ruhemann demandant à être nommé membre correspondant du Comité Belge. *(Adopté)*;

3° du Comité Allemand, concernant diverses expositions.

Le Conseil décide d'adresser copie de la note concernant Berckzi au Ministre de l'Industrie et du Travail.

M. le Secrétaire Général déclare avoir reçu le rapport de M. Lebermuth sur l'Exposition flottante. Il en fera un résumé pour la prochaine séance et le rapport sera publié *in extenso* dans le *Bulletin*.

M. le Secrétaire Général rend compte de la conférence qu'il a faite à Gand sous les auspices de la Commission locale de propagande. Il félicite les Gantois, en la personne de MM. Feyerick et de Porre, de l'organisation pratique de cette Commission locale qui a donné d'excellents résultats.

Il explique en quelques mots cette organisation.

M. le Président se joint au Secrétaire Général pour remercier les membres de la Commission locale de propagande; il est d'avis que le plan d'organisation de celle-ci devrait être communiqué aux Présidents des Commissions locales, afin que cet exemple soit suivi.

M. Lebermuth explique la façon dont il entend organiser à Bruxelles cette même Commission de propagande.

Ma proposition, dit-il, a pour objet d'établir un point de contact permanant entre le Comité Belge des Expositions et les producteurs du pays entier. Dès que le Comité Belge aurait décidé une participation à une exposition, des sous-comités permanents, spéciaux pour chaque industrie, étudieraient l'opportunité de cette participation pour leur industrie propre et feraient, dans l'affirmative, la propagande nécessaire à l'aide des publications techniques ou des bulletins publiés par des associations; chaque industrie a une vitalité différente et spéciale qui provient de causes multiples, notamment des centres de production plus ou moins nombreux qu'elle possède, des associations professionnelles qui groupent les industriels, etc., etc.

Il faudrait donc étudier chaque industrie spécialement pour arriver à une entente qui puisse donner satisfaction aux associations et aux exposants dans la plus grande mesure.

Les associations professionnelles ne doivent pas s'occuper de l'organisation d'expositions, car souvent ces associations sont toutes locales et ne disposent pas, par conséquent, d'une influence s'étendant sur le pays entier.

Ces Comités, qui seraient constitués par des délégués de toutes les associations, resteraient en dehors de toute influence locale et seraient à même de rendre de signalés services à notre œuvre.

M. le Président croit que l'exposé du système, très intéressant, de M. Lebermuth, va actuellement à l'encontre de l'organisation des Commissions locales de propagande; il faudrait, avant tout, pouvoir apprécier ce que celles-ci donneront en suivant le plan adopté par Gand. Il est d'avis d'attendre ce résultat.

M. Feyerick approuve les idées de M. Lebermuth; il en existe des applications à Gand, en matière d'industries textiles.

M. Delvaux trouve que les observations de M. Lebermuth sont d'une pertinence très grande, principalement pour les provinces peu peuplées; avec ce système on touchera très facilement les associations, et ce seront celles-ci qui feront la propagande en vue des expositions; c'est un moyen d'action excellent.

Il estime également qu'il serait utile de changer les statuts de la Coopérative des Expositions, afin que celle-ci puisse s'occuper des expositions organisées dans le pays; il suffira de supprimer du titre les mots : « à l'étranger ». *(Adopté.)*

M. le Président demande que l'on prenne une décision au sujet de l'organisation préconisée par les Gantois et par M. Lebermuth.

Le Conseil décide de s'en tenir actuellement au plan mis en œuvre par M. Feyerick et d'étudier plus amplement le projet de M. Lebermuth.

Le Bureau enverra à toutes les commissions locales une notice détaillée que la Commission gantoise se chargera de rédiger.

M. VAXELAIRE entre en séance et communique au Conseil les résultats de ses démarches à Nancy.

Le Conseil désigne le comte Adrien van der Burch, MM. Van Ophem et Van der Meylen pour se rendre à Nancy et s'entendre avec les organisateurs de l'Exposition, au sujet de la participation du Comité Belge.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de deux notes d'observations sur les statuts de la Société Coopérative des Expositions, présentées par MM. Melot et Canon-Legrand.

Après examen détaillé, le Conseil modifie quelques articles des statuts.

Sont désignés comme candidats au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires de la Société Coopérative des Expositions : Président, M. Canon-Legrand; Administrateurs, MM. Van Ophem, Van der Meylen, Dietrich et Melot; Commissaires, MM. Defuisseaux, Bogaarts, de Porre.

PROJET D'UNE EXPOSITION FLOTTANTE

présenté par le Commandant A. de Gerlache de Gomery

Rapporteur : M Edmond LEBERMUTH

Le commandant A. de Gerlache de Gomery a exposé au Comité Belge des Expositions à l'Etranger, en séance du Conseil d'administration du 23 décembre 1907, un projet d'exposition flottante; il sollicite l'appui du Comité Belge pour son entreprise.

La Commission d'initiative et d'enquêtes fut saisie du susdit projet en séance du 21 janvier 1908, elle décida l'enquête qui fait l'objet du présent rapport.

Le projet du commandant de Gerlache comporte :

1° La construction d'un navire *Patria Belgica*, recélant dans ses flancs une exposition permanente de produits fabriqués en Belgique;

2° La constitution d'une Compagnie nationale de représentation et d'exportation;

3° La mise à bord de produits susceptibles d'une vente courante, produits industriels et œuvres d'art.

Le projet prévoit encore l'expatriation de jeunes Belges licenciés en sciences commerciales qui, après un stage à bord, s'établiraient à l'étranger pour s'occuper de l'importation d'articles de notre industrie.

Les plans du navire prévoient comme dimensions et tonnage :

Longueur entre perpendiculaires	M.	126,00
Largeur au fort		15,90
Creux sur quille		11,40
Tirant d'eau en charge		6,75
Déplacement correspondant	T.	9.300
Approvisionnement en combustible		1.250
Capacité des doubles-fonds (lest d'eau)		950

Le tirant d'eau assez faible pour qu'un grand nombre de ports lui soient accessibles, pourra être modifié suivant les circonstances au moyen d'une installation spéciale de lest d'eau.

La vitesse prévue est de 15 nœuds: deux machines jumelles à triple expansion, quatre chaudières dont deux à double foyer à tirage forcé.

La superficie réservée à l'exposition et répartie sur 6 ponts, sera de 3,200 mètres carrés.

Il est prévu une salle pour réceptions et conférences, un salon d'honneur, une bibliothèque, des salonnets pour exposition d'objets d'art, sans préjudice des locaux pour la vie et le service à bord. L'armement comprend deux ou plusieurs embarcations automotrices pour assurer la communication avec la terre.

Le personnel de la *Patria Belgica* doit comprendre 100 unités, dont 29 pour la manœuvre, 29 pour les machines, 19 pour la cuisine, 15 pour l'exposition proprement dite, plus 8 musiciens.

La Compagnie de représentation et d'exportation est gérée en Belgique, par un conseil d'administration et une direction technique et commerciale; à bord du navire, par le commandant et par un directeur commercial. Ce dernier aura sous ses ordres un comptable, des commis et des vendeurs.

Le personnel commercial du bord aura pour tâche de vendre sur place et aussi de recueillir des commandes pour l'industrie belge.

La Compagnie prévoit la création de comptoirs à l'étranger, soit qu'elle en prenne elle-même l'initiative, soit qu'elle se borne à favoriser l'établissement de ses anciens passagers, licenciés en sciences commerciales.

Le capital de la société sera de 5 millions de francs; 4,250,000 francs seront versés à mesure de l'achèvement du navire, savoir : pour celui-ci 3 1 2 millions, pour fonds de roulement 750,000 francs.

Le devis estimatif des dépenses se monte au total de 1,200,000 francs par an.

Cette somme comprend la rétribution du personnel, l'entretien du personnel du bord, tous les frais généraux indistinctement du navire, plus un intérêt de 4 p. c. du capital engagé et l'amortissement en vingt ans, au taux de 4 p. c. de la valeur initiale du matériel flottant (3 1 2 millions). Pour récupérer cette somme, le commandant de Gerlache compte :

1° Sur trois cents exposants payant 5 francs par jour en moyenne pour la location des emplacements durant les escales, soit 300,000 francs;

2° Sur 20 millions de francs de commandes par an, tant pour l'industrie que pour les arts. Sur cette somme, il serait prélevé une commission de 5 p. c. (dont 1 p. c. serait attribué au personnel commercial et aux frais généraux).

Si l'équilibre du budget ne se produisait pas, il compte sur les subsides des pouvoirs publics, et il espère que l'Etat garantira, en tout ou en partie, l'intérêt du capital engagé.

Antérieurement au projet du commandant de Gerlache, plusieurs pays ont conçu des plans ou bien mis en pratique l'idée d'expositions flottantes, même la Belgique, où un projet similaire fut soumis à la Chambre de commerce d'Anvers en 1866. La plupart de ces projets ne furent pas réalisés; le plus ancien de tous date de 1828, élaboré par des commerçants anglais. Parmi d'autres projets non exécutés, notons celui de l'Italie en 1887 et les tentatives infructueuses faites en France, à Bordeaux et à Saint-Nazaire, et plus récemment à Paris, où fut conçu le projet de formation d'un comité d'expositions flottantes.

Puis d'autres projets virent le jour en 1903 et en 1904 en France, en Allemagne et en Angleterre, mais ils restèrent sans suite.

Parmi les projets qui ont été mis à exécution, citons celui réalisé par l'Allemagne en 1885: les échantillons et les marchandises, renfermés dans des caisses, étaient placés dans la cale du navire et l'on préparait l'exposition à bord quand le navire faisait escale; le succès ne couronna pas l'entreprise.

En 1887, l'Espagne affrêta un navire dans le même but et l'envoya notamment à Buenos-Ayres; des dissentiments ayant éclaté parmi les administrateurs, la société fut dissoute.

Les Allemands ont repris à différentes reprises l'idée des expositions flottantes, mais toujours en escomptant un capital assez restreint.

A signaler encore l'exposition ambulante allemande de l'Asie Orientale, arrivée à Breslau en 1901, comprenant 5,000 échantillons réunis par une commission qui avait été envoyée en 1897.

en Asie, pour y étudier les relations commerciales qui pourraient être établies avec les pays d'Extrême-Orient. La collection d'échantillons comprenait les marchandises les plus diverses provenant de Chine, du Japon, de Corée, de Manille, du Siam et de Java, ainsi que des échantillons de marchandises exportés d'Europe dans ces pays.

Aucune de ces entreprises ne s'est affirmée comme un succès, aucune d'elles n'a survécu, la cause pourrait en être attribuée aux ressources restreintes dont disposaient les organisateurs.

Une exposition flottante ne peut être comparée en aucun point à une exposition universelle.

Le déficit par lequel pourrait se solder une exposition universelle n'a aucune influence sur le succès de l'entreprise.

Un long travail préparatoire fait converger vers l'œuvre commune les efforts de la nation entière et quelqu'éphémère que soit une exposition temporaire, elle laisse des traces profondes de prospérité dans le pays, tant au point de vue des travaux publics exécutés pour l'exposition, qu'au point de vue de l'augmentation des recettes dans les domaines les plus variés de la locomotion, du commerce de luxe, de la consommation alimentaire, etc. De plus, l'attention des nations participantes est attirée sur notre industrie et donne lieu, dans la suite, à un échange plus actif de transactions commerciales.

Le déficit d'une année pour une entreprise d'exposition flottante, influencerait défavorablement les budgets des années suivantes; il affaiblirait promptement le rouage entier et risquerait de faire sombrer l'entreprise.

Or, le revenu présumé doit atteindre la somme considérable de 1,200,000 francs par an. Le projet pour couvrir ce montant escompte surtout un rendement de commandes de 20 millions de francs par an.

Dans ces conditions, il importerait d'attacher une plus grande importance à la partie du projet qui prévoit la création d'une compagnie de représentation. Cette compagnie pourrait être constituée avant la construction du navire et ses revenus donneraient une base plus solide à l'entreprise générale, car après avoir fonctionné pendant quelques années, les bénéfices acquis pourraient entrer en ligne de compte pour l'équipement du navire. L'exportation des produits fabriqués n'est pas sans rencontrer des difficultés nombreuses.

Pour introduire une marque de fabrique dans un pays d'outre-mer, il faut des efforts persévérants, souvent de plusieurs années; il faut pouvoir compter sur l'aide intelligente d'un représentant rompu aux affaires et connaissant à fond les *desiderata* des acheteurs. Le navire qui fera une escale relativement courte dans un port ne pourra se substituer au représentant établi sur place, il ne pourra que difficilement introduire des marques nouvelles: il pourra, tout au plus, être un moyen de réclame ou de propagande d'une certaine efficacité.

Trop souvent les tentatives d'industriels susceptibles d'exporter leurs produits, se sont heurtées à des écueils insurmontables, et les efforts qu'ils ont tentés sont restés inefficaces. Renseignés insuffisamment sur le genre de fabrication et sur les modèles requis dans chaque pays d'importation, ils ont eu affaire souvent à des firmes peu solides qui seules parfois consentent à s'occuper d'introduire des marques nouvelles.

Trop souvent aussi, les industriels ne s'adressent à nos consuls que pour se tirer d'une mauvaise affaire, alors qu'ils se sont engagés avec une firme peu recommandable: d'autres fois encore, un renseignement demandé au représentant consulaire reste isolé quand il faudrait un long travail et une longue correspondance pour faire réussir une affaire.

Nos consuls, quoiqu'animés des meilleures intentions, n'ont souvent pas à leur disposition les éléments nécessaires à leur action.

La Compagnie d'exportation pourrait intervenir efficacement pour établir à l'étranger un intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur et qui inspirerait à l'exportateur une confiance absolue. Elle pourrait désigner dans chaque centre d'exportation un certain nombre de correspondants choisis parmi les maisons les plus sérieuses. Ces représentants attitrés d'une société puissante seraient en même temps des auxiliaires précieux pour notre corps consulaire.

Le titre seul de représentant de la compagnie devrait donner un certain prestige à celui qui en serait investi.

Ces correspondants devraient s'engager à adresser un rapport annuel à la direction centrale, envoyer des échantillons et des renseignements sur tels articles qui leur seraient désignés,

de telle manière que l'industriel belge affilié à la société trouverait immédiatement à sa disposition les éléments qui lui font défaut le plus souvent : un correspondant sérieux et des renseignements précis.

La Compagnie de représentation et d'exportation ayant des ramifications solides à l'étranger, pourra aussi rencontrer efficacement les vœux du Commandant de Gerlache et placer dans ses agences des jeunes Belges licenciés en sciences commerciales; ils éviteraient ainsi toute hésitation dans le choix d'un lieu d'expatriation, ainsi qu'un stage à bord qui serait de peu d'utilité pour ces jeunes gens; en effet, un crédit annuel de 90,000 francs est prévu au budget des affaires étrangères pour des bourses de voyage en faveur de licenciés et d'après les déclarations du gouvernement « il résulte des constatations faites que ces subsides produisent leurs meilleurs effets » lorsqu'ils sont attribués à des jeunes gens qui, dès le jour de leur expatriation, étaient fixés » sur les conditions de leur établissement en pays étranger.

» La bourse officielle a alors pour effet soit de permettre aux licenciés d'accepter des situa- » tions d'avenir, quoique peu rétribuées au début, soit d'occuper dans des maisons de tout pre- » mier ordre des emplois de volontaires qui les mettent à même de faire apprécier leurs apti- » tudes. »

Quant à la vente à bord d'objets manufacturés ou d'objets d'art, nous estimons que les transactions ne seraient pas assez importantes pour couvrir les frais supplémentaires de personnel et de manutention qui en résulteraient.

Le vaste projet du commandant de Gerlache, hardiment conçu, doit forcément attirer l'attention du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Le Comité Belge, fondé dans un but tout patriotique, ayant à cœur de favoriser l'expansion industrielle et commerciale de la Belgique, ne peut que souhaiter la réalisation du plan qui lui est soumis, et exprimer le vœu qu'un jour un navire construit en Belgique, battant pavillon belge, ira porter au delà des mers le renom industriel et artistique de la mère-patrie.

Pourtant, nous ne pouvons nous défendre d'appréhensions sérieuses au sujet de la vitalité d'une entreprise aussi considérable.

En admettant comme réalisable la formation du capital de 4,250,000 francs, le revenu annuel indispensable pour servir l'intérêt de cette somme et pour assurer la marche de l'œuvre, même en escomptant certains subsides, nous paraît considérable.

Il importe, pour sauvegarder notre prestige industriel et commercial, que l'œuvre, si elle est créée, soit assurée de vivre.

Elle pourrait trouver plus promptement des moyens d'existence dans l'organisation d'une compagnie d'exportation solidement établie, le navire deviendrait ainsi le complément naturel de cette entreprise et trouverait par celle-ci une partie des ressources qui lui sont nécessaires.

Il ne peut entrer dans les vues du Comité Belge des Expositions à l'Etranger de s'engager financièrement ou de prendre une responsabilité quelconque dans le projet d'une exposition flottante, mais le Comité pourrait appeler l'attention du Commandant de Gerlache sur l'importance qu'il y aurait à assurer les voies et moyens avant de commencer la construction du navire et en tenant compte de ces restrictions, le Comité Belge pourrait donner son appui moral à cette œuvre patriotique.

Bruxelles, le 10 février 1908.

Le Rapporteur,
Edmond LEBERMUTH,
Membre du Conseil de Direction du Comité
Belge des Expositions à l'Etranger.

CONFÉRENCE

faite par M. le comte Adrien van der Burch, Secrétaire général du Comité Belge des Expositions à l'Étranger

au Cercle Commercial et Industriel de Gand

La séance était présidée par M. Ferdinand Feyerick, vice-président du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. De nombreuses personnalités du monde industriel de la Flandre avaient tenu à assister à cette conférence.

Nous avons remarqué : MM. le Gouverneur de la Province de la Flandre Orientale; baron de Kerckhove d'Exaerde; le bourgmestre de la ville de Gand, M. Braun; MM. Gustave Carels, président de la Société anonyme de l'Exposition de Gand en 1913; Maurice de Smet de Naeyer, vice-président; M. le sénateur Vereruysse; MM. Albert de Porre, Th. Verstraete, G. Van Acker, Emile Mees-Braun, H. Boddaert, Prosper de Backer, Maurice Lippens, Georges Carels, G. Fiévez, Marinx, Dangotte, Hye, etc.

M. Ferdinand Feyerick, en ouvrant la séance, fait connaître le but que se propose le conférencier, de mettre en relief l'utilité du Comité Belge et des Expositions à l'Etranger.

Au point de vue de l'expansion nationale, dit le comte van der Burch, deux facteurs doivent intervenir pour nous outiller convenablement : le Gouvernement et l'initiative privée.

Parmi les œuvres les plus utiles créées dans ces dernières années, grâce à l'initiative privée, figure le Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Notre devoir est d'envoyer, comme le font les Allemands, nos compatriotes à l'étranger, pour y placer nos produits. D'ordinaire, nous transportons nos marchandises par des voies détournées, ce qui est de nature à faire méconnaître leur véritable origine.

Les expositions remédient à cet état de choses; les résultats qu'a produit l'exposition de Milan, au point de vue des commandes qui ont été faites à l'industrie belge, en est une preuve.

Un important matériel de chemins de fer a déjà été fourni depuis lors en Italie, par la Belgique. De nombreux étrangers ont commandé un important matériel pour des filatures italiennes, mais il est à noter que si la section de la filature a si bien réussi à Milan, c'est qu'elle avait été organisée par le dévouement de M. Ferdinand Feyerick.

Depuis l'Exposition de Milan, l'Italie nous a acheté pour plus de 300,000 francs de chevaux. C'est donc dans tous les domaines que l'Exposition a porté ses fruits.

Vous voyez par là l'importance qu'il y a pour un petit pays comme le nôtre à ouvrir des comptoirs provisoires à l'étranger. Depuis quelques années, il existe en France un Comité des Expositions à l'étranger qui compte 2,600 membres et qui est reconnu officiellement par le Gouvernement français.

Le Gouvernement français a reconnu sa grande utilité. Notre Comité Belge doit étudier toutes les expositions qui s'organisent à l'étranger; il doit s'enquérir de l'utilité qu'il y aurait pour la Belgique d'y prendre part et enfin, aussitôt ce point établi, organiser lui-même la section belge à l'étranger.

Le conférencier montre que le Comité Belge, mal organisé au début de sa création, n'a pas compris son rôle et que pour l'Exposition de Milan, il en est résulté des conditions onéreuses faites aux exposants.

L'exposition de chaque locomotive avec son tender a coûté 15,000 francs à l'industriel qui l'exposait; si le Comité Belge des Expositions à l'Etranger avait été bien organisé à ce moment, ces prix auraient été considérablement réduits. Mais le Comité n'a tenu aucun compte des offres superbes qui avaient été faites par le Comité Italien deux ans avant l'ouverture de l'Exposition. Aujourd'hui, ce Comité Belge des Expositions à l'Etranger n'existe plus dans sa forme du début; il a été reconstitué sous la Présidence de M. Francotte, ancien ministre de l'Industrie et du Travail. Ses membres sont recrutés parmi les personnes ayant fait preuve d'une compétence réelle

en matière d'exposition, ayant déjà rendu des services dans cet ordre d'idées et pouvant en rendre encore à l'avenir.

Ce sont des exposants qui ont remporté une médaille d'or, des membres des jurys, des comités de beaucoup de classes.

La cotisation de chaque membre est fixée à 25 francs par an. Quatre sous-commissions sont formées au sein du Comité, ce sont : la Commission de propagande, la Commission d'initiative et d'enquête, la Commission d'organisation et la Commission des comptes et de la publicité.

Lorsqu'il est décidé de participer à une exposition à l'étranger, le Comité Belge forme les différents groupes des deux classes, et choisit les dirigeants parmi ses membres.

Au sein du Comité Belge a été créé une société coopérative en vue de constituer un fonds de roulement. Le capital minimum souscrit a été arrêté à la somme de 50,000 francs, constitué par 100 parts de 500 francs chacune.

Dix pour cent du capital ont été versés, et il ne sera fait d'autres appels de fonds avant que le Comité ait décidé de participer à une Exposition à l'Etranger.

L'orateur entre ensuite dans le détail du fonctionnement du Comité Français des Expositions à l'Etranger. Le Comité Belge agira de même dans le cas de l'organisation d'une Exposition. Il s'est occupé, depuis le mois de novembre, dernière date de sa reconstitution, d'une Exposition des Industries Electriques à Marseille et d'une Exposition à Nancy.

En ce qui concerne l'Exposition de Marseille, il a organisé un referendum parmi les industriels électriciens de Belgique. Le résultat en a été négatif. Aussi, le Comité a-t-il décidé et ce, malgré les offres alléchantes des organisateurs de l'Exposition de Marseille, d'abandonner cette entreprise.

En ce qui concerne l'Exposition de Nancy, une participation officieuse de la Belgique à cette exposition a été autorisée. Les Belges ont un grand intérêt à participer à cette Exposition interfrontières à laquelle sont conviés la France, la Suisse, le Luxembourg, la Belgique et les provinces annexées.

En 1912 aura lieu une vaste Exposition à Tokio. L'Orient est un débouché énorme de toutes les industries. L'intérêt des Belges de participer à l'Exposition de Tokio en 1912 est considérable, mais il faut que la Belgique y soit représentée dans d'excellentes conditions.

L'utilité des Comités des Expositions au point de vue de l'expansion a été reconnue telle que dans tous les pays d'Europe il s'est formé des Comités permanents analogues. Une réunion des délégués de tous ces Comités s'est tenue déjà à Paris l'an dernier; on s'y est occupé de questions mulitiples se rapportant directement et indirectement aux Expositions, et la conclusion de cette conférence internationale a été que si l'on créait une fédération de tous ces Comités permanents, on arriverait à former un organisme d'une importance considérable et capable de défendre puissamment les industries de tous les pays.

L'orateur expose le jeu des personnes qui organisent des Expositions dans le seul esprit de lucre et qui distribuent des diplômes dont l'importance varie d'après le prix que l'on veut y mettre. C'est là un grave danger pour l'industrie, danger contre lequel tous les comités permanents tendent à réagir, tâche à laquelle ne faillira pas le Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Le Comité veillera encore à ce que les industriels soient jugés par leurs pairs, c'est-à-dire par des hommes d'une compétence reconnue, ayant obtenu eux-mêmes les plus hautes distinctions aux expositions.

Le principe de la constitution d'une Fédération a été arrêté dans le Congrès de Paris. La deuxième session aura lieu en novembre prochain à Bruxelles, et il est probable qu'alors la Fédération internationale sera constituée d'une façon définitive. L'œuvre contribuera dès lors à la défense de l'industrie du monde entier.

Et en terminant, l'orateur adresse un chaleureux appel à tous les industriels pour qu'ils entrent nombreux dans le Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

M. Ferdinand Feyeriek, remplaçant l'orateur à la tribune, aborde la question de la commission locale de propagande, expose son but, qui est de faire des conférences, de recruter des membres et de rester en contact continuel avec le Bureau du Comité.

M. Feyerick est nommé président de la Commission locale des Flandres. Cette commission

est placée sous la protection de MM. le Gouverneur de la province de la Flandre Orientale et le Bourgmestre de la ville de Gand, des deux présidents de l'Exposition de Gand en 1913, MM. Gustave Carels et Coreman, président de la Chambre des Représentants, de MM. le sénateur Vercruysse, commissaire général de la Belgique à l'Exposition de Paris en 1900, et Albert Ceuterick, secrétaire général de l'Exposition Internationale de Gand en 1913.

MM. Maurice de Smet de Naeyer et Ferdinand de Hemptinne ont été nommés vice-présidents de la Commission locale; M. Albert de Porre, secrétaire: M. Adhémar Vercruysse, secrétaire-adjoint, MM. Joseph Nève et Léon Van Holbeck, membres du Bureau.

Avant de lever la séance, M. Ferdinand Feyerick, en termes excellents, remercie le comte Adrien van der Burch de son intéressante causerie et adresse également ses remercîments à M. le Gouverneur de la Flandre Orientale, à M. le Bourgmestre de la ville de Gand et à toutes les personnes qui ont bien voulu assister à la réunion.

EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1910

Le Comité de l'Exposition de Bruxelles est dès à présent assuré des participations officielles de la France, de la République de l'Equateur et de la Perse.

Le Comité Hollandais des Expositions à l'Etranger, présidé par M. le Sénateur Scholten, a avisé le Comité de ce qu'il prenait dès à présent en mains l'organisation d'une participation de l'industrie et des colonies hollandaises à l'Exposition de Bruxelles.

Le Comité exécutif, désireux de remettre aux exposants qui participeront à l'Exposition de Bruxelles un souvenir de leur participation qui ait un réel caractère d'art, a fait appel aux artistes belges pour la création du diplôme et de la médaille destinés aux exposants. Le Comité Exécutif organise, à cet effet, un concours restreint entre dessinateurs pour l'exécution des diplômes et, pour la création de la médaille, un concours entre sculpteurs qui se sont spécialisés dans l'art de la gravure.

L'impression de la belle affiche de M. Cassiers a été confiée à M. Goossens, membre du Comité Belge des expositions à l'Etranger. 10,000 exemplaires seront prêts à être affichés à la fin du mois d'avril.

Le Comité Exécutif a décidé de faire tirer sur papier de luxe 200 exemplaires de l'affiche qui seront numérotés de 1 à 200. Les collectionneurs peuvent, dès à présent, s'inscrire au siège du Comité, 34, rue des Douze-Apôtres, pour l'obtention de cette affiche, qui sera vendue au prix de 10 francs l'exemplaire.

Les timbres-réclames sont vendus au siège du Comité Exécutif, à raison de fr. 1. 25 le mille. Une série de 10,000 timbres coûte 10 francs.

Le tirage de la première demi-série de la tombola aura lieu vers la fin du mois d'avril. 150,000 billets de la deuxième demi-série sont d'ores et déjà en circulation.

D'autre part, il résulte d'une visite que le Chancelier du Consulat d'Allemagne a faite à MM. les Directeurs généraux de l'Exposition et d'une communication adressée par la « Standige Ausstellungs Kommission für die deutsche Industrie », au Comité Belge des Expositions à l'Etranger, que l'Industrie et le Commerce allemands seront représentés d'une importante façon à l'Exposition de Bruxelles.

Voici cette communication :

« Lors de la Conférence tenue le 11 janvier dernier sous les auspices de la « Standige Ausstellungs-Kommission für die Deutsche Industrie », les délégués de l'Industrie allemande s'étaient prononcés contre une participation de l'Allemagne à toute exposition pendant cinq années consécutives.

» Depuis lors, la question d'une participation de l'Allemagne à l'Exposition de Bruxelles en 1910 a été posée au Gouvernement, et M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a engagé les délé-

gués de l'Industrie et du Commerce allemands à étudier l'opportunité de cette participation de très près.

» En même temps, M. von Bethmann-Hollweg faisait savoir qu'il était très désirable d'organiser une manifestation des progrès de l'Industrie allemande à propos de cette exposition, et cela pour des raisons de convenances générales, pour des motifs politiques et économiques et aussi pour des raisons de bon et amical voisinage.

» M. le Secrétaire d'Etat a aussi fait savoir qu'il convenait au Gouvernement de se faire représenter officiellement à cette exposition et de confier la formation d'une Commission spéciale en vue de cette exposition au Comité permanent allemand. Cette Commission agirait d'accord avec le Commissaire Général du Gouvernement.

» Après que plusieurs délégués d'industries importantes eurent pris en considération cette communication et se furent prononcés en faveur de la participation allemande, M. le Secrétaire d'Etat a chargé le Comité permanent allemand de former une Commission pour l'Exposition de Bruxelles en 1910, qui pût travailler à organiser une digne manifestation de l'Industrie allemande à cette Exposition.

» Dans sa réunion plénière du 6 mars dernier, le Comité permanent a résolu la constitution de cette Commission. Les invitations seront envoyées sous peu. A la tête de cette Commission sera placé M. Ravené, conseiller privé du Commerce, vice-président de la Chambre de Commerce de Berlin, membre de la « Ständige Ausstellungs-Kommission für die Deutsche Industrie. »

DIVERS

Le 25 mars a été constituée, au siège social du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, 5, Grand'Place, à Bruxelles, la Société Coopérative des Expositions. Soixante et onze associés ont souscrit à l'acte constitutif. Le 1/10 du capital minimum fixé par les statuts a été versé aussitôt. Ce capital est de 50,000 francs. Cependant, déjà il est augmenté, ce qui fait bien augurer de l'avenir.

M. Canon-Legrand a été nommé président du Conseil d'administration et MM. Dietrich, E. Mélot, Van Ophem et Van der Meylen administrateurs. MM. Van Ophem et Van der Meylen représentent le Conseil de Direction du Comité Belge au sein du Conseil d'administration de la Société Coopérative.

MM. H. Defuisseaux, Bogaarts et De Porre ont été nommés commissaires.

Au cours de la séance, M. Francotte, président du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, a exposé les raisons pour lesquelles la Société Coopérative ainsi formée a pris le nom de Société Coopérative des Expositions.

Dans l'esprit des initiateurs, dit l'orateur, la Société Coopérative, fondée au sein du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, devait servir de banquier à ce Comité et prendre pour titre Société Coopérative des Expositions à l'Etranger. Depuis lors, nous avons envisagé la nécessité, l'urgence qu'il y avait à nous occuper des Expositions nationales, suivant en cela l'exemple du Comité allemand et du Comité hongrois des Expositions. Nous avons l'intention de proposer dans ce sens une modification à apporter aux statuts du Comité Belge des Expositions à l'Etranger et pour rendre dès aujourd'hui la Société Coopérative, société commerciale, adéquate aux besoins futurs du Comité, nous l'avons intitulé Société Coopérative des Expositions.

Il est incontestable que le fait d'avoir pu créer en si peu de temps un organisme aussi important que cette banque des Expositions — car c'est une véritable banque que cette Société Coopérative, — constitue un succès très important.

Le Comité Belge, reconstitué au mois de novembre de l'année dernière, après la crise que l'on sait, dispose aujourd'hui d'un fonds de réserve supérieur à 50,000 francs pour l'organisation d'une participation belge à une Exposition à l'étranger.

Ce fait est très important, car cela permet aux organisateurs non seulement l'option sur des terrains dans des conditions avantageuses, mais encore l'organisation des transports, de la manutention, etc., etc. Ici interviendra utilement le Bureau Commercial des Expositions, organisme créé dans le but de réduire au minimum les frais qui incomberont aux Exposants.

A propos du Bureau Commercial des Expositions, voici la copie de la lettre que le Bureau du Comité a adressé à tous les Comités permanents des Expositions : comités français, néerlandais, italien, hongrois, danois, suédois, autrichien et suisse :

9 mars 1908.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Vous aurez pu constater, par les très intéressantes communications de la « Commission permanente des Expositions pour l'Industrie Allemande », l'utilité de mettre fin aux agissements de certains représentants d'exposants.

» Le Comité Belge, pour enrayer des abus et des exploitations de ce genre, a créé en son sein le *Bureau Commercial des Expositions* qui, seul, a qualité officielle dans notre pays pour représenter les exposants. Il offre toutes les garanties nécessaires et vous pourrez constater, par les documents qui vous sont adressés par même courrier, combien son organisation est pratique et combien elle pourra rendre des services aux exposants.

» Le Bureau Commercial se mettra très volontiers à la disposition des industriels français pour les renseigner et faciliter leur participation aux expositions en Belgique.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire Général. *Le Président.*

» *(sig.)* Cte AD. VAN DER BURCH. *(sig.)* G. FRANCOTTE. »

La plupart des Comités ont fait répondre par leur Bureau, félicitant le Comité Belge des Expositions à l'Etranger de son initiative. Le Comité Allemand, notamment, a répondu la lettre qui suit :

Commission permanente des Expositions pour l'Industrie Allemande.

« Berlin, 13 mars 1908.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre honorée du 9 mars.

» La communication de la fondation du Bureau Commercial des Expositions nous a beaucoup intéressés, d'autant plus que ce Bureau, dans une lettre qu'il nous adresse directement, vient de nous offrir ses services spécialement pour la prochaine Exposition Internationale de Bruxelles de 1910.

» Nous exprimons notre pleine satisfaction au sujet de ce fait que, par l'initiative et avec la participation de votre honoré Comité, a été créée une organisation qui semble, dans le cas présent, apte à rendre des services utiles aux intérêts des exposants étrangers.

» En même temps, nous espérons que le jeu des médailles approchera petit à petit de sa fin sous l'action du Bureau Commercial des Expositions.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération. »

Le Comité Belge est entré d'ailleurs résolument dans la voie que lui traçait, dans cet ordre d'idées, le Comité permanent allemand. Il a signalé, à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, les différentes communications que le Comité permanent allemand la « Ständige Ausstellungs Kommission für die Deutsche Industrie » lui a faites, à ce propos, dans ces derniers temps.

Parmi les communications que nous adresse le Comité permanent allemand et que nous ne pouvons évidemment pas toutes publier, nous donnons ici les plus intéressantes, qui montrent d'ailleurs l'esprit dans lequel travaille cette Commission allemande et la diversité des questions qu'elle embrasse.

6 mars 1908.

» Avis : Exposition Internationale de Toulouse.

» Nous apprenons par un entrepreneur au fait des Expositions, qu'une Exposition Internationale de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et des Arts se tiendra cet été à Toulouse. Comme on essaie de recruter aussi à cette Exposition des adhérents allemands, la Commission permanente fait observer aux intéressés qu'une participation des industriels, commerçants et artisans allemands à cette Exposition ne paraît pas avoir un but utile.

17 février 1908.

» Le fameux agent d'expositions Berezi, qui, par ses machinations, a déjà nui considérablement à un grand nombre d'industriels et qu'on a déjà, à différentes reprises, averti publiquement, par exemple par le décret ministériel prussien du 2 février 1906, continue encore ses agissements — en partie sous un nom d'emprunt. — Récemment, ce fut le cas avec sa participation à l'Exposition Internationale organisée à Madrid, l'automne dernier. En ce moment, il est encore à l'œuvre avec ses prête-noms, en vue de nouvelles « expositions ».

» Un ex-employé de Berezi, du nom de Fest, à Bruxelles, envoie en ce moment des invitations pour la participation aux expositions internationales, des firmes allemandes. Ces expositions doivent avoir lieu : à Gênes, en avril; à Paris, en avril mai; à Bruxelles, en août octobre de cette année. Cet avis renseigne textuellement ce qui suit, d'après communication de la Commission permanente des Expositions :

« Je demande un dédommagement de 100 mark par exposition, dans le cas où je réus-» sirais à obtenir pour vous, à l'une ou l'autre des Expositions, au moins la médaille d'or. Si » je n'y arrivais pas, vous n'auriez rien à me payer et, dans ce cas, vous auriez exposé gratuitement. »

« Cette façon d'agir constitue un appât pour les industriels qui couvre l'irrégularité de la chose. Or, le décret ministériel prussien cité plus haut attire spécialement l'attention des industriels sur ce procédé, qui contrevient directement à la loi sur la concurrence déloyale ».

D'autres communications non moins intéressantes visent des expositions locales d'art culinaire, d'art appliqué dans les logements des étudiants, etc.

Une étude sur les Expositions d'automobiles en général, et principalement en Amérique, nous fait savoir qu'en 1906 on a fabriqué :

En France	55,000	voitures.
En Angleterre	28,000	»
En Allemagne	21,000	»
En Belgique	12,000	»
En Italie	9,000	»
Et enfin aux Etats-Unis d'Amérique	60,000	»

Une autre communication envisage le problème des Expositions en économie politique et analyse le volume du Dr Alfons Paquet, qui a paru chez Gustave Fischer, à Iéna, intitulé : « Le Problème des Expositions en économie politique », volume de 353 pages.

* * *

A la date d'aujourd'hui, il existe 10 Comités permanents d'Expositions formés ou en formations. Ce sont :

Le Comité Français des Expositions à l'Etranger;

Le Comité Belge des Expositions à l'Etranger;
Le Comité National pour les Expositions et les Exportations de l'Italie à l'Etranger;
Le Comité Néerlandais des Expositions internationales à l'Etranger;
La Commission Permanente pour l'Industrie allemande en matière d'Expositions;
Le Comité Central Hongrois pour les Expositions;
Le Comité Danois des Expositions à l'Etranger;
Le Comité Suédois des Expositions à l'Etranger;
Le Comité Autrichien;
Le Comité Suisse des Expositions à l'Etranger.

L'on voit que l'initiative du Comité Français, le premier en date, a été suivie par la plupart des pays de l'Europe. Presque seuls de leur espèce, la Commission Allemande et le Comité Central Hongrois s'occupent non seulement des Expositions à l'Etranger, mais encore des Expositions nationales.

Entr'autres choses, nous relevons dans les statuts du Comité Central Hongrois des Expositions les dispositions suivantes auxquelles nous applaudissons d'ailleurs :

« Le Comité représentera et sauvegardera les intérêts des exposants en tous sens; il veillera avec vigilance à ce qu'on n'organise dans le pays que des expositions d'une utilité pratique réelle; le cas échéant, il dressera le programme des expositions à organiser dans le pays, pendant une série d'années et donnera son concours à la réalisation de son programme en s'assurant la collaboration des facteurs compétents et des spécialistes les plus éminents.

» Le Comité Central s'appliquera aussi à mettre en garde les intéressés nationaux contre les faiseurs d'expositions et contre les expositions suspectes, en ayant recours aux missions accréditées à l'étranger et aux autorités compétentes.

» Il mettra le public en garde contre les projets d'expositions qui pullulent sans aucun but sérieux et ne servent que les intérêts des organisateurs.

» Il aura soin de mettre à profit les enseignements de toutes les expositions, en y démêlant ce que les industriels, les agriculteurs et les commerçants d'une part, le gouvernement, les autorités et les forces sociales d'autre part, auraient à faire pour utiliser ces enseignements en vue du relèvement et du développement de l'industrie, des arts, de l'agriculture et du commerce du pays.. »

***

Le baron d'Anethan, notre ministre plénipotentiaire à Tokio, a envoyé à M. le Président du Comité la lettre suivante que lui a adressée Son Excellence le vicomte Kentaro Kaneko.

Grand Exhibition of Japan 1912.

Tokio, le 3 mars 1908.

» A Son Excellence le baron Albert d'Anethan, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges près de l'Empereur du Japon.

» CHER MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 février dernier, nous faisant connaître l'organisation du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

» Me référant à votre demande, j'ai aussitôt fait savoir aux Commissaires de l'Exposition de Tokio d'envoyer à ce Comité, au fur et à mesure, toutes les décisions qui seront prises au sujet de cette Exposition.

» Agréez, etc. »

***

M. Alfred Ruhemann a été nommé membre correspondant du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Il nous fait parvenir le programme d'une Exposition Internationale de la Photographie, qui se tiendra à Dresde en 1909, de mai à octobre.

Elle est placée sous la présidence d'honneur de S. M. le Roi de Saxe. Le programme de cette exposition est mis à la disposition des participants éventuels et des membres du Comité, au siège social, 5, Grand'Place.

M. Ruhemann signale encore au Comité les expositions d'horticulture à Berlin, de faïences et céramiques à Faenza, et des arts industriels à Stockholm.

***

A propos des Commissions de propagande et de leur organisation, M. Albert De Porre, secrétaire de la Commission Gantoise, a adressé à M. le Président du Comité la lettre suivante :

« Gand, le 20 mars 1908.

» Monsieur le Président,

» Me conformant au désir que vous avez exprimé à la séance du 14 mars, j'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous le plan adopté pour l'organisation de notre Comité local de propagande.

» Notre but a été d'intéresser à notre organisme les personnalités occupant dans le monde du commerce, de l'industrie, des arts et des sports de notre ville une place importante et pouvant nous apporter, par une collaboration active, un concours précieux.

» A cet effet, nous avons créé :

» (A) des membres protecteurs en tête desquels se trouvent le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de Gand;

» (B) un bureau composé du Président de la Commission locale de propagande, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, de Secrétaires-Adjoints et, éventuellement, d'un Trésorier et de membres;

» (C) des délégués représentant les différentes industries gantoises, les arts et les sports, choisis parmi ceux qui se sont occupés spécialement des expositions de Liége, Milan et Tourcoing.

» En vue de la conférence que M. le Secrétaire Général a bien voulu donner au Cercle Commercial et Industriel de notre ville, nous avons adressé une convocation à tous nos industriels ainsi qu'à tous ceux de nos concitoyens dont le nom figure aux catalogues officiels des expositions susdites et aux membres du Cercle Commercial et Industriel. Pour ceux d'entre eux qu'il nous paraissait désirable de voir appeler aux fonctions de délégués, une lettre était jointe à cette convocation. Des démarches personnelles avaient été faites auprès des futurs membres protecteurs.

» Le lendemain de la conférence, une lettre a été adressée, avec une bulletin de présentation, à tous les délégués qui n'avaient pas signé à la séance même, ou qui avaient été empêchés d'y assister.

» Cette façon de procéder, Monsieur le Président, a donné d'excellents résultats, ainsi que vous avez pu vous en convaincre et nous donnera, éventuellement, beaucoup de facilité dans les enquêtes dont nous pourrions être chargés en vue de l'organisation d'une exposition ou de la participation d'exposants de notre région à des expositions dont le Comité Belge s'occuperait.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

» *Le Secrétaire,*

» *(Sig.)* Albert DE PORRE.

***

AVIS :

M. les Membres du Comité sont priés de donner leurs titres d'Exposition à M. le Secrétaire Général-Adjoint. Ils sont priés également de lui faire connaître s'ils sont décorés de l'ordre de Léopold et le grade qu'ils ont dans l'Ordre.

Ces renseignements sont nécessaires pour la publication de la brochure qui contiendra les statuts et la liste officielle des Membres du Comité.

Cette brochure paraîtra le 1er novembre de cette année.

***

A la suite de l'Exposition de Milan en 1906, les distinctions suivantes ont été conférées aux Membres du Comité Belge qui s'en sont occupés activement.

Ont été nommés. — Dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier : M. Robert Van der Meylen. Dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, commandeur : M. Doat, administrateur-délégué de la Compagnie des Conduites d'Eau; officier : M. Maurice Ortmans, directeur de la Société Cockerill; chevalier : M. Jean Bogaarts.

LISTE

DES

MEMBRES DU COMITÉ BELGE DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

admis depuis le 12 février 1908

MM. ACKER, architecte, Bruxelles;

ADLER, ADOLPHE, industriel, Anvers;

ANNUAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE BELGIQUE;

BOELENS, VICTOR, architecte, directeur-adjoint des travaux de la commune d'Uccle, Uccle;

BORREMANS, THÉOPHILE, fabricant de corsets, Bruxelles;

BOSSUT, industriel, Bruxelles;

BRAUN, E., bourgmestre de la ville de Gand;

CARELS, GEORGES-A., industriel, Gand;

CASIER, AMAND, industriel, Gand;

CATTEAU, N., sénateur suppléant, Bruxelles;

CEUTERICK, ALBERT, Gand;

CHAZAL (baron FÉLIX), commissaire général honoraire du Japon près l'Exposition de Liége en 1905;

CHOQUE, industriel et négociant, Bruxelles;

CLOSSET, G., directeur de l'Institut, Liége;

COURTOIS, LOUIS, sous-inspecteur des eaux et forêts, Liége;

DANGOTTE, AD., industriel, Gand;

DE BACKER, industriel, Gand;

DE BUGGENOMS, LOUIS, docteur en droit, Liége;

DE BURLET, CONSTANTIN, directeur général de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, Bruxelles;

DEFELD, EMILE, directeur de l'imprimerie Bénard, Liége;

DE GRÈVE, JOSEPH, imprimeur-lithographe (firme J. Goffin fils), Bruxelles;

DEGROUX, PAUL, administrateur de la Société Jouret, Bruxelles;

MM. DE HEMPTINNE (comte F.), industriel, Gand;

DE HEMPTINNE, JEAN, président de la Société anonyme Ferd. Lousbergs, Gand;

DE HEMPTINNE, LOUIS, Gand;

DE KERCHOVE D'EXAERDE (baron R.), gouverneur de la province de Flandre orientale;

DELHAYE, administrateur de l'Union du Crédit, Bruxelles;

DE LHOXEUX, F., ingénieur, Bruxelles;

DE LIEDEKERKE (comte J.), industriel, Bruxelles;

DERIHON, MARTIN, administrateur-délégué de la Société anonyme des usines G. Derihon, Loncin-lez-Liége;

DE ROSÉE (baron ALFRED), industriel, Yvoir;

DE RUYTTER, P., industriel, Bruxelles;

DE SMET, FIRMIN, château de Schouwbroeck, Vinderhoute-lez-Gand;

DE SMET DE NAEYER, HENRY, secrétaire général et commissaire de la Société anonyme « La Louisiane », Gand;

DESOER, CHARLES-J.-G., imprimeur-éditeur, Liége;

DESPAIGNE, H., industriel, Bruxelles;

DE SPIRLET (chevalier VICTOR), industriel, Liége;

DE VRIENDT, A., industriel, Bruxelles;

DORZÉE, ALBÉRIC, administrateur-délégué de la Société anonyme des Ateliers de Boussu, Boussu-lez-Mons;

DRÈZE, éditeur, Liége;

DUPONT, EMILE, ministre d'Etat, vice-président du Sénat, Liége;

ERNST, FRANÇOIS, directeur commercial de la Société anonyme des Explosifs Clermont (Muller et Cie), Liége;

FICHEFET, Arthur, entrepreneur de travaux publics, Bruxelles.

FINET, P., industriel, Bruxelles;

FOLLET, Alfred fils, industriel, Verviers;

FRANCOTTE, Aug., industriel, Liége;

GEVAERT, Liévin, directeur gérant de la firme Gevaert et Cie, fabrique de papiers photographiques, Vieux-Dieu-lez-Anvers;

GOLDSCHMIDT, Alfred, industriel, Bruxelles;

GOOSSENS, J.-E., imprimeur, Bruxelles;

GOUVERNEUR, Sylvain, directeur des charbonnages d'Ans et Rocour, Ans-lez-Liége;

GUEQUIER, Georges-J.-E., artiste-peintre, Gand;

HAMAIDE, Fénelon, directeur de la manutention à l'Exposition de Bruxelles en 1910, Louvain;

JAMAR, censeur de la Banque Nationale, Bruxelles;

KLEYER, bourgmestre de la ville de Liége;

KRAFT de la SAULT (chevalier Jean), ingénieur en chef de la Société Cockerill, Seraing;

LAMBEAU, F., Bruxelles;

LEBRUN, Emile, J.-P., décorateur, Gand;

LECHAT, Henri (firme Lechat et Candèze), Liége;

LEPERSONNE, H., industriel, Liége;

LIPPENS, Edgard, Gand;

LIPPENS, M., avocat, Gand;

MAAS, Aug., industriel, Mont-Saint-Amand;

MAES-BRAECKMAN, A., fabricant de courroies, Mont-Saint-Amand, Gand;

MELOTTE, Jules, fabricant d'écrémeuses centrifuges, Rémicourt-lez-Liége;

MOREL DE BOUCLE-SAINT-DENIS, Gand;

SCHOEMANS, D., avocat, Liége;

Société anonyme des Brasseries Bavaro-Belges, directeur Mertens, Gaspar-G., Anvers;

TAMINIAUX, Th., industriel, Manage;

VAN BELLINGHEN, industriel, Bruxelles;

VAN CEULEBROECK, Emile, fabricant de tissus, Gand;

VANDERHAEGHEN, industriel, Gand;

VAN DER STEGEN, Alfred, administrateur-délégué de la société anonyme des Anciens ateliers de constructions Vanden Kerchove, Gand;

VAN DE VOORDE, industriel, Gand;

VAN DE WINCKELE, Ch., industriel, Gand;

van LANGHENDONCK, C., capitaine de cavalerie, Bruxelles;

VEESAERT, Jules, industriel, Gentbrugge-Nord-lez-Gand;

VERBEKE, G., industriel, Gand;

VERMEIRE, Jos., industriel, Gand;

WALTHERTUM, industriel, Bruxelles;

WIELEMANS-CEUPPENS, industriel, Bruxelles;

Rectification à la dernière liste officielle :

A *ajouter :* l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liége.

COMMUNIQUÉS DU DERNIER MOMENT

SÉANCE DU BUREAU

du 3 avril 1908

La séance est ouverte à 11 heures et demie, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Sont présents : MM. le comte Ad. van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit le procès-verbal de la Séance du 4 mars. *(Approuvé.)*

M. LE PRÉSIDENT propose de soumettre au Conseil de Direction l'organisation de la Conférence Internationale.

M. LE TRÉSORIER demande à pouvoir faire l'acquisition d'un volume édité en Allemagne ayant pour titre : « Problème des Expositions vis-à-vis de l'Economie politique. » *(Adopté.)*

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est d'avis de créer une Commission d'organisation spéciale et compétente, ainsi qu'une sous-commission pour la prochaine conférence et qui seraient composées des personnalités dont les noms suivent :

1° Le Bureau : MM. Francotte, Braconier, De Becker-Remy, Feyerick, Warocqué, comte Ad. van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen;

2° Le Comité Juridique : MM. Braun, Duchaîne, Forgeur, Flagey, Halot et Capitaine;

3° MM. Gody, Carlier, Digneffe, Bastenier, M. de Smet de Naeyer, Morisseaux, Amelin, De Bruyn, Vercruysse-Braq et Keym.

Le Bureau prend connaissance des lettres reçues de :

1° La Chambre de Commerce Néerlandaise, qui remercie pour les renseignements donnés au sujet de l'Exposition Hollando-Belge;

2° La Chambre de Commerce de Vienne, demandant des renseignements sur le Bureau Commercial des Expositions;

3° Du Comité Néerlandais des Expositions;

4° L'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie accusant réception des documents;

5° Du Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910, offrant gratuitement le service du journal *Bruxelles-Exposition;*

6° M. le baron d'Anethan, ministre de Belgique à Tokio, disant que, conformément à la demande du Comité, il a fait connaître au Comité de l'Exposition de Tokio 1912, l'existence du Comité Belge;

7° Une lettre du même, communiquant la réponse faite par le Directeur Général de l'Exposition de Tokio, qui enverra au Comité Belge tous les renseignements concernant cette Exposition;

8° Du Comité de l'Exposition de Turin 1911, donnant des renseignements sur cette entreprise, ainsi que la copie d'une circulaire lancée, à cet effet, par les Italiens.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL estime qu'il y a lieu de s'occuper de l'organisation de la participation à l'Exposition de Turin. *(Renvoyé à la Commission d'Initiative et d'Enquêtes.)*

Le Bureau décide de convoquer une réunion du Conseil de Direction le mercredi 8 avril, à 11 heures.

La Commission de Ballottage se réunit ensuite et procède à l'élection des trente-sept nouveaux membres suivants : MM. Ceuterick, Morel de Boucle St-Denis, Lippens E., de Hemptinne J., Maes-Braeckman, De Groux, de Burlet C., Borremans, de Hemptinne L., Guequier, Lebrun, Van Ceulebroeck, Van des Stegen, Veesaert, de Smet de Naeyer H., Dorzée, Fichefet A., De Grève, de Smet F., Dupont, Société Anonyme des Brasseries Bavaro-Belge, Lechat, Derihon, Gouverneur, Adler, Defeld, Société Anonyme d'Entreprises Générales de Travaux, Desoer, Courtois, de Buggenoms, Follet, Kraft de la Sault, Mélotte, Boelens, Gevaert, Ernst, Closset. *(Admis à l'unanimité.)*

La séance est levée à midi 30.

SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

du 8 avril 1908

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Sont présents : MM. De Becker-Remy, comte Adrien van der Burch, Van Ophem, Vander Meylen, Canon-Legrand, baron Beyens, Cornélis-Lebègue, de Fuisseaux, Digneffe, chevalier Ivan de Spirlet, De Porre.

Excusés : MM. Braconier, Delvaux et Lebermuth.

M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 18 mars. *(Adopté.)*

Le Conseil prend connaissance des lettres suivantes :

1° De M. De Kien, qui renseigne les noms des industriels habitant sa région ayant obtenu aux Expositions Internationales au minimum une médaille d'or ou ayant occupé des fonctions officielles aux mêmes Expositions. Il donne également la liste des personnes susceptibles d'exposer;

2° De la Chambre de Commerce de Mons, qui demande à pouvoir payer la même cotisation qu'elle payait à l'ancien Comité Belge, soit 10 francs, et être exonérée du droit d'entrée.

Le Conseil décide qu'il ne peut être dérogé aux statuts et que la cotisation et le droit d'entrée sont uniformes pour tous les membres du Comité;

3° De M. Delvaux, Gouverneur de la Province de Liége, qui remercie le Comité pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination. Ses fonctions le retenant à Liége, il demande à ne plus assumer la Présidence de la Commission locale de propagande de la province du Luxembourg. *(Approuvé.)*;

4° De M. le baron d'Anethan, ministre de Belgique à Tokio, qui communique au Comité Belge une lettre du Comité organisateur de l'Exposition de Tokio en 1912;

5° De M. le Président du Comité organisateur de l'Exposition de Turin. Il avise le Comité Belge de ce que l'Exposition de Turin sera consacrée spécialement à l'Industrie. Il envoie les premiers documents et promet d'en adresser d'autres sous peu. La même année, aura lieu à Rome, une Exposition des Beaux-Arts. *(Renvoyé à la Commission d'initiative et d'enquêtes)*;

6° De M. Lami, directeur de l'Exposition de Nancy. Il annonce qu'étant toujours malade, il ne pourra recevoir actuellement les délégués du Comité Belge;

7° Le Comité Allemand transmet une communication officielle du Gouvernement Italien. Cette communication précise les pouvoirs du Comité Italien des Expositions et donne quelques renseignements sur la manière dont le Gouvernement intervient dans les affaires de ce Comité.

Le Conseil s'étonne de ne pas avoir reçu cette communication du Ministre des Affaires Etrangères.

M. le Président signale l'importance des questions qui seront discutées à la prochaine Conférence Internationale des Comités d'Expositions. Il propose, d'accord avec le bureau, de nommer une commission spéciale qui sera chargée d'organiser la Conférence et d'étudier les questions qui y seront traitées. Les Français avaient fait de même et s'étaient fait représenter à la Conférence par les plus hautes personnalités du monde des Expositions.

Le Conseil approuve la propositions du Président et la Commission est composée comme suit :

MM. Francotte, De Becker-Remy, Braconier, Waroequé, Feyerinck, van der Burch, Van der Meylen et Van Ophem, membres du Bureau;

M. Amelin, Morisseaux et Bastenier, du Ministère de l'Industrie et du Travail;

M. Gody, commissaire-général, adjoint du gouvernement près de l'Exposition de Bruxelles en 1910.

Ces Messieurs du Comité du Contentieux;

M. Carlier, commissaire-général du gouvernement près l'Exposition de Saint-Louis en 1904;

M. Vercruysse Braeq, commissaire-général du gouvernement près l'Exposition de Paris en 1900;

M. Digneffe, président du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége en 1905;

M. de Smet de Naeyer, vice-président du Comité Exécutif de l'Exposition de Gand en 1913;
M. De Bruyn, directeur-général de l'Exposition de Saint-Trond en 1907;
M. Keym, directeur-général de l'Exposition de Bruxelles en 1910.

M. VAN DER MEYLEN, trésorier, déclare qu'en présence des adhésions nombreuses qui sont parvenues au Comité en ces derniers temps, l'état des finances permet au Comité de s'installer dans un local en rapport avec ses besoins.

M. LE PRÉSIDENT estime qu'en vue de la Conférence de novembre prochain, il est nécessaire de penser à recevoir les étrangers dans des locaux convenables.

M. VAN OPHEM dit qu'il a été voir avec M. Van der Meylen un appartement rue de Berlaimont, appartement qui convient également au Bureau Commercial des Expositions. Les frais de location s'élèvent à 2,000 francs l'an, et les travaux d'appropriation et d'installation se monteraient à la somme de 1.500 francs environ. Le Bureau Commercial serait locataire en titre de cet appartement, paierait 1,200 francs de location et le Comité Belge paierait 800 francs. Le Conseil délègue MM. Van Ophem et Van der Meylen pour négocier la location de cet appartement.

M. LE PRÉSIDENT regrette qu'en présence des résultats donnés par la propagande dans les provinces de la Flandre Orientale, de Liége et du Brabant, il n'y ait encore rien de fait à Anvers. Il croit qu'il est nécessaire de trouver dans cette ville des personnes très connues, actives, qui s'occuperaient de recruter des membres nouveaux. Les membres du Conseil se mettent d'accord sur le nom de M. Walton, et le baron Beyens se charge de faire des démarches auprès de lui afin de l'amener à s'inscrire comme membre du Comité et à accepter les fonctions de secrétaire de la Commission locale de propagande dont M. de Roubaix est le Président. Ceci après approbation de ce dernier bien entendu.

M. CANON-LEGRAND prie le Comité d'examiner s'il ne convient pas de convoquer dans un délai très rapproché une assemblée générale extraordinaire en vue de la revision des statuts, ceci afin de permettre au Comité Belge de s'occuper également des Expositions organisées en Belgique. Comme l'avait fait prévoir un certain nombre de membres, il ne semble pas, aujourd'hui, possible de supprimer du titre « Comité Belge des Expositions à l'Etranger » les mots « à l'Etranger », mais à ce titre on pourrait ajouter les mots : « et en Belgique ».

Le Conseil partage cet avis et charge le Bureau de présenter à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 6 mai prochain, un projet de modification dans ce sens aux statuts.

La séance est levée à midi 30.

* * *

A partir du 1er mai, les bureaux du Comité Belge des Expositions à l'Etranger et son siège social seront transférés 14, rue de Berlaimont, au premier étage.

Le Bureau Commercial des Expositions, qui doit agrandir ses bureaux, installera, dans le même appartement, ses différents services. Ceci sera d'autant plus avantageux pour les futurs exposants à Bruxelles en 1910, en général, et pour les membres du Comité Belge en particulier, que le Bureau Commercial s'occupe depuis plusieurs mois déjà de l'Exposition de Bruxelles.

Tous les renseignements que désireront recueillir à ce sujet, par conséquent, les membres du Comité, leur seront donnés aussitôt.

* * *

Le Comité Belge des Expositions à l'Etranger compte à la date du 15 avril 186 membres.

* * *

L'assemblée générale extraordinaire, dont il a été question dans la séance du Conseil de Direction du 8 avril de nier, aura lieu le mercredi 6 mai prochain, à 11 heures 3/4. L'assemblée aura lieu 14, rue de Berlaimont.

3351 Etablissements Généraux — Imprimerie, 14, rue d'Or, Bruxelles.

QUATRIÈME ANNÉE — N° 4. 1er JUILLET 1908

COMITÉ BELGE

DES

EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERLAIMONT, BRUXELLES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. COOREMAN, ancien ministre de l'industrie et du travail, président de la Chambre des représentants ;

LIEBAERT, ancien ministre de l'industrie et du travail, ministre des finances.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége ;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain ;

F. FEYERICK, industriel, Gand ;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

MM. le BARON H. BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897 ;

CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons ;

CORNÉLIS-LEBÈGUE, éditeur, Bruxelles ;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur ;

H. DELVAUX, gouverneur de la province de Liége ;

DE ROUBAIX, industriel, Anvers ;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand ;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905 ;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902 ;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles ;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm ;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse ;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

SÉANCE DU BUREAU ET DE LA COMMISSION DE BALLOTTAGE

du 1er mai 1908

La séance est ouverte à 11 1/2 heures, sous la présidence de M. Francotte, président.

Sont présents : MM. Francotte, comte Ad. van der Burch, Van Ophem, Braconier, Van der Meylen, Keym.

Excusés : MM. Delvaux, Feyerick.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est adopté.

Il est procédé à la lecture de différentes lettres émanant de :

1° M. Lepersonne demandant l'exonération du droit d'entrée de 50 francs comme ancien membre du comité.

LE BUREAU décide qu'il n'y a pas lieu de faire d'exception; les statuts disent formellement (art. 4) que tout membre du Comité belge des Expositions à l'étranger est tenu de payer un droit d'entrée de 50 francs;

2° La Commission allemande permanente des Expositions, rappelant le jugement intervenu à Munich en ce qui concerne l'exposition du Salon des Arts et Métiers organisé annuellement à Bruxelles;

3° L'Association des licenciés sortis de l'Université de Liége demandant l'exonération du droit de cotisation en raison des grands services qu'elle peut nous rendre.

LE BUREAU décide encore et une fois pour toutes de ne faire aucune exception à la règle générale formulée par l'article 4 des statuts;

4° M. Ruhemann, nous informant qu'une exposition d'horticulture s'ouvrira à Berlin, en avril 1909.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL estime qu'il y a lieu de rassembler, à cet effet, toutes les associations florales et horticoles belges en une section spéciale au sein du Comité belge.

LE PRÉSIDENT. — En attendant la création de celle-ci, il faudra soumettre la question à la Commission de propagande.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la date à fixer pour l'assemblée générale extraordinaire.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT fait savoir qu'elle ne peut avoir lieu le 6 mai, car l'article 18 des statuts spécifie que les projets de modifications aux statuts sont imprimés et envoyés à tous les membres ayant voix délibérative, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale extraordinaire.

LE BUREAU examine ensuite les modifications à apporter aux statuts.

M. le Président estime qu'il est nécessaire de modifier le titre du Comité belge des Expositions à l'étranger, pour permettre à celui-ci de s'occuper des expositions qui s'organisent dans le pays.

Le Secrétaire Général n'est pas de cet avis et propose le maintien du titre de Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Le Bureau décide finalement qu'il sera proposé à l'assemblée générale de modifier le titre et de le libeller ainsi : Comité belge des Expositions dans le Pays et à l'Etranger.

Il est décidé encore que les modifications suivantes aux statuts seront proposées à la délibération de l'assemblée générale extraordinaire, dont la date est définitivement fixée au 20 mai.

« Article premier. — Le Comité Belge des Expositions dans le pays et à l'étranger a pour « but de favoriser l'expansion belge. Il s'occupe, en Belgique et à l'étranger, des expositions « nationales et internationales, en les organisant ou en y prenant part. Le siège social est à « Bruxelles. »

Le Bureau propose d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 10 : « Le présidenf et le « secrétaire général sont désignés pour retirer les plis recommandés ou assurés, mandats, etc., « à la poste. Ils peuvent, à cet effet, déléguer leurs pouvoirs. »

Il sera proposé de supprimer à l'article 2, 2e Commission d'initiative et enquêtes, la phrase suivante qui sera à ajouter à la 3e Commission d'organisation : Rédaction des traités et conventions.

Et d'une façon générale de mettre les statuts d'accord avec le nouveau titre.

La Commission de ballottage se réunit immédiatement après et procède à l'élection comme membres du Comité de : MM. D'Anvers, Leroy, Maertens, Verstraete, Duriez, de Hemptinne, Bayens, Van Acker, de Grand Ry, Bourdon, Catteau, Union des Fabricants d'Armes de Liége, Cloquet, Borremans, Chambre de Commerce de Liége, Ancion, Ortmans, Maenhaut, Manufactures royales de Corsets P. Du Toict, Rutten, Thiry, Van Oost, De Rycker, Tardieu, Regnier-Oury, Lefebvre, Fallon, van Zuylen, Stracké, Henin, Walton, Hiard, Syndicat des Distillateurs-Liquoristes de Belgique, Day, Polain.

Les titres d'Exposition de M. Conrad Verhaeghe de Naeyer, n'étant pas joints à son bulletin de présentation, il est décidé d'en écrire à M. Feyerick.

— La séance est levée à 12 h. 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 20 mai 1908

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. le Comte Ad. van der Burch, Secrétaire-Général, en l'absence de MM. le Président et les Vice-Présidents.

Sont présents : MM. Comte Ad. van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen, Canon-Legrand, Goldschmidt, De Groux, Béthune, Cloquet, Baron Beyens, Clément, Andri, Van Oost, De Smet, Closset, Mestreit, de Buggenoms, Duriez, Dietrich, Melot, Drèze, Remy, Stracké, Noblet.

Se font excuser : MM. Francotte, Feyerick, De Becker-Remy, H. Delvaux, Ancion, Adler, Halot, Rotiers, Pontus, Chambre de Commerce de Liége, Doat, Edg. Lippens, Clément, Bouhy,

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale publié dans le nº 3 du *Bulletin Officiel* n'a donné lieu à aucune observation. Il est adopté.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL fait part à l'assemblée de ce que, par suite d'une coïncidence fâcheuse, la séance d'installation de la Commission Supérieure de Patronage de l'Exposition de Bruxelles en 1910, a lieu précisément à l'instant même. La plupart des membres du Comité Belge se trouvent donc empêchés d'assister à la réunion, et, en présence du texte formel des statuts qui disent que la moitié plus un des membres doivent être présents pour que les décisions en matière de révision des statuts soient valables, il est nécessaire de remettre l'assemblée générale à un mois.

La nouvelle réunion est fixée au mercredi 24 juin prochain.

— La séance est levée.

SÉANCE DU BUREAU

du 13 mai 1908

La séance est ouverte à 11 h. 1/4, sous la présidence de M. Francotte, Président.

Sont présents : MM. Braconier, Comte Ad. van der Burch, Van der Meylen et Van Ophem.

Se font excuser : MM. Feyerick et Warocqué.

LE BUREAU prend connaissance de diverses correspondances concernant l'administration.

M. VAN DER MEYLEN, Trésorier, propose de ne pas faire payer la cotisation pour l'année courante aux nouveaux membres admis après le 1er juillet. (Adopté).

Le COMTE AD. VAN DER BURCH, Secrétaire Général, propose d'installer les sections de la Commission Organisatrice de la Conférence Internationale le plus rapidement possible pour faciliter les rapports des sections avec le Bureau du Comité. Il propose d'adopter un réglement d'ordre intérieur dont il donne lecture.

LE BUREAU approuve ce règlement et fixe la réunion des sections au mercredi 17 juin.

M. VAN OPHEM, Secrétaire Général adjoint, croit que l'assemblée qui se réunira pour reviser les statuts ne sera pas en nombre par suite de la concordance de date avec la séance d'installation de la Commission Supérieure de Patronage de l'Exposition de Bruxelles en 1910. S'il en est ainsi, d'après les statuts, une nouvelle assemblée générale devra être convoquée un mois après.

LE BUREAU décide de faire porter à l'ordre du jour du prochain Conseil de Direction, la discussion du rapport de M. Lebermuth, concernant le projet d'Exposition Flottante.

MM. VAN DER BURCH et VAN OPHEM annoncent qu'ils se rendront à Nancy à la fin du mois.

— La séance est levée.

Conférence Internationale des Comités d'expositions

NOVEMBRE 1908

RÈGLEMENT D'ORGANISATION

En vue d'assurer la parfaite organisation et le succès de la Conférence des Comités d'Expositions, qui se tiendra à Bruxelles, en novembre prochain :

1° Il est créé une Commission d'organisation de la Conférence des Comités d'Expositions;

2° La Commission est composée :

a) de membres du Conseil d'administration du Comité Belge des Expositions à l'étranger;

b) de personnalités ne faisant pas partie du Conseil ni du Comité, et que le Conseil d'administration a appelé à siéger dans la Comimssion, eu égard à leur compétence reconnue en matière d'Exposition.

3° La Commission est présidée par le Président du Comité Belge. Le Secrétaire Général remplira les fonctions de Secrétaire Général de la Commission;

4° La Commission se divise en cinq sections ou davantage. Chaque Section élit un Président et un Secrétaire. Le Secrétaire doit être membre du Comité Belge des Expositions à l'étranger;

5° Le Bureau du Comité Belge des Expositions, les Présidents et Secrétaires des Sections se constitueront en Section centrale. Celle-ci réunira et coordonnera les rapports et les décisions prises par les Sections;

6° Il sera tenu procès-verbal des séances des Sections, dans un registre spécial pour chaque Section;

Les registres des procès-verbaux resteront déposés au Secrétariat général du Comité Belge.

7° Les Présidents et Secrétaires de chaque Section s'entendront avec le Secrétaire Général pour les dates de réunion de leurs Sections.

Les convocations seront lancées par le Secrétaire Général;

8° Aussitôt installées les Sections élaboreront le programme des questions qu'elles désirent voir soumettre à la Conférence.

La Section centrale de la Commission coordonnera ces désiderata et arrêtera le programme définitif, après s'être mis d'accord avec les Comités des autres pays;

9° Les Commissions se réuniront ensuite, pour discuter les questions portées à l'ordre du jour. Elles désigneront parmi leurs membres les personnes chargées d'exposer ou de défendre chaque question à la Conférence Internationale.

SÉANCE DU BUREAU

du 17 juin 1908

Avant la séance se réunit la Commission de ballottage.

Sont présents : MM. Francotte, président; Braconier, Keym, comte Ad. van der Burch, MM. Van Ophem et Vander Meylen.

Il est procédé à l'élection comme membres du Comité des personnes dont les noms suivent : MM. J. BEAUFFOY-STORMS, secrétaire général du Commissariat du Gouvernement de l'Exposition de Bruxelles de 1910; A. DE KEYSER, H. MARCETTE, la CHAMBRE SYNDICALE DES IMPRIMEURS LITHOGRAPHES et TYPOGRAPHES; MM. HYE DE CROM, DASSONVILLE FRÈRES, JOSEPH DE COENE, GUSTAVE GLORIEUX, CONSTANT CAESENS, FÉLIX COPPENS, ARTHUR DE COENE, LES ETABLISSEMENTS GRATRY.

LE BUREAU entre ensuite en séance sous la présidence de M. Francotte, président.

M. LE TRÉSORIER fait connaître que les dépenses résultant de l'installation du Comité belge et du Bureau commercial dans les nouveaux locaux occupés par ceux-ci ont été couvertes par le Bureau commercial; la moitié de ces dépenses incombe cependant au Comité belge des Expositions à l'étranger, et il propose au Bureau de l'autoriser à verser au Bureau commercial une somme de 1,000 francs environ, montant de la moitié de ces frais.

M. LE TRÉSORIER propose également de faire supporter au Comité belge la moitié du traitement de l'huissier, s'élevant à 75 francs. (Adopté.)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL demande s'il n'y a pas lieu de transformer le *Bulletin* et d'y ajouter des annonces, de façon à en diminuer considérablement les frais.

M. VAN DER MEYLEN répond qu'il avait l'intention de saisir d'un projet semblable le Bureau du Comité, en hiver, après la conférence internationale.

M. VAN OPHEM fait connaître qu'il s'est occupé activement du projet d'un voyage à Londres et qu'il attend la décision que prendra l'administration des chemins de fer de l'Etat belge, au sujet de la demande d'une réduction de prix qu'il lui a adressée, avant d'entamer avec les compagnies françaises des pourparlers qu'il croit devoir aboutir.

D'une lettre que lui adressait M. Estieu, il résulterait que la date du 2 juillet eut été préférable pour le voyage du Comité belge à Londres; cependant, cette date du 2 juillet semble trop rapprochée pour l'organisation de cette excursion et la date fixée antérieurement est maintenue.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne connaissance d'une lettre que lui a adressée M. Marchand à propos d'une exposition de produits belges à Constantinople. M. Marchand veut organiser une exposition qui serait une sorte de comptoir de vente destiné à rester ouvert à Constantinople pendant deux ou trois mois. Il demande l'appui du Comité belge pour la réalisation de son projet.

Le Bureau décide que la nature de cette exposition et la façon dont elle est présentée sortant du cadre que s'est tracé le comité, il n'y a pas lieu de donner suite au projet de M. Marchand.

M. VAN OPHEM donne connaissance d'une dépêche de M. de Bilbassoff, demandant une réponse définitive au sujet de la participation de la Belgique à l'Exposition de Saint-Pétersbourg, dépêche à laquelle il a été répondu que le Comité belge n'avait pu réunir les exposants nécessaires.

M. VAN OPHEM fait connaître encore qu'il a reçu le programme définitif de l'Exposition de Turin en 1911, qui est remarquablement bien fait.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait un rapport verbal sur le voyage qu'il a fait à Nancy, accompagné de M. Van Ophem, secrétaire général adjoint.

Il résulte de ce rapport que la question de l'Exposition de Nancy est toujours pendante; M. Lami, directeur de l'Exposition, vient de donner sa démission et, par conséquent, il devient impossible de traiter avec lui et d'une façon générale avec quiconque de l'Exposition de Nancy avant la nomination d'un nouveau directeur général.

SÉANCE D'INSTALLATION

des différentes sections de la Conférence internationale des Comités permanents d'Expositions.

La séance est présidée par M. Francotte, président du Comité belge.

Sont présents : MM. Vercruysse-Braeq, Digneffe, baron Beyens, Lebermuth, Bogaarts, chevalier Ivan de Spirlet, Capitaine, Braconier, comtes Adrien et John van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen, de Fuisseaux, Kebers, Lambin, Morisseaux, Amelin, Storms, Forgeur, Bastenier, Thomas Braun, Gody, Halot.

M. le Président, en ouvrant la séance, remercie d'abord les membres d'avoir bien voulu répondre à l'appel qu'il leur a adressé et donne lecture du règlement qui a été arrêté concernant le travail des sections et l'organisation générale de la Conférence.

M. Gody propose de remplacer le titre de la première section, Classification et mode d'organisation, par le titre suivant : Mode d'organisation. Classification.

M. le Président rappelle brièvement les questions principales dont auront à s'occuper les sections et qui sont restées en suspens lors de la dernière Conférence qui s'est tenue à Paris, au mois de décembre dernier.

M. Gody présente un rapport adressé à M. le Ministre de l'agriculture De Bruyn, en 1895, et signé par lui et différentes personnes qui s'occupaient alors des expositions.

Il demande qu'il soit donné lecture de ce rapport instantanément.

M. le Secrétaire Général commence la lecture de ce rapport.

M. Morisseaux juge qu'il vaudrait mieux faire faire des copies dactylographiées de ce document et le communiquer de cette façon aux intéressés, afin que ceux-ci puissent l'étudier à tête reposée.

M. Gody insiste. M. le Président décide de surseoir à la lecture du rapport, qui est jugé trop long et qui sera communiqué, dactylographié, aux personnes qui s'occuperont de la Conférence.

M. Morisseaux demande si les sections, après avoir élaboré les questions qu'elles désirent soumettre à la discussion générale, devront également y adjoindre des projets de solution.

M. le Président répond que les questions seront d'abord examinées en section centrale composée des bureaux des différentes sections et du Bureau du Comité belge, qu'ensuite ces questions seront retournées aux différentes sections, élaguées peut-être et qu'alors seulement celles-ci devront en étudier les différentes solutions.

Il est procédé ensuite à la nomination des présidents et des secrétaires rapporteurs dans chacune des sections.

La 1re section (Mode d'organisation et classification) est ainsi composée :

Président : M. Vercruysse-Braeq.

Secrétaire-rapporteur : le comte John van der Burch.

Membres : MM. Gody, Bastenier, Van Ophem, Fierens-Gevaert, Keym et Canon-Legrand.

2e section (Transport des marchandises, Douanes) :

Président : M. De Becker-Remy.

Secrétaire-rapporteur : M. de Fuisseaux.

Membres : MM. Kebers, Lambin, comte Adrien van der Burch, chevalier Ivan de Spirlet.

3e section (Protection de la propriété industrielle et commerciale) :

Président : M. Alex. Braun.

Secrétaire-rapporteur : M. Forgeur.

Membres : MM. Thomas Braun, baron Beyens, de Fuisseaux, Bastenier, Van der Meylen. Cornélis-Lebègue et O. Mavaut.

4e section (Protection de la propriété artistique et littéraire) :

Président : M. Francotte.

Secrétaire-rapporteur : M. Halot.

Membres : MM. Flagey, baron Beyens, Rotiers, Cornélis-Lebègue, Fierens-Gevaert et Tardieu.

5e section (Jurys et récompenses) :

Président : M. Digneffe.

Secrétaire-rapporteur : M. Storms.

Membres : MM. Gody, Capitaine, Braconier, Canon-Legrand, Morisseaux, Amelin, Duchaine, Warocqué, Lebermuth, Bogaarts.

Les sections se réuniront chacune séparément.

La séance est levée à 6 1/2 h.

EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1910

L'adjudication des halls de l'Exposition avait mis en compétition les soumissionnaires suivants :

La Compagnie Centrale de Constructions à Haine-Saint-Pierre pour 1,380,000 francs;

La Société anonyme des Usines de Baume et Marpent 1,193,500 francs;

MM. Fichefet et Finet pour 1,421,000 francs;

MM. Finet et Smulders pour 1,671,000 francs.

La Société de Baume et Marpent et M. Bertaux associés, ont été déclarés adjudicataires pour la construction des halls de la partie de l'Exposition située sur la commune d'Ixelles, sur une étendue de 51,175 mètres carrés.

MM. Fichefet frères ont été déclarés adjudicataires, au prix de 9 francs le mètre, de 3,000 mètres courants de clôtures.

Les travaux de terrassements à effectuer sur le territoire de la Ville de Bruxelles ont été donnés à MM. Fichefet frères.

Dans les premiers jours du mois de mai, la Maison Goossens, Membre du Comité des Expositions à l'étranger, a livré les affiches, dont l'original est dû à M. Cassiers.

Le Comité Exécutif a immédiatement fait afficher dans tous les grands cafés, restaurants de Belgique cette affiche, et l'Administration des Chemins de fer s'est en même temps chargée de la faire afficher dans les stations des chemins de fer de l'Etat.

Le Comité Exécutif a traité également avec M. Rossel pour faire faire 100 affiches murales à apposer le long des voies des chemins de fer de Belgique, et pour la fabrication et le placement, à partir du 1er octobre prochain, le long des voies de chemins de fer et à l'entour des villes principales de toute l'Europe, de 1,500 plaques en tôle émaillée de 4 mètres carrés, annonçant l'Exposition de Bruxelles 1910.

Le Comité organise le premier dimanche de juillet une fête des arbres et invitera à une visite de l'Exposition les membres du premier Congrès de la Presse belge qui se tiendra à Bruxelles le 28 et le 29 juin. Il réunira les membres du Congrès et quelques personnalités de l'Exposition, à un déjeuner au restaurant de la Laiterie (Bois de la Cambre) après la visite des travaux.

Ont adhéré officiellement, depuis le 13 avril : le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement Ottoman.

Il est décidé de faire le tirage de la seconde demi-série de la tombola le 30 juin.

Le tirage de la première demi-série de la tombola a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 25 avril.

Nous félicitons M. ACKER, architecte du Comité Exécutif et membre du Comité belge des Expositions, qui vient de fêter son vingt-cinquième anniversaire de professorat à l'Académie.

DIVERS

Nous publierons sous peu une liste définitive des personnes faisant partie du Comité Belge des Expositions à l'étranger. Nous avons joint à leurs noms leurs titres d'Expositions. Malheureusement tous ne nous les ont pas communiqués malgré les avis que nous avions cependant publiés dans nos deux numéros précédents. Des erreurs ont donc pu se produire ; nous prions Messieurs les membres du Comité de bien vouloir nous les signaler.

* * *

Les membres du Comité reçus après la date du 1er juillet 1908 sont exonérés du paiement de la cotisation de 25 francs pour l'année courante. Il ne leur sera réclamé que la cotisation pour l'année 1909 dans le courant du mois de janvier prochain. Cependant le droit d'entrée de 50 francs est exigible cette année encore.

* * *

A propos du droit d'entrée de 50 francs qui a paru surprendre quelques-uns de nos membres nous rappelons l'article 4 des statuts :

« Les membres titulaires sont recrutés parmi les personnes ou les sociétés ayant pris part aux » expositions universelles internationales, soit comme membres des jurys ou d'un comité officiel, » soit parmi les personnes y ayant obtenu au moins une médaille d'or... »

Les membres titulaires doivent :

1° Être Belges ou naturalisés, ou posséder en Belgique un centre de production ;

2° Faire une demande écrite et être agréés par la Commission de ballottage ;

3° *Verser un droit d'admission de 50 francs ;*

4° *Payer une cotisation annuelle de 25 francs.*

Nous avons répondu déjà aux personnes qui se croyaient exemptées du droit d'entrée de 50 francs, pour la raison qu'elles étaient membre de l'ancien comité belge des Expositions à l'étranger, que notre nouvel organisme n'a rien de commun avec l'ancien Comité belge des Expositions à l'étranger, qui a été dissous. Le Comité tel qu'il est actuellement constitué, n'est pas un organisme rénové, c'est une société nouvelle, créée sur des bases nouvelles et dans des conditions de vitalité inébranlables.

* * *

Par sa lettre du 16 mai 1908, M. le président du « Comité national des Expositions et des Exportations italiennes à l'étranger » nous fait connaître que le Comité italien a été reconnu d'utilité publique.

Voici cette lettre :

« Comité national pour les Expositions et les Exportations italiennes à l'étranger. Rome.

» *A Monsieur le Président du Comité belge des Expositions à l'étranger, à Bruxelles,*

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté royal du 26 avril dernier, notre » Comité national des Expositions italiennes à l'étranger, sur la proposition de M. le Ministre » du commerce, et d'après l'avis favorable du Conseil d'Etat, a été reconnu d'utilité publique » (Ente Morale).

» Et je suis heureux de profiter de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Prési- » dent, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,
» (S.) SALMOIRAGHI. »

* * *

D'autre part, l'Office central suisse pour les Expositions a reçu, par arrêté fédéral du 9 avril 1908, une subvention annuelle de 20,000 francs au minimum. Cette subvention pourra être augmentée dans la suite, mais elle est fixée à 20,000 francs pour l'année 1908.

Le Conseil fédéral désigne des délégués qui, avec les délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, avec ceux de l'Union suisse des arts et métiers et de l'Union suisse des paysans constituent la commission permanente de l'Office.

* * *

D'une communication à nous faite par la Ständige Ausstellungskommission für die Deutsche Industrie, il résulte qu'il a été institué, au sein même de ce Comité permanent, une Commission spéciale des Expositions coloniales. Elle est placée sous le patronage effectif de la Société coloniale allemande et ne forme pas un véritable organisme autonome, mais constitue une sous-section du Comité permanent allemand.

* * *

Nous avons fait connaître déjà le projet de l'installation d'une Exposition internationale à Turin en 1911.

L'Exposition a pour titre : « Exposition internationale des Industries et du Travail ». Elle est destinée à commémorer le cinquantième anniversaire de la Proclamation du Royaume d'Italie.

Nous tenons à la disposition des personnes qui désirent le consulter, le programme général de cette exposition. La Commission d'initiative et d'enquêtes s'en est déjà occupée et M. Houget a bien voulu accepter de se rendre à Turin afin de se renseigner sur place quant aux moyens pratiques pour le Comité belge d'organiser une participation des industriels et des artistes belges à cette exposition.

La classification générale divise en 26 groupes les industries représentées à l'Exposition.

1er groupe : Instruction et enseignement professionnel.
2e id. Instruments de mesure et appareils scientifiques.
3e id. La photographie dans ses applications.
4e id. Mécanique générale.
5e id. Electricité.
6e, 7e, 8e, 9e et 10e groupes : Travaux publics et moyens de transport.
11e id. Industries de sport.
12e, 13e et 14e groupes : La ville moderne.
15e groupe : Sylviculture et industries forestières.
16e id. Agriculture et machines agricoles.
17e id. Industries et produits alimentaires.

18e groupe : Industries extractives et chimiques.
19e id. Industries textiles.
20e id. Industries de l'habillement et de la toilette.
21e id. Joaillerie, orfèvrerie, articles de fantaisie
22e id. Industries du cuir et autres.
23e id. Le journal et l'art de l'imprimerie.
24e id. Economie sociale.
25e id. Colonisation, émigration, colonies.
26e id. Préparation de la défense du pays.

* * *

Nous insérons bien volontiers la lettre suivante que nous adresse M. Eug. M. J. Gillon et qui est de nature à dissiper un malentendu possible.

Eugène M. J. GILLON,
Ingénieur naval,
Bureau technique.

Bruxelles, le 4 mai 1905.

Au Comité Belge des Expositions à l'étranger, Bruxelles.

Messieurs,

« J'attends de votre courtoisie une rectification au sujet de l'article publié dans le numéro » de votre bulletin paru le 15 avril écoulé.

» Vous y exposez le projet d'une exposition flottante qui, d'après cet article, semble uniquement » émaner du Commandant A. de Gerlache.

» Le projet qui a été exposé au Comité Belge des Expositions à l'étranger en séance du » Conseil d'administration du 23 décembre dernier est la solution à la question d'une exposition » flottante belge telle que le Commandant de Gerlache et moi l'avons comprise et c'est de nos » travaux à tous deux que résulte le projet qui vous a été communiqué.

» Celui-ci, d'ailleurs, a été résumé dans une brochure que nous avons fait paraître en collaboration et dont quelques exemplaires vous ont été adressés dans le courant du mois de » janvier.

» Vous priant de bien vouloir remettre les choses au point dans le plus prochain numéro de » votre bulletin officiel je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» *(S.)* Eug. M. J. GILLON. »

La brochure dont il s'agit dans cette lettre a pour titre : *La Question de l'Exposition flottante* et pour auteurs MM. A. de Gerlache de Gommery et Eugène M. J. Gillon; elle a été éditée chez Bulens, en 1907, et nous l'avons lue avec beaucoup d'intérêt.

* * *

La Commission d'initiative et d'enquête s'est occupée activement de l'Exposition de l'Est de la France qui doit avoir lieu l'année prochaine à Nancy.

MM. Ad. van der Bureh et Van Ophem se sont rendus à Nancy et ont eu une entrevue avec les membres du Comité directeur d'où il résulte que la participation de la Belgique peut se présenter dans d'excellentes conditions. On lira plus loin le rapport que ces Messieurs ont adressé au Bureau du Comité belge des Expositions à l'étranger.

Sous peu sera décidée l'organisation de la participation belge à cette exposition et les réunions de la Commission d'organisation commenceront aussitôt.

On sait que le Bureau Commercial des expositions entreprendra à forfait tout ce qui concerne le transport des produits exposés et des installations ainsi que leur retour au point de départ, de façon à éviter aux exposants des frais exagérés et les vexations trop fréquentes malheureusement en matière de dédouanement au retour.

* * *

La tâche que s'est donnée le Bureau Commercial des Expositions de faire la guerre aux tripoteurs en matière d'expositions n'est pas des plus aisées. Le commerce des diplômes, des médailles paraît se faire, à l'étranger surtout, sur une grande échelle. Les directeurs généraux de l'Exposition de Bruxelles en 1910, viennent de recevoir une lettre signée Solszinchsky, timbrée d'Odessa, et dans laquelle le signataire témoigne de son impatience de ne pas avoir reçu encore le prix des diplômes et des médailles pour la prochaine exposition qui lui avaient été promis.

Nul doute que des gens d'affaires mal intentionnés, usurpent des titres, ou se parent tout au moins de titres qui peuvent prêter à confusion; nous serions reconnaissants à ceux des membres du Comité que le hasard mettrait en relations avec ces personnages, de nous les signaler.

* * *

M. Conrad Verhaeghe de Naeyer a été reçu membre du Comité à titre d'administrateur de la Brasserie d'Akkerghem.

COMMUNIQUÉS DU DERNIER MOMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 24 juin 1908

Sont présents : MM. Th. Borremans, J. Closset, Armand Béthune, Paul De Groux, de Vriendt, Baron Hubert Beyens, J. Jamar, M. d'Andrimont, G. Day, De Ryeker, Mélot, M. de Smet de Naeyer, Flagey, A. Halot, J. Bogaarts, A. de Porre, Lebermuth, Canon-Legrand, Feyerick, Doat, Van Ophem, Van der Meylen, Francotte.

Excusés : MM. Comte Ad. van der Burch, De Kien, Flamme, Mestreit, Pontus et Braconnier.

La séance est ouverte à 11 h. 20 sous la présidence de M. Francotte, Président.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est adopté.

M. LE PRÉSIDENT expose les raisons qui nécessitent une révision des statuts.

Il a semblé étrange, dit-il, que le Comité Belge qui s'occupe tellement activement des expositions à l'étranger se désintéresse complètement des expositions qui se font dans son propre pays.

Différents Comités permanents créés sur le modèle du Comité français et du nôtre dans les pays étrangers ne s'interdisent pas l'organisation des expositions dans leur pays. C'est le cas, notamment, pour le Comité allemand, le Comité italien, le Comité suisse et il est logique qu'il en soit ainsi parce que l'action d'un tel comité peut être très opportune en maintes occasions.

M. LE PRÉSIDENT, retrace encore dans leurs grandes lignes les multiples questions dont aura à s'occuper la Conférence Internationale des Comités permanents des Expositions, qui se réunira à Bruxelles au mois de novembre prochain.

Nous y jeterons les bases, ajoute-t-il, d'une entente internationale en vue de la création d'une Fédération internationale des Comités permanents des Expositions. Nous espérons que le siège de cette Fédération sera à Bruxelles.

M. LE PRÉSIDENT propose donc la transformation du titre de Comité belge des Expositions à l'étranger en Comité belge des Expositions «dans le pays et à l'étranger».

M. CLOSSET demande si dans ces conditions le Comité belge ne fera pas double emploi avec les organisations locales qui s'occupent des expositions dans le pays.

M. Francotte. — Mais non, notre but, n'est pas de leur faire concurrence, notre but est plutôt de leur donner notre appui et, éventuellement, de grouper ces organisations autour de nous de façon à former un seul et même organisme. La Chambre de commerce de Bruxelles a bien institué une section spéciale qui s'occupe des expositions nationales, nous n'avons pas pour but de lui faire concurrence, pas plus que nous ne faisons concurrence au Gouvernement quand il désigne un Commissaire général en vue de l'organisation d'une exposition à l'étranger.

M. Melot. — Le texte que vous nous proposez dit que vous vous occuperez des expositions dans le pays, internationales, il n'est donc pas question des expositions locales.

M. Jamar. — Ne craignez-vous pas que d'ici à peu de temps il ne vous faille encore une fois, proposer une modification aux statuts, car vous serez peut-être entraînés à vous occuper des expositions nationales?

M. Francotte. — Ce serait un danger, car il est des expositions nationales dont nous ne nous occuperions en aucun cas.

M. Feyerick. — Notre rôle est de préparer le terrain à une intervention du Gouvernement en matière d'expositions et de servir d'intermédiaire entre les Comités étrangers et le Gouvernement, ou les sociétés organisant une exposition internationale. Donc, nous occuper des expositions nationales ne se justifie pas.

M. Francotte. — Notre rôle doit être international ne l'oublions pas et c'est sur ce rôle-là que j'insiste surtout.

M. le Baron Beyens. — D'ailleurs, il me semble que le fait de nous occuper d'expositions nationales diminuerait notre action tout en ayant l'air de l'étendre. Notre but primitif de rester en contact avec les Comités étrangers et de nous occuper des expositions internationales est beaucoup plus grand.

M. Halot. — Nous pouvons toujours changer les statuts dans la suite, s'il le faut absolument.

M. Francotte. — Evidemment.

M. De Groux. — Nous entendons le mot « Exposition » dans le sens le plus large, n'est-il pas vrai? C'est-à-dire que nous pouvons nous occuper d'expositions spéciales, artistiques par exemple.

M. Francotte. — Parfaitement.

M. Lebermuth demande que le titre de Comité belge des Expositions « dans le pays et à l'étranger » ne soit pas admis car ce titre ne semble pas répondre exactement au desiderata que l'on vient d'exprimer.

M. Francotte propose de ne pas modifier le titre; de le conserver tel quel et de modifier seulement les statuts, de façon à permettre au Comité belge de s'occuper des expositions internationales organisées dans le pays.

M. Canon-Legrand appuie cette proposition qui est adoptée.

M. Feyerick demande quel sera le rôle du Comité belge dans l'Exposition de Bruxelles 1910 et comment il sera représenté au sein de cette exposition.

M. Francotte répond que le rôle actif que jouera le Comité belge à l'Exposition de Bruxelles en 1910, sera celui des services très nombreux que rendra le Bureau commercial à cette exposition.

M. le Baron Beyens demande qu'un bureau réservé au Comité belge des Expositions à l'étranger soit installé dans l'Exposition de Bruxelles.

M. le Président répond que le Bureau commercial s'en occupera; au surplus, dit-il, nos relations avec le Comité exécutif et le Gouvernement sont des meilleures.

Le Gouvernement envoie ses principaux fonctionnaires du Département des finances, du Département des postes et du Département de l'industrie et du travail à la Conférence internationale.

M. Feyerick demande que les membres du Comité belge qu'il signalera à M. le Président soient revêtus de fonctions officielles dans l'Exposition de Bruxelles en 1910.

M. FRANCOTTE promet de demander au Commissariat général du Gouvernement que ces personnes fassent partie des classes que l'on constituera sous peu.

M. CANON. — Je suis moi-même du groupe IV, de la grosse métallurgie et je serai moi-même charmé de faire nommer dans les Comités de classe, les personnes que vous me signalerez.

MM. DOAT ET DE RYCKER font la même promesse.

M. MELOT demande la même faveur pour les personnes de Bruxelles.

— La séance est levée à midi un quart.

Protection de la Propriété industrielle

Voici le texte de loi qui a été voté aux Chambres françaises sur l'initiative et la proposition du Comité français des Expositions à l'étranger :

LOI relative à la protection temporaire de la propriété industrielle dans les expositions internationales étrangères officielles ou officiellement reconnues, et dans les expositions organisées en France ou dans les colonies avec l'autorisation de l'administration ou avec son patronage.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Une protection temporaire est accordée aux inventions brevetables, aux dessins et modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce pour les produits qui seront régulièrement admis aux expositions étrangères internationales, officielles ou officiellement reconnues.

Cette protection, dont la durée est fixée à douze mois à dater de l'ouverture officielle de l'exposition, aura pour effet de conserver aux exposants ou à leurs ayants cause, sous les conditions ci-après, le droit de réclamer, pendant ce délai, la protection dont leurs découvertes, dessins, modèles ou marques seraient régulièrement susceptibles.

La durée de la protection temporaire ne sera augmentée ni des délais de priorité prévus par l'article 4 de la convention internationale du 20 mars 1883, modifiée par l'acte additionnel de Bruxelles du 14 décembre 1900, ni de ceux fixés par l'article 11 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par celle du 7 avril 1902.

ART. 2. — Les exposants qui voudront jouir de la protection temporaire devront se faire délivrer, par l'autorité chargée de représenter officiellement la France à l'exposition, un certificat de garantie qui constatera que l'objet pour lequel la protection est demandée est réellement exposé.

La demande du dit certificat devra être faite au cours de l'exposition et au plus tard dans les trois premiers mois de l'ouverture officielle de l'exposition ; elle sera accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir et, s'il y a lieu, de dessins du dit objet.

Les demandes seront inscrites sur un registre spécial qui sera transmis avec les dites demandes et les pièces jointes au Ministère du commerce et de l'industrie aussitôt après la clôture officielle de l'exposition et communiquée sans frais à toute réquisition par les soins de l'office national de la propriété industrielle.

ART. 3. — Un décret déterminera à l'occasion de chaque exposition, présentant les caractères visés à l'article premier, les mesures nécessaires pour l'application de la présente loi.

ART. 4. — La même protection est accordée aux inventions brevetables, aux dessins et modèles, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce pour les produits qui seront régulièrement admis aux expositions organisées, en France ou dans les colonies, avec l'autorisation de l'administration ou avec son patronage.

Un décret déterminera les mesures nécessaires pour l'application du présent article.

Est abrogée la loi du 23 mai 1886.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 13 avril 1908.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre du commerce et de l'industrie,

JEAN CRUPPI.

Le Comité compte, à la date d'aujourd'hui, **229** membres.

***

Dorénavant, ainsi qu'il résulte de la décision prise dans l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin, le Comité Belge des Expositions à l'Étranger s'occupera des Expositions Internationales organisées en Belgique.

3737 — Etablissements Généraux d'Imprimerie, 14, rue d'Or, Bruxelles.

QUATRIÈME ANNÉE — N° 5 8 SEPTEMBRE 1908

COMITÉ BELGE
DES
EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERLAIMONT, BRUXELLES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. COOREMAN, ancien ministre de l'industrie et du Travail, président de la Chambre des représentants;

LIEBAERT, ancien ministre de l'industrie et du travail, ministre des finances.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain;

F. FEYERICK, industriel, Gand;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

MM. le BARON H BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897;

MM. CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons;

CORNÉLIS-LEBEGUE, éditeur, Bruxelles;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur;

H. DELVAUX, gouverneur de la province de Liége;

DE ROUBAIX, industriel, à Anvers;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS ET MÉTIERS A SAINT-PÉTERSBOURG EN 1908

Le Bureau de la *Commission permanente allemande des Expositions* nous fait connaître que, sous ses auspices, a été constitué, en Allemagne, un Comité chargé d'organiser la participation allemande à cette exposition.

La présidence du comité a été confiée au conseiller privé d'Etat Dr. Lewald; le grand duc de Hesse en a accepté le haut patronnage.

La partie artistique de l'Exposition allemande à Saint-Pétersbourg est assurée par le professeur Möhrings qui s'est créé une réputation universelle aux Expositions de Paris 1900 et de Saint-Louis 1904. Les céramiques, les majoliques, les porcelaines de Darmstadt, de Karlsruhe, de Berlin, de la Saxe seront représentées par les fabriques et les usines les plus importantes d'Allemagne.

Les efforts que fait la *Austellungs Kommission für die Deutsche Industrie*, sont à signaler; des résultats sérieux couronnent ces efforts : les maisons allemandes sont représentées à toutes les expositions qui s'organisent dans le monde entier, qu'il s'agisse d'art ou qu'il s'agisse d'industrie. Des commandes s'en suivent indubitablement et les produits allemands se répandent sur le globe terrestre.

Combien il est fâcheux que nous n'y mêlions des nôtres qu'en si petite quantité !

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES ET DU TRAVAIL A TURIN EN 1911

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du très intéressant programme de cette Exposition. C'est un des programmes les plus complets et les plus étudiés qui nous aient passé par les mains; nous ne cesserons de le signaler aux membres du *Comité belge des Expositions à l'étranger* et à tous les industriels du pays. Aujourd'hui, nous sommes en possession du plan de cette Exposition et de son lotissement général. Elle s'étendra sur les deux rives du Pô, sur un parcours de 2,000 mètres environ, et couvrira une superficie totale de 75 1/2 hectares. Sur la rive droite s'élèveront les

pavillons des pays étrangers, sur la rive gauche les halles, les salles de fêtes, les expositions d'horticulture, etc. Cependant, Turin ne se réserve que l'Exposition industrielle et commerciale, la partie historique et artistique de l'Exposition se trouvera à Rome. Cela nous permet déjà de juger de l'ampleur que prendra cette manifestation.

M. Van Ophem, secrétaire général adjoint du Comité, se rendra à Turin dans les premiers jours d'octobre aux fins de recueillir tous les renseignements destinés à permettre à la *Commission d'initiative et d'enquêtes* de commencer aussitôt ses travaux.

Nous prions dès à présent les industriels, les fabricants et les commerçants belges de bien vouloir nous faire savoir s'ils sont disposés en principe à participer à cette Exposition de Turin aussitôt l'Exposition de Bruxelles terminée. Il semble aisé de refaire en Italie une grande partie de l'Exposition belge de Bruxelles en 1910; le Bureau commercial étudiera la question des tarifs, des transports et des installations de façon à diminuer considérablement les frais de cette participation. C'est en grande partie pour cela que nous insistons aujourd'hui pour que les adhésions *de principe* nous arrivent dans le plus bref délai possible.

Voici d'ailleurs copie de la lettre que M. le sénateur Villa, président de la Commission exécutive adresse à M. le président du Comité belge des Expositions à l'étranger :

Monsieur le Président,

Rome et Turin solennisent en 1911 le cinquantième anniversaire de la proclamation de l'Unité nationale, et les deux villes s'unissent pour inviter, dans cette circonstance, les nations amies et alliées à une grande fête dédiée à la gloire du travail : fête qui aura sa manifestation la plus remarquable et la plus attrayante par une Exposition générale dont la partie historique et artistique est réservée à la ville de Rome, et la partie industrielle à la ville de Turin. Le Comité qui, au moyen de sa Commission exécutive, pourvoit à l'organisation, à Turin, de l'Exposition industrielle et dont la constitution légale a été officiellement annoncée aux Etats étrangers par le Gouvernement italien, s'adresse avec confiance à l'honorable Comité belge des Expositions à l'étranger en le priant de bien vouloir encourager le concours de ses compatriotes, de les représenter dans leurs intérêts, de se joindre à son œuvre par tous les moyens établis dans le règlement général ou qui seront décidés ultérieurement... L'Italie est fière de pouvoir offrir une hospitalité fraternelle, dans ses villes historiques de Rome et de Turin, aux produits de l'industrie et du travail que les nations amies voudront bien lui envoyer comme un gage de la sympathie cordiale avec laquelle elles ont assisté à sa constitution et à son progrès économique.

Une *loi spéciale protègera les droits de propriété industrielle et artistique* et pourvoira en même temps à l'admission des produits dans l'enceinte de l'Exposition en franchise de tous droits de douane et d'octroi.

Les producteurs étrangers participant à l'Exposition jouiront des mêmes droits que les exposants indigènes et seront libres d'exhiber leurs produits soit dans les galeries communes soit dans des kiosques ou constructions particulières.

Les bâtiments seront construits de manière à écarter tout danger d'incendie et les tentures soumises à un traitement ignifuge qui a fait l'objet d'un concours spécial. Il a été réservé aux nations étrangères dont on attend le concours à l'Exposition de Turin en 1911 par des expositions collectives ou par des pavillons officiels, les emplacements situés sur la rive droite du Pô entre les ponts Isabella et Humberto I vis-à-vis des jardins du Valentino, sur un front dépassant 1,500 mètres d'étendue.

Sur ces emplacements sera construite une base de soutien dont la plate-forme aura la cote d'altitude de 218m5 à 225 mètres et, sur cette plate-forme pourront être élevés un ou plusieurs étages d'après des projets approuvés par la Commission exécutive. Les emplacements marqués d'un trait rose sur le plan seront simplement

couverts en terrasse pour la libre circulation du public et on désire qu'elle puisse s'effectuer sur toute la partie prenant vue sur la rivière... MM. les exposants devront remettre dans le mois de mars 1909, *au plus tard*, un plan portant l'indication précise de leurs constructions et du poids que chaque point d'appui aura à supporter.

Le Président de la Commission exécutive,

(*S.*) VILLA.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES EN 1910

Monsieur Chapsal, ancien commissaire général de France, à l'Exposition de Liége en 1905, est nommé commissaire général de France à l'Exposition de Bruxelles, en 1910. Il a retenu, dès à présent, dans les halls de l'industrie, 19,000 mètres carrés de surface pour l'installation de l'Exposition française.

Monsieur Albert a été désigné par le Gouvernement allemand pour le représenter, comme commissaire général, auprès du Gouvernement belge. Monsieur Albert, accompagné de Monsieur Ravené, vice-président de la « Ständige Austellungskommission für die Deutsche Industrie » et de Monsieur von Seidl, architecte à Munich, a visité, dans le courant du mois de juillet, les travaux en cours de l'Exposition de Bruxelles. Au nom de son Gouvernement, il a retenu un espace de 12,000 mètres carrés dans les halls de l'industrie et de 2,000 mètres carrés dans la galerie des machines. De plus, il a été décidé que le Gouvernement allemand construirait un pavillon indépendant dans les jardins qui serait spécialement affecté aux collections d'art.

Le gouvernement hollandais a décidé également de participer officiellement à l'Exposition de Bruxelles et a nommé, commissaire général, Monsieur Demarez-Oyens, ancien ministre. Il a été décidé que la Hollande construirait un pavillon dont le style rappellerait un des monuments les plus connus en Hollande, et qui serait choisi ultérieurement ; l'emplacement concédé est de 6,000 mètres carrés de superficie.

Le Gouvernement italien a chargé officiellement le « Comitato Nazionale per le Esposizioni e le Esportazioni italiene All' estero » de l'organisation de la section italienne à l'Exposition de Bruxelles. Messieurs Orlandi, secrétaire général du Comité, et Gatti-Gazazza, sont arrivés à Bruxelles le 15 août et ont retenu 10,000 mètres carrés dans les halls de l'industrie, 500 mètres carrés dans la galerie des machines et 300 mètres carrés dans la galerie des chemins de fer. En outre, il a été décidé l'érection d'un pavillon séparé dans les jardins, destiné à servir de salle de réception à la disposition du commissaire général.

La Roumanie ne participera pas officiellement à l'Exposition de Bruxelles, mais le consul général de Roumanie à Anvers a pris l'initiative d'organiser une section privée roumaine et a retenu, dès à présent, 600 mètres carrés dans les halls.

Les adjudications pour les bâtiments à ériger sur le territoire de Bruxelles, et destinés à abriter la section belge, auront lieu dans les premiers jours du mois de septembre.

La galerie des machines est entièrement exécutée à l'heure qu'il est et les travaux de construction sur le territoire d'Ixelles se poursuivent normalement.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES 1908

Le *Comité belge des Expositions à l'étranger*, invité très aimablement par le Comité français des Expositions à l'étranger à visiter l'Exposition Franco-Britannique, s'est rendu à Londres le 11 août dernier.

La délégation du Comité belge se composait de MM. G. Francotte président, M. Braconier, Comte Adrien van der Burch, Fr. Van Ophem, Fr. Rotiers, E. Braun bourgmestre de Gand, A. Casier, V. Reding, L. De Kien, Ph. Wolfers, M. Derihon, A. Halot, F. Houget, O. De Rycker, V. Vinche, G. Van Oost, E. Lebrun, Firm. de Smet, A. Lemaire, A. De Keyser, L. Polain, Ch. Van der Cruyssen, H. Despaigne, Ch. D'Anvers et Ferd. Feyerick.

M. Maurice Estien, délégué général du Comité français et ses collaborateurs : MM. Réville, Laporte et Delille, reçurent les délégués belges et les pilotèrent dans l'Exposition avec une obligeance et une amabilité inlassables.

L'Exposition Franco-Britannique est située au confins de Londres, dans la plaine de Shepherd's Bush; elle couvre environ 70 hectares et, dès l'entrée, le visiteur est attiré par l'originalité du plan d'ensemble. La cour d'honneur, une interprétation du style hindou, est très séduisante par la diversité des pavillons et des kiosques, entourant une série de canaux sur lesquels des barques et des canots automobiles promènent les visiteurs.

Les palais de l'Exposition, extérieurement, ne sont pas très nouveaux; ils ressemblent trop à ces pièces montées qui sont devenues la caractéristique de la plupart des expositions. Mais plusieurs pavillons se silhouettent élégamment dans des jardins bien tracés, formant un très bel ensemble.

Les galeries anglaises sont encombrées par des vendeurs au détail; l'intérêt n'y est réel que dans le compartiment des machines. Ce compartiment est très vaste et les Anglais y exposent tout ce que leur industrie produit d'engins et de machines.

L'Exposition française domine le tout. Le Comité français a fait là un effort magnifique, surpassant de beaucoup tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour. Le succès en est très grand; c'est avec peine que le public circule dans des chemins, cependant très larges, et ce succès devient un triomphe dans la section des arts décoratifs et dans la section des modes.

Celles-ci sont exposées dans une série de dioramas agencés avec un goût merveilleux et dont les décors très séduisants, de véritables chefs-d'œuvres, retiennent les visiteurs. Nous avons vu, notamment, une reconstitution du Trianon représentant une réception chez la reine Marie-Antoinette, et une avant-scène de théâtre dans laquelle sont exposées des toilettes somptueuses et des fourrures des plus rares.

L'Exposition de la bijouterie et de la joaillerie, très importante également, constitue une des attractions principales de l'Exposition.

Mais dans le compartiment des Beaux-Arts, les Anglais soutiennent hardiment la comparaison avec les Français; leurs peintures sont très remarquables, quelques-unes d'entre elles sont de toute beauté.

La France, dans ce compartiment, occupe cependant une place importante; on y retrouve la plupart des tableaux et sculptures qui ont figuré cette année aux divers salons à Paris.

Si le public est attiré à l'Exposition par l'intérêt qu'offre celle-ci au point de vue artistique et industriel, il l'est aussi par toute une série d'attractions qu'il serait intéressant de voir à Bruxelles, à l'Exposition de 1910. Le Flip-Flap, par exemple, appareil composé de deux bras gigantesques, au bout desquels sont suspendues des cages dans lesquelles s'installent les visiteurs qui sont élevés ainsi à deux cents pieds au-dessus du sol. Vue de cette hauteur, l'Exposition, toute blanche, est vraiment curieuse et le soir, quand elle s'illumine des feux de milliers et de milliers de lampes électriques, dessinant les lignes de ses palais et de ses jardins, l'effet est incomparable.

L'Exposition reste ouverte, le soir, jusqu'à 11 heures et la foule continue à circuler, même à cette heure tardive, dans les galeries.

Les organisateurs de l'Exposition n'auront, certes, pas à se plaindre du succès de celle-ci, car les recettes se montent à un chiffre très élevé, si nous en jugeons par les affaires que font certains tenanciers de restaurants ou d'attractions. C'est ainsi qu'on nous a affirmé que, le 1er août, le restaurant français Paillard avait encaissé son premier million et que les guichets du Flip-Flap enregistraient journellement une recette moyenne de 7,500 schillings.

Le groupe colonial français des Expositions a pris une part très importante à l'Exposition. Les Belges sont infiniment reconnaissants à MM. Condurier, Chevron et Viallard d'avoir fait expressément le voyage de Paris pour les recevoir et pour les piloter dans les divers pavillons représentant les colonies françaises à Londres. Sous leur conduite très aimable, nous avons visité, en détail, l'Exposition Coloniale.

Les colonies anglaises sont représentées par des palais fort imposants. Le plus visité d'entr'eux est celui du Canada, où nous avons retrouvé avec plaisir les exposants qui furent à Liége en 1905.

Les délégués du Comité français, avec cette affabilité qui est leur apanage, se sont ingéniés, pendant le séjour des délégués belges à Londres, à rendre à ceux-ci ce séjour on ne peut plus agréable. Un grand banquet, offert au nom du Comité français chez Paillard, réunit tous les délégués. M. Estieu, en un toast charmant, a dit combien il avait été heureux d'avoir été chargé de nous recevoir et de pouvoir ainsi resserrer les liens de cordiale amitié qui unissent les deux comités.

Le président du Comité belge, M. Francotte, a exprimé la reconnaissance des délégués belges envers leurs collègues français pour leur charmant accueil, et combien nous espérions voir à Bruxelles, en 1910, nos excellents voisins venir affirmer, une fois de plus, leur maîtrise en matière d'expositions.

M. Charleton, président de la Chambre de Commerce de Londres, a reçu très aimablement les délégués belges au Garden's Club et à Earl's Court le commissaire général hongrois leur fit visiter, entouré des membres de son commissariat, l'Exposition spéciale hongroise.

Cette Exposition, très grande, est des plus intéressantes, spécialement en ce qui concerne les arts décoratifs.

•

DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMITÉS PERMANENTS D'EXPOSITIONS

Nous savons que ce Congrès se tiendra à Bruxelles dans le courant du mois de novembre de cette année. Une réunion préparatoire des délégués de tous les pays représentés aura lieu vers la mi-octobre à Bruxelles. Elle arrêtera définitivement les questions qui seront discutées au cours de la Conférence et leurs solutions présentées par les différents congressistes.

Voici la liste provisoire des questions arrêtées par le Comité belge des Expositions à l'étranger, liste que ce dernier a communiquée à tous les Comités permanents étrangers.

SECTION I.

Mode d'organisation. — Classification. Calendrier. — Vente. — Congrès. — Conférences. Décoration des sections.

1re *Question.* — Y a-t-il lieu de laisser à l'Etat l'organisation des expositions internationales ou de la réserver à l'initiative privée, avec intervention et patronage officiels?

2me *Question.* — Y a-t-il lieu d'admettre une classification-type pour toutes les expositions internationales et universelles?

3me *Question.* — En vue de limiter le nombre sans cesse grandissant des expositions, y a-t-il lieu de préconiser une entente internationale pour la fixation des dates d'expositions?

4me *Question.* — Dans quelles mesures y a-t-il lieu de réglementer la vente dans les palais et halls des expositions?

5me *Question.* — Y a-t-il lieu de réglementer officiellement l'organisation des congrès et conférences tenus à l'occasion d'une exposition?

6me *Question.* — Convient-il de rechercher des moyens propres à réaliser l'unité décorative dans les expositions?

SECTION II

Transport des marchandises. — Voyageurs. — Douanes.

1re *Question.* — Quels sont les moyens à recommander pour transporter, tant à l'aller qu'au retour, les marchandises *destinées aux expositions*, en vue d'assurer la sécurité et l'économie dans les transports?

2me *Question.* — Quels sont les moyens à préconiser pour faciliter aux classes populaires la visite des expositions?

3me *Question.* — Dans quelles conditions la franchise de droits doit-elle être accordée aux marchandises destinées à figurer dans une exposition? Quelles sont les formalités à préconiser à cet effet tant pour l'aller que pour le retour?

SECTION III

Protection de la propriété industrielle et commerciale.

1re *Question.* — Y a-t-il lieu d'établir en faveur des personnes dont les objets figurent aux expositions des mesures temporaires en vue de protéger leurs inventions brevetables, leurs modèles d'utilité, leurs dessins et modèles industriels, leurs marques de fabrique ou de commerce?

Attribution d'un droit de priorité à dater de la mise en montre de l'objet à l'exposition. Détermination du jour de la mise en montre (certificat ou autre mode de preuve).

Concession de droits effectifs de protection analogues à ceux du brevet (saisies, action en contrefaçon).

Moyens d'obtenir l'établissement de ces mesures d'une façon générale et uniforme (conventions internationales, traités, lois particulières, propagande). Détermination des expositions à favoriser de ces mesures.

2me *Question.* — Y a-t-il lieu d'assimiler la mise en montre d'un produit à l'exploitation du brevet dans le pays où a lieu l'exposition?

3me *Question.* — Y a-t-il lieu de reconnaître aux territoires de l'exposition une espèce de privilège d'exterritorialité (mesure générale ou restreinte)?

Interdiction d'opérer des saisies-exécutions et autres modes de poursuite de débiteurs sur les objets exposés.

Interdiction de pratiquer des saisies-descriptions ou de faire dresser des constats, en vue de poursuite en contrefaçon.

SECTION IV.

Protection de la propriété artistique et littéraire.

Question. — Y a-t-il lieu d'établir, en faveur des personnes dont les œuvres d'art ou littéraires figurent aux expositions, des mesures temporaires en vue de protéger leurs productions?

SECTION V.

Jurys et récompenses

1re *Question.* — Y a-t-il lieu de recourir à des lois spéciales pour protéger les récompenses décernées dans les expositions?

2me *Question.* — Y a-t-il lieu d'établir une réglementation pour l'organisation et les opérations des jurys?

3me *Question.* — Y a-t-il lieu de limiter le nombre des récompenses et de fixer leur nature?

SECTION VI

Constitution et organisation de la Fédération des Comités d'expositions

***

Voici, d'autre part, la liste définitive des membres de la **Commission organisatrice** de cette deuxième Conférence internationale des Comités permanents d'Expositions :

AMELIN, A., directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail.

BASTENIER, chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire général-adjoint du Commissariat du Gouvernement près l'Exposition de Bruxelles 1910.

BEYENS, (baron Hubert), membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

BOGAARTS, J., secrétaire de la Commission des comptes et publicité du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions*.

de BORCHGRAVE, J., avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants.

BRACONIER, M., président du Conseil d'administration du *Bureau commercial des Expositions*, vice-président du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

BRAUN, Alex., sénateur, président du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

BRAUN, Th., avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

van der BURCH, (comte Adrien), secrétaire général du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, directeur général du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910.

van der BURCH, (comte John), secrétaire de la Commission de propagande du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

CANON-LEGRAND, L., président du Conseil d'administration de la *Société coopérative des Expositions*, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

CAPITAINE, A., avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

CORNÉLIS-LEBÈGUE, éditeur, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

DE BECKER-REMY, membre de la Chambre des Représentants, vice-président du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

DE BRUYN, L., président du Comité exécutif de l'Exposition de Saint-Trond 1907.

DIGNEFFE, E., président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége 1905, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

DUCHAINE, P, avocat, secrétaire du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

FIERENS-GÉVAERT, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Turin 1902, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

FLAGEY, E., avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

FORGEUR, P., avocat, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liége 1905, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

FRANCOTTE, G., ancien ministre de l'Industrie et du Travail, président du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

de FUISSEAUX, H., président de la Commission des comptes et publicité du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

GODY, J., commissaire général-adjoint du Gouvernement belge près l'Exposition de Bruxelles 1910.

HALOT, Alex., avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

KEBERS, J., directeur général des Contributions directes, douanes et accises.

KEYM, Eug., directeur général du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910.

LAMBIN, P.-A., inspecteur général au Ministère des Chemins de Fer.

LEBERMUTH, Ed, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

MAVAUT, O., directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail.

MORISSEAUX, Ch., directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail.

PETEN, Cl., membre de la Chambre des Représentants, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

ROTIERS, Fritz, homme de lettres, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

de SPIRLET, (chevalier Ivan), secrétaire de la Commission d'initiative et d'enquêtes du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions*.

STORMS, J.-B., secrétaire général du Commissariat du Gouvernement près l'Exposition de Bruxelles 1910.

TARDIEU, Eug., rédacteur en chef de la *Chronique des Travaux Publics*.

VAN DER MEYLEN, R., trésorier du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions*, membre du Conseil d'administration de la *Société coopérative des Expositions*.

VAN OPHEM, Fr., secrétaire général-adjoint du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions*, directeur-gérant de la *Société coopérative des Expositions*.

VERCRUYSSE-BRACQ, sénateur, commissaire général du Gouvernement belge près l'Exposition de Paris 1900.

WAROCQUÉ, R., questeur de la Chambre des Représentants, vice-président du *Comité belge des Expositions à l'étranger*.

Cette liste provisoire des questions à résoudre au cours de la Conférence et proposées par la Belgique a été envoyée à tous les membres du Comité belge des Expositions à l'étranger. D'où il résulte que ce ne sont pas seuls les membres de cette Commission qui ont le droit de s'occuper de la Conférence; bien au contraire, nous sollicitons chacun des membres du Comité de bien vouloir s'y intéresser. Le bureau sera très reconnaissant à ceux d'entr'eux qui proposeraient des solutions ou même de nouvelles questions. Le secrétaire rapporteur de chaque section est chargé, chacun en ce qui concerne sa section, de présenter et de défendre les solutions proposées au sein du Congrès. Cependant, si quelque membre du Comité désirait présenter lui-même ses conclusions, il pourrait être appelé, évidemment, à le faire.

* * *

Le 17 juillet dernier, la lettre suivante était adressée aux présidents des différents Comités permanents d'Expositions étrangers :

Bruxelles, le 17 juillet 1908.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, pour préparer la Conférence internationale des Comités d'Expositions qui doit se réunir à Bruxelles au mois de novembre prochain, le Comité belge des Expositions à l'étranger a nommé une Commission spéciale d'organisation, composée de membres du Conseil de direction du Comité et de personnalités qui s'imposaient par la compétence spéciale qu'elles ont acquise dans différentes branches se rattachant à l'organisation des expositions.

Cette Commission, en vue de préparer le travail d'une façon méthodique, s'est divisée en cinq sections, chargées chacune de l'étude d'un ordre de questions différentes.

Vous trouverez, ci-jointes, la division de ces sections et la liste des membres composant la Commission organisatrice.

Au cours de leurs séances, ces différentes sections ont arrêté les questions qu'elles ont jugé devoir être soumises à la prochaine Conférence. Vous les trouverez dans une note spéciale, incluse.

Nous vous prions de bien vouloir compléter cette liste par l'adjonction de nouvelles questions que vous croiriez utile de voir soumettre à la Conférence et de nous envoyer vos desiderata avant le 15 août prochain. Nous arrêterons alors le programme définitif qui vous sera aussitôt transmis.

Nous espérons que vous voudrez bien mettre à l'étude, aussitôt que vous serez en possession de ce programme, les différents sujets qui seront traités par la Conférence et que votre Comité nous communiquera le fruit de ses travaux, afin que le rapport puisse être imprimé et adressé aux délégués, au moins un mois avant la réunion préparatoire, qui se tiendra au commencement du mois d'octobre à Bruxelles.

Nous prierons les différents Comités d'Expositions d'y envoyer un délégué. Ceci nous permettra de condenser les différents rapports qui nous parviendront et de préparer les travaux de la Conférence, de manière à ce que, dans le court laps de temps dont nous disposerons pour celle-ci, nous puissions obtenir le maximum d'effets utiles.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir, pour la bonne forme, nous accuser réception de la présente lettre et d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

(S.) COMTE AD. VAN DER BURCH. — *(S.)* G. FRANCOTTE.

* * *

Les Comités hongrois, italien, hollandais et suisse ont répondu les lettres suivantes :

Budapest, le 5 août 1908.

Orszagos Magyar Kiallitazi Központ :

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 17 juillet courant et nous nous empressons de vous informer que le contenu de cette lettre et le texte du questionnaire sera publié dimanche prochain dans l'organe officiel de l'Association nationale des Industriels et envoyés aux membres de notre Comité que nous inviterons à nous communiquer les nouvelles questions et desiderata qu'ils croiront utiles de voir soumettre à la Conférence.

Dans la seconde moitié d'août prochain, nous espérons pouvoir convoquer le Comité exécutif, qui donnera suite à votre invitation et étudiera les différents sujets à traiter par la Conférence.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance des vœux sincères que nous formons de tout cœur pour la pleine réussite de cette conférence.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

(S.) ANDRÉ BORIZINYI.

Rome, le 26 juillet 1908.

Comitato Nazionale per le Esposizioni e le esportazione italiene all'estero

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre estimée lettre du 17 courant par laquelle vous avez bien voulu nous adresser la liste des membres composant la Commission organisatrice de la Conférence internationale des Comités d'Expositions, qui se réunira à Bruxelles en novembre prochain, et je vous remercie vivement de l'aimable envoi.

Je viens de mettre à l'étude les différents sujets qui seront traités par la Conférence et je vous assure d'avoir pris bonne mémoire des délais pour l'adjonction éventuelle d'autres questions, ainsi que pour l'envoi des rapports.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

(S.) MARIO ORLANDI. — *(S.)* GIOVANNI SILVESTRI.

Groningen, le 20 juillet 1908.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 courant, de la division des sections et de la liste des membres composant la Commission organisatrice.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,

J. E. SCHOLTEN.

Zurich, le 8 août 1908.

Vorort des Schweizerischen Handels-und Industrie-Vereins

Au Comité Belge des Expositions à l'étranger, Bruxelles,

Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous accuser réception de votre honorée du 17 juillet ainsi que de la liste provisoire des questions qui seront soumises à la seconde Conférence internationale des Comités des Expositions.

Par lettre du 24 mars de l'année courante, nous vous avons avertis que, sous nos auspices, un « Office central suisse pour les Expositions » sera organisé. Nous espérons bien que l'Office entrera en activité déjà au mois de septembre, de sorte que la Suisse puisse être représentée à la Conférence du novembre ainsi qu'à la Conférence préparatoire de l'octobre prochain.

Nous vous remercions beaucoup, Messieurs, de l'invitation pour les deux Conférences et nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Président, *Le second Secrétaire,*

(S.) H. WINDERZ-MUREELS. *(S.)* Dr. G. BINDSCHEDLER.

* * *

Les Comités allemand et français ont fait part de quelques observations dont le bureau du Comité belge a tenu compte ainsi que chacun a pu s'en apercevoir. Voici ces lettres :

Berlin M. 8, le 22 juillet 1908.

Ständige Ausstellungskommissium für die Deutsche Industrie i. V.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous confirmer la réception de votre estimée du 17 de ce mois, qui nous informe que votre Comité a nommé une Commission spéciale d'organisation, composée de membres du Conseil de direction du Comité et de personnalités compétentes, pour préparer la *seconde Conférence internationale des Comités d'Expositions* qui doit se réunir *dans votre ville* au mois de novembre *prochain*. De plus, nous voyons que cette Commission organisatrice, divisée en cinq sections, a arrêté un certain nombre de questions, qui devront être soumises à la Conférence. La liste de ces questions nous est également bien parvenue.

Avant, tout permettez-nous, Monsieur le Président, de vous dire que nous sommes pleins d'appréciation et de reconnaissance pour les soins distingués et pour la façon méthodique que vous vouez si consciencieusement à la préparation de notre travail commun. Nous ne doutons pas que ces efforts soient couronnés d'un bon résultat.

D'autre part, à notre vif regret, il nous est *absolument* impossible de donner suite à votre demande de vous envoyer nos désidérata avant le 15 août prochain. Nous sommes ici en pleines vacances; la plupart de nos membres sont en voyage encore pour quatre à six semaines. Notre Président ne retournera que dans la première dizaine du mois de septembre. Et en vue de l'importance de vos questions et des propositions que probablement nous aurons à formuler, il ne se chargera guère de la responsabilité sans avoir convoqué préalablement une séance plénière de notre Commission et sans s'être mis d'accord avec nos autorités.

Soyez convaincu, Monsieur le Président, que nous ferons de notre mieux et que nous mettrons tout notre empressement pour adhérer à votre demande dans le plus bref délai; cela se réalisera, nous l'espérons fermement, jusqu'au 15 septembre au plus tard.

Nous accueillons avec sympathie votre idée d'une *réunion préparatoire*. Si vous voulez bien différer sa date du commencement du mois d'octobre à la mi-octobre, ce petit ajournement sera profitable à nous tous, surtout en vue des considérations que nous vous avons soumises plus haut. Nous croyons pouvoir ajouter, déjà aujourd'hui, que notre Président, sauf imprévu, prendra part aux délibérations de la réunion préparatoire.

Nous vous prions encore, de bien vouloir nous faire parvenir le plus tôt possible une *quarantaine* d'exemplaires de la *liste provisoire* des questions, comme nous en avons besoin pour nos membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos remerciements et l'expression de notre considération la plus distinguée.

JAUNN,
Vorsitzender.

DR. FENNAU,
Geschäftsführer.

Paris, (1er) le 29 juillet 1908.

« Monsieur le Président du Comité belge des Expositions à l'étranger, à Bruxelles »

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 juillet, concernant la Conférence internationale qui doit se réunir à Bruxelles, au mois de novembre prochain.

Nous avons bien reçu également la « liste provisoire des questions qui seront soumises à la Conférence internationale », ainsi que la liste des membres composant la Commission spéciale d'organisation.

En vous remerciant, M. le Président, ainsi que M. le Secrétaire général, pour cette communication, nous avons le plaisir de vous aviser que cet ordre du jour, tel qu'il a été établi par vos soins, nous paraît très complet.

Nous vous demanderons seulement, pour bien indiquer la continuité de l'effort entrepris et la limitation des Comités convoqués, de bien vouloir mettre, comme titre général : *Deuxième Conférence internationale des Comités permanents d'Expositions.*

Ne croyez-vous pas qu'il serait bon, en outre de rappeler, pour la bonne règle, le procès-verbal de la première Conférence qui a eu lieu à Paris, le 30 novembre 1907, et à cet effet, de faire figurer ce rappel en tête de l'ordre du jour de la Conférence?

Nous vous demanderons également de modifier le dernier paragraphe de votre ordre du jour de la façon suivante : « Constitution et organisation de la Fédération des Comités *permanents* d'Expositions ».

Vous voudrez bien nous excuser si, étant tous très pris par les Expositions de Londres et de Saragosse, il ne nous est pas possible de nous occuper, autant que nous l'aurions voulu, des détails d'organisation de la deuxième Conférence.

Aussi bien le « Comité français des Expositions à l'étranger » a pleine confiance dans le Comité belge et dans ses éminents chefs et s'en rapporte complètement à eux.

Veuillez agréer, M. le Président, ainsi que vos collègues, l'assurance de nos meilleurs et bien dévoués sentiments.

Le Secrétaire général,
(S.) G. ROGER SANDOZ.

Le Président,
(S.) Emile DUPONT.
Sénateur de l'Oise.

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES DE PRAGUE EN 1908

Le bureau du Comité permanent des Congrès internationaux des Chambres de commerce et des Associations commerciales et industrielles a adressé à M. le Président du Comité belge des Expositions à l'étranger, une invitation à assister au Congrès qui se tiendra à Prague du 4 au 9 septembre prochain.

« La question si importante d'un règlement international des Expositions, dit la lettre d'invitation, a été débattue à Milan, partiellement résolue, puis ajournée jusque Prague. Le Congrès s'est borné à adopter le vœu suivant :

» Le Congrès décide qu'il y a lieu de recommander, à tous les pays, la création de comités compétents et expérimentés qui, d'accord avec les pouvoirs publics et les municipalités, seraient chargés de décider de la participation nationale aux expositions officielles. Les récompenses accordées porteraient l'indication « Exposition officielle ». Dans le cas d'expositions non officielles, les récompenses devraient porter la mention « Exposition non officielle ». Le Congrès exprime le souhait que ces comités soient reliés entr'eux de manière à former un organisme international ».

Le bureau du Comité belge des Expositions à l'étranger a accueilli favorablement cette invitation et a décidé que le Comité serait représenté officiellement au Congrès de Prague.

Il a élaboré un rapport longuement motivé dont chaque congressiste a reçu un exemplaire et dont nous extrayons les pages suivantes :

Réglementation des Expositions. — La réglementation des expositions est une question fort complexe et il appartient aux comités permanents d'expositions, composés de personnalités compétentes, de l'étudier et de la résoudre.

Dans la plupart des grandes nations européennes, ces comités permanents existent ou sont en voie de formation. Une première fois, ils se réunirent à Paris le 30 novembre 1907 et, au cours de cette Conférence internationale, leurs délégués se mirent d'accord sur la nécessité de réunir ces divers groupements en une Fédération qui seraient constituée et formée lors de la seconde Conférence internationale qui se tiendra à Bruxelles en novembre de cette année.

Les travaux de la Conférence de Paris furent très importants et les questions suivantes y furent traitées :

1° Organisation des jurys.

2° Protection de la propriété des œuvres de l'intelligence aux expositions internationales; propriété artistique; propriété littéraire; propriété industrielle et commerciale (inventions, dessins et modèles, marques de fabrique et de commerce).

3° Réglementation et usage des récompenses décernées dans les expositions.

4° Entente à établir contre toute manifestation pouvant entraîner la distribution des récompenses frauduleuses, irrégulières ou risquant de donner lieu à confusion.

Le Comité belge des Expositions à l'étranger, organisateur de la 2me Conférence internationale de Bruxelles, s'inspirant des résolutions prises à Paris, a chargé une Commission spéciale d'étudier le programme de cette Conférence et il vient de communiquer celui-ci aux comités étrangers en les priant de le compléter s'il y a lieu.

Nous attirons spécialement l'attention du Congrès de Prague sur ce programe que nous donnons ci-après : (suit le programme de la Conférence que nous avons donné page 6 et suivantes).

Le Congrès pourra remarquer que ce programme rencontre presque toutes les questions que l'honorable M. Pistor a traitées ou indiquées dans son rapport.

Ces questions, comme nous le disions plus haut, sont fort complexes et doivent être spécialement étudiées par des hommes qui ont acquis une expérience approfondie des expositions et qui, en les organisant, ont été à même d'apprécier les défauts et les qualités des règlements.

A ces spécialistes, les comités ont adjoint des délégués autorisés du Commerce et de l'Industrie et, en procédant ainsi pour les Conférences de Paris et de Bruxelles, ils étaient assurés de retirer le meilleur fruit de leurs travaux communs.

La Fédération des Comités d'Expositions rendra des services très grands, car elle constituera en quelque sorte le pouvoir central qui, d'accord avec les gouvernements, homologuera les récompenses décernées dans les expositions et unifiera, autant que faire se peut, les systèmes d'organisation, la réglementation et la classification, l'organisation et le fonctionnement du jury, etc.

Toutes les nations ont intérêt à être représentées au sein de cette Fédération et il appartient aux associations industrielles et commerciales de provoquer la création des Comités permanents d'Expositions dans les pays où ils n'existent pas.

Les expositions constituent un moyen d'expansion de premier ordre et ce sont les organismes qui sont réunis au Congrès de Prague qui peuvent, plus que tous autres, apprécier leur utilité.

Participer aux expositions internationales, c'est mieux faire connaître son pays à l'étranger, c'est agrandir sans cesse le cercle des relations commerciales et industrielles et améliorer les rapports entre nations.

Nous serions heureux que le Congrès de Prague, s'inspirant de ces idées et dans le but de donner une suite pratique aux résolutions adoptées à Milan en 1908, vote le vœu suivant :

« Le Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations, réuni à Prague, émet le vœu de voir créer, dans toutes les nations qui prennent part aux expositions internationales, des Comités permanents d'Expositions et que ceux-ci s'affilient à la Fédération internationale qui sera formée à la Conférence de Bruxelles en 1908 ».

Pour le Comité belge des Expositions à l'étranger :

Le Secrétaire général, — *Le Président.*

Cte AD. VAN DER BURCH. — G. FRANCOTTE.

DIVERS

L'Annuaire du Comité belge des Expositions à l'étranger, pour l'année 1908, vient de paraître. Les membres qui auraient des observations à faire au sujet de leur adresse, ou de de leurs titres d'exposants ainsi que de leur promotion dans l'Ordre de Léopold, sont priés de les adresser à M. Van der Meylen, trésorier du Comité.

La prochaine réunion du Conseil de direction aura lieu le mercredi 7 octobre.

* * *

Nous prions les personnes désireuses de faire partie du Comité de ne pas omettre de nous faire connaître, en nous renvoyant le Bulletin d'adhésion, leurs titres d'Expositions, c'est-à-dire les récompenses qu'elles ont obtenues ou les fonctions qu'elles ont occupées dans les différentes Expositions auxquelles elles ont pris part.

* * *

Le bureau du Comité s'était mis en rapport avec les membres de la Commission organisatrice de l'*Exposition de l'Est de la France*, aux fins d'envisager la possibilité d'organiser une participation belge à cette exposition. On sait qu'elle se tiendra à Nancy l'année prochaine.

MM. van der Burch et Van Ophem d'abord, M. Van der Meylen ensuite, s'étaient rendus à Nancy et avaient eu des conférences avec M. Lamy et M. Sépulchre, directeur général et secrétaire général de l'Exposition. Il n'avait pas été possible de trouver un terrain d'entente jusqu'à présent. Aujourd'hui, d'une lettre qu'adresse, au Bureau du Comité, M. Laffitte, le nouveau directeur général, il paraît résulter que l'Exposition de Nancy n'est même plus interfrontières. Elle devient purement régionale.

Les exposants belges n'y seront admis que pour autant qu'ils exposeraient des produits dont aucun similaire n'est pratiqué dans la région et qui répondent à un besoin d'outillage de la contrée.

Le bureau du Comité a estimé que, dans ces conditions, non seulement il n'était plus utile pour les Belges d'exposer à Nancy, mais encore qu'il devenait très difficile d'organiser une exposition belge dont les produits seraient passés au crible des délibérations des organisateurs étrangers. Le *Comité belge des Expositions à l'étranger* se désintéresse donc totalement de l'Exposition de l'Est de la France qui se tiendra à Nancy en 1909.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. Maurice de Smet de Nayer et M. Coppieters, sénateur, ont été nommés directeurs généraux de l'Exposition universelle et internationale de Gand en 1913.

* * *

MM. Carlo Orlandi et Gatti-Gazazza, secrétaire général et directeur général du Comité italien des Expositions à l'étranger, ont rendu visite à M. le président du Comité belge des Expositions à l'étranger. Ces Messieurs sont chargés par leur Gouvernement de l'organisation de la participation italienne à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

Un dîner intime réunissait MM. Orlandi, Gazazza et les membres du Bureau demeurés à Bruxelles. Il a été question, à plusieurs reprises, de la Conférence prochaine du mois de novembre, à laquelle le Comité italien enverra des délégués très documentés sur toutes les questions soulevées par les Commissions.

* * *

A propos de la Conférence internationale, une réunion plénière de toute les Commissions aura lieu vers la fin du mois de septembre, aussitôt que seront parvenues au Bureau les différentes questions formulées par les Comités étrangers.

LES ANNONCES

sont reçues, soit au bureau du Comité (service du *Bulletin*), 14, rue de Berlaimont, soit à l'Imprimerie de *L'Expansion Belge*, 4, rue de Berlaimont.

Elles sont tarifées *ne varietur* aux prix suivants :

POUR UNE ANNÉE ENTIÈRE

(10 numéros au moins)

LA PAGE	500	FRANCS.
LA 1/2 PAGE	300	»
LE 1/4 DE PAGE	175	»
LE 1/8 »	100	»

POUR UNE INSERTION

LA PAGE	80	FRANCS.
LA 1/2 PAGE	50	»
LE 1/4 DE PAGE	30	»
LE 1/8 »	20	»

Ces prix, en ce qui concerne la *première* page, sont portés respectivement à 600, 375, 200 et 125 francs pour un contrat d'une année ou de 10 numéros, et à 90, 60, 40 et 25 francs pour une insertion.

CHEMISE-RELIURE

POUR CONSERVER LE "BULLETIN"

Nous informons nos membres de ce que M. EDG. VERHOOST, relieur de S. M. le Roi, vient de créer, pour conserver le *Bulletin du Comité belge*, une reliure simple et pratique permettant de relier soi-même le bulletin : il suffit de glisser les livraisons sous un caoutchouc réservé à cet effet.

Cette chemise-reliure porte sur le dos le titre de la publication et le millésime de l'année en cours. Elle est en vente chez le fabricant, **8, rue de Locquenghien, à Bruxelles**, au prix de fr. 1.25 (franco port et emballage : fr. 1 75).

Imprimerie de *L'Expansion Belge*, 4, rue de Berlaimont, Bruxelles

QUATRIÈME ANNÉE — N° 6 1er NOVEMBRE 1908

COMITÉ BELGE
DES
EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
Bulletin Officiel

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERLAIMONT, BRUXELLES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. COOREMAN, ancien ministre de l'industrie et du Travail, président de la Chambre des représentants;

LIEBAERT, ancien ministre de l'industrie et du travail, ministre des finances.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain;

F. FEYERICK, industriel, Gand;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

MM. le BARON H. BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897;

MM. CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons;

CORNÉLIS-LEBEGUE, éditeur, Bruxelles;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur;

H. DELVAUX, gouverneur de la province de Liége;

DE ROUBAIX, industriel, à Anvers;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

LES EXPOSITIONS DONT SE DÉSINTÉRESSE LE COMITÉ BELGE

Parmi ces expositions, il en est qui ne représentent pas pour la Belgique un intérêt suffisant. Il en est d'autres dont l'organisation est impossible à cause des frais énormes qu'elles entraînent et du peu de concours des industriels belges. Mais il en est d'autres également qui présentent un caractère dangereux. Nous voulons parler de celles qui sont entreprises par des personnes qui en font un métier, dont les diplômes et les récompenses sont délivrés contre bel argent comptant. De pareils diplômes, de pareilles récompenses, sont sans aucune espèce de valeur et si un jour la Fédération Internationale des Comités Permanents d'Expositions arrive à entériner les diplômes remis à l'occasion d'une exposition (ce que nous espérons) ceux dont il s'agit n'obtiendront jamais de consécration officielle. D'ailleurs, de pareilles expositions ne sont revêtues d'aucune espèce de caractère officiel et sont établies par des personnes qui, elles-mêmes, n'en sont point revêtues. Le nombre de ces entreprises est considérable. Le Comité Permanent Allemand, à maintes reprises déjà, nous en a signalé plusieurs et nous avons fidèlement reproduit ses communications par la voie de notre « Bulletin ».

Le Comité Permanent Allemand s'occupe activement de la défense des intérêts de ses adhérents et nous a fait savoir qu'en Allemagne, les industriels qui font usage de pareils diplômes et de pareilles récompenses tombent sous le coup de la loi qui punit la contrefaçon en matière industrielle et commerciale. Notre rôle est le même; seulement, en Belgique, il n'existe pas de loi formelle à cet égard. Notre tâche est donc plus difficile. Cependant, lorsque l'organisation d'une pareille entreprise nous sera signalée, nous mettrons en garde individuellement, les membres de notre Comité contre les dangers auxquels ils s'exposent. C'est ce que nous avons fait par la circulaire que nous avons envoyée, le 13 de ce mois, à chacun des membres du Comité Belge individuellement. Nous reproduisons la lettre que, le 21 septembre dernier, nous adressait le Président du Comité Néerlandais des Expositions Internationales à l'Etranger et qui justifiait la mesure que nous avons prise. Voici cette lettre *in extenso*.

LA HAYE, le 21 septembre 1908.

Monsieur le Président,

En ce moment de nouveaux efforts sont faits de la part de différentes personnes pour organiser des expositions, savoir : une à Rotterdam en 1909 et une à la Haye en 1913.

Tant que ces expositions ne reposent pas sur une base financière solide, elles peuvent présenter un réel danger pour les étrangers qui désireraient y participer et nous regretterions

beaucoup de les voir en devenir la dupe. La Hollande verrait sa réputation compromise et tous les efforts de notre Comité tendent à maintenir cette réputation.

En égard à ce qui précède, nous venons vous prier de saisir les exposants-membres de votre Comité, ainsi que ceux qui n'en font pas partie, du danger qu'ils courent en prenant part aux expositions ci-dessus. Il va sans dire, en attendant, que le danger n'existe pas pour *toutes* les expositions.

Nous nous mettons à votre entière disposition pour vous renseigner dans tous les cas où vous jugeriez opportun de vous adresser à notre Comité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comité Néerlandais
des Expositions Internationales à l'Etranger.

(s) SCHOLTEN
Président.

A Monsieur G. Francotte,

Président du Comité Belge des Expositions
à l'Etranger

Bruxelles.

* * *

D'autre part, nous nous tenons toujours à la dispositions de tous ceux, parmi nos adhérents, qui désireraient des éclaircissements plus complets au sujet du fait que nous signalons.

Notre but est d'encourager de toutes nos forces les Expositions Universelles et Internationales, principalement celles qui peuvent servir à montrer à l'étranger nos produits dans les meilleures conditions et à faire en sorte que la Belgique puisse lutter sur le terrain économique avec tous les pays du monde. Si une exposition se présente qui peut être utile à nos industriels et à nos commerçants, et si par suite de circonstances particulières indépendantes de notre volonté il est impossible pour le Comité Belge de s'en occuper activement, nous signalons cette exposition aux intéressés et chacun, individuellement, est libre d'y participer ou non. Seulement, il est de notre devoir lorsqu'il s'agit d'entreprises sans aucun caractère officiel et qui sont de nature à égarer l'opinion de nos membres, de les signaler également, en priant les membres du Comité de ne pas les patronner et de ne pas y participer. C'est ce que nous ne manquerons pas de faire chaque fois que l'occasion s'en présentera.

MALENTENDUS EN MATIÈRE D'EXPOSITIONS

Sous ce titre, le Comité permanent allemand nous fait savoir ce qui suit :

D'accord avec le Ministre de l'Intérieur, nous portons aujourd'hui à la connaissance des intéressés les lignes suivantes :

1° - Dans ces dernières années, de nombreuses expositions se sont ouvertes tant à l'étranger qu'à l'intérieur: elles n'ont qu'une nécessité très relative, qu'une importance didactive très secondaire et sont presque toujours privées d'un appui financier suffisant; leur organisation, sujette à caution, et la façon dont sont attribuées les récompenses, en font plutôt de véritables entreprises commerciales.

» Ceci posé, nous prions les corporations qui sont appelées à prêter leur nom ou leur raison sociale à de pareilles expositions, et les personnalités qui sont sollicitées de faire partie de ces soi-disant comités d'honneur, de ne rien accorder sans avoir pris, sur ces expositions, c'est-à-dire sur leurs entrepreneurs, les renseignements les plus sérieux. »

En même temps que nous vous faisons part de ces lignes, nous vous prions de bien vouloir les porter à la connaissance des intéressés et de demander aux Associations de les publier dans leurs organes respectifs.

2° Nous profitons des circonstances pour attirer l'attention de ces mêmes associations sur la décision que la Chambre de Commerce de Berlin a prise dans sa séance du 8 mai dernier. Elle est ainsi conçue :

« En ce qui concerne les récompenses en général, les prix, les médailles, les diplômes, etc., il est nécessaire de se renseigner d'abord sur les personnes qui ont entrepris les expositions et si l'attribution de ces récompenses n'est pas l'œuvre de certains entrepreneurs qui en font un véritable commerce. »

Nous demandons également s'il n'est pas nécessaire de donner à cette deuxième communication toute la publicité que nous réclamions pour la première.

3° Nous nous permettons également d'attirer votre attention sur un avis que la Chambre Centrale pour l'Industrie et le Commerce du Royaume de Wurtemberg a fait publier dans son organe officiel *Staats Anzeiger für Wurtemberg* et qui s'occupe précisément de ces agents douteux qui se chargent de l'attribution des récompenses pour les expositions à l'étranger.

L'avis est le suivant :

« La Chambre Centrale du Commerce et de l'Industrie se voit obligée de mettre en garde, et ceci expressément, les industriels du pays contre les agents et les sous-agents des firmes étrangères qui essayent de les entraîner à des expositions à l'étranger.

» Les industriels qui répondent à ces invitations, dans les nombreux cas où il s'agit d'expositions douteuses, ont été au moins frustrés de quelques centaines de francs. Le dommage consiste en ce que l'on demande une cotisation élevée pour une exposition qui n'a qu'une importance relative, qui est spéciale et sans valeur pour les exposants wurtembourgeois, ou bien encore en ce qu'il s'agit d'une exposition sans bases sérieuses n'ayant d'autre but que de trafiquer des récompenses, sans prendre en considération les produits exposés.

» Malgré que les dommages qu'encourent les exposants soient très réels, le code pénal ne peut malheureusement pas toujours les servir d'une façon efficace contre ces agents.

» Les industriels qui ont été lésés se mettent alors en désaccord avec la loi lorsqu'ils emploient, à titre de réclame, les distinctions qui leur ont été accordées dans ces conditions. Cela arrive très souvent lorsque ces entreprises sont organisées à côté d'expositions officielles dans le seul but d'établir une confusion dans les récompenses distribuées et de pouvoir les trafiquer d'une façon plus rémunératrice.

» Ces récompenses sont vendues à l'avance et ces agents s'engagent à se désister du forfait qui leur est consenti si la récompense promise n'est pas accordée à l'exposant.

» L'avis que donne ainsi la Chambre de Commerce et la communication émanant de la Standige Ausstellungskommission für die Deutsche Industrie se rapportent précisément à ce que le Wurtemberg est parcouru en ce moment par différents agents qui recrutent des exposants pour Paris, Bruxelles et d'autres endroits, et sur la mission desquels nous n'avons pas nos apaisements.

» La Chambre Centrale du Commerce et de l'Industrie est toujours avertie par la Standige Ausstellungskommission, qui est appuyée par l'Etat et le Gouvernement, et elle engage les industriels à lui demander conseil dans les cas douteux ».

Cet avis devrait être observé également au delà du Wurtemberg et par tous les industriels de l'Allemagne entière.

4° En fin de compte, nous ne voulons pas négliger de faire part à ces corporations de l'avis suivant, ceci pour le plus grand profit des industriels intéressés et en même temps pour ceux qui désireraient faire usage de ces récompenses et de ces médailles de mauvais aloi : « que les

autorités communales ont été avisées qu'elles aient à poursuivre ceux qui, dans un but de réclame, feront usage de ces récompenses et de ces médailles mal acquises et cela dans le sens du paragraphe 12, article 3 de la loi destinée à combattre la concurrence déloyale.

« Le Ministre de la Justice, d'autre part, a fait connaître ce qui suit : Dans le cas de concurrence déloyale, on ne pourra, d'une façon générale, être innocenté que lorsque le délit ne sera que très léger et qu'il n'intéressera qu'un cercle très restreint de personnes, et ceci ne se rapporte pas aux récompenses de mauvais aloi ».

Le Département de la Justice en Bavière, en Saxe et dans le Wurtemberg a pris un arrêté analogue.

* * *

Enfin, nous ne manquerons pas de rappeler à toutes les associations, quelles qu'elles soient, qu'en ce qui concerne les expositions d'une façon générale et en ce qui concerne également tous ces malentendus relatifs aux expositions, nous sommes à leur disposition et nous leur prêterons bien volontiers nos bons offices.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1910

Sous la présidence de M. Goldberger, Conseiller intime du Commerce, Président du Comité Permanent Allemand des Expositions, et en présence du Commissaire Général du Gouvernement Allemand à l'Exposition de Bruxelles en 1910, M. Albert, s'est tenue, le 28 septembre dernier, la séance dans laquelle le bureau du Comité chargé de l'organisation de la Section allemande à l'Exposition de Bruxelles a été nommé.

Ce Comité, qui compte 140 membres choisis parmi les industriels allemands les plus notoires, a élu comme président M. le Conseiller intime du Commerce Ravené, membre du Comité Permanent Allemand, et comme Vice-Présidents : MM. Schiess, Conseiller intime du Commerce à Dusseldorf, Président de l'Association des Constructeurs de Machines; Gartell, Conseiller intime du Commerce à Mayence, Président de l'Association des Constructeurs de Wagons de l'Allemagne du Nord; Charles Lanz, industriel à Mannheim; Lehmann, Conseiller du Commerce à Dresde, Président de l'Association des Industriels Saxons; Petri, Conseiller intime du Commerce à Nuremberg, Directeur des Ateliers Siemens-Schuckert; Schiedmayer, Conseiller du Commerce à Stuttgart, Président de l'Association Allemande des Fabricants de Pianos.

A cette réunion s'étaient fait représenter : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Travail.

* * *

Le 10 septembre dernier a eu lieu l'adjudication pour les travaux de construction des halls destinés à abriter la Section Belge sur le territoire de Bruxelles, soit une superficie d'environ 39.000 mètres carrés.

Six soumissionnaires s'étaient présentés :

La Société Anonyme des Travaux de Constructions de Haine-St-Pierre pour fr.	1,031,550
Baume et Marpent et Bertaux réunis (membres du Comité)	1,147,000
Les Ateliers Métallurgiques	1,187,000
La Société Joseph Pâris de Marchienne	1,196,000
A. Fichefet et Finet réunis (membres du Comité)	926,000
M. Storms de Bruges	1,389,599

MM. Fichefet et Finet ont été déclarés adjudicataires de ce travail.

Le 21 septembre, à 4 heures, a été érigée la première Ferme de la Galerie des Machines. Le travail avance rapidement et la Galerie des Machines sera terminée pour le 1er janvier prochain.

* * *

M. Albert, Commissaire général de la Section allemande, et M. Ravené, président de la Commission allemande, sont revenus à Bruxelles le 6 octobre.

Au mois de juin dernier, l'Industrie allemande se montrait fort mal disposée au sujet d'une participation à l'Exposition de Bruxelles. L'enthousiasme prend des proportions telles, actuellement, que le Commissariat général allemand s'est vu obligé de prendre des dispositions toutes nouvelles concernant l'installation de sa section.

Les halls, destinés à la Galerie des Machines et à la Section industrielle, couvriront une superficie de 24,000 m².

L'Allemagne construira, en outre, un Pavillon destiné à abriter les collections d'Etat et les salons de réception du Commissariat, en sorte que la superficie totale des constructions allemandes atteindra 28,000 m² environ.

* * *

M. Ulrich Wintour, délégué par le Board of Trade, a rendu visite au Comité Exécutif, le 9 septembre. Il s'est enquis des conditions dans lesquelles se fait l'Exposition, et tout nous permet d'espérer, actuellement, que le Gouvernement anglais se décidera à participer officiellement à l'Exposition.

L'EXPOSITION DE TURIN EN 1911

Nous extrayons du rapport de M. Van Ophem, Secrétaire général adjoint du Comité Belge, qui s'est rendu à Turin, les renseignements suivants :

Le terrain sur lequel les Turinois se proposent d'édifier les bâtiments de l'Exposition de 1911 est situé sur les rives du Pô, large à cet endroit d'une cinquantaine de mètres. La rive droite, réservée à l'Exposition, forme le jardin public de Turin, très bien planté ; sur cette partie seront édifiés les grands palais de l'électricité, des machines, des industries, etc., et plusieurs emplacements sont, dès à présent, réservés pour les pavillons des nations étrangères. De l'autre côté du Pô, sur la rive gauche, les terrains sont moins larges et, pour masquer une série d'habitations fort laides, le Comité Exécutif fera établir, à 7 ou 8 mètres au-dessus du niveau de l'eau, un grand plancher destiné à recevoir une série de palais qui se développeront sur une largeur de 250 mètres environ. Au centre de ce dernier emplacement, le terrain a une profondeur de 100 mètres, ce qui permettra d'y édifier des pavillons fort spacieux. Ces pavillons entoureront un vaste château d'eau qui se trouverait lui-même en prolongement d'un pont monumental qui sera construit sur le fleuve pour les besoins de l'Exposition.

La France a, dès à présent, manifesté le désir d'édifier un Palais de 10,000 mètres carrés sur la rive gauche; si la Belgique participe à l'Expostion, elle pourrait, soit construire, immédiatement à la sortie du pont, un pavillon d'environ 5,000 mètres carrés de surface, ou prendre du terrain pour la même surface dans un Palais à construire sur le même emplacement, par les soins du Comité Exécutif. Ces constructions se faisant sur un plancher en bois, il ne peut être question d'y mettre des machines ou des engins d'un poids très lourd, qui trouveraient leur place en un groupement spécial dans le Palais des machines et de l'électricité. Ainsi, on disposerait d'une surface de 10,000 mètres carrés qui serait suffisante.

Le site est extraordinairement pittoresque et donnera une note incomparable à l'Exposition de Turin. La rive gauche du Pô est bordée par des collines très élevées, auxquelles une végétation luxuriante donne l'aspect d'un vaste parc. Le terrain principal, sur la rive droite, a environ 80 hectares de superficie. Il constitue le lieu de promenade favori des Turinois et est à peine à 500 mètres du centre de la ville et de la gare. De nombreuses voies de tramways y aboutissent, venant de tous les points de la ville.

Les plans qu'il nous a été permis de voir montrent que cette Exposition aura une allure grandiose et sera digne du très remarquable programme que le Comité Exécutif a élaboré.

L'Exposition fêtera le 50me anniversaire de l'unité italienne et sera répartie entre deux villes: Rome verra dans ses murs l'Exposition des Beaux-Arts, et à Turin seront réunis toutes les industries, les arts décoratifs, transports, etc., donnant ainsi, en fait, une allure universelle à l'Exposition.

Les résultats remarquables qu'a donné l'Exposition de Milan, au point de vue de notre expansion, montrent toute l'utilité qu'il y aurait pour notre pays à participer à l'Exposition de Turin.

Les Turinois ont un passé d'expositions très fourni et toutes celles qui ont été organisées dans leur ville ont remporté un très grand succès, nous n'en voulons pour preuve que l'Exposition des Arts décoratifs de 1902, à laquelle la Belgique prit une large part.

L'Exposition sera, certes, l'expression de la sélection et de l'innovation industrielle rendue vivante par l'action telle qu'elle se produit dans les usines. Il s'agit donc d'une Exposition où l'intérêt populaire et le réel succès doivent reposer sur la nouveauté du produit et le spectacle de l'industrie en actions. Le Comité Belge est prêt d'assurer la participation de notre pays le plus rapidement possible, car les conditions qui lui seraient faites actuellement, alors qu'aucun pays n'a encore donné son adhésion officielle, seraient tout à fait favorables.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES DE PRAGUE

Nous recevons du Comité Permanent des Congrès Internationaux la lettre suivante :

Congrès de Prague

Le 25 septembre 1908.

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que le Congrès de Prague a accueilli par son adhésion unanime le rapport si intéressant que vous avez bien voulu soumettre à son examen. En outre, et à l'unanimité de ses membres, le Congrès a adopté vos conclusions en formulant le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit créé, dans toutes les nations qui prennent part aux » Expositions Internationales, des Comités Permanents d'Expositions, et que ceux-ci s'affilient » à la Fédération Internationale qui sera formée à la Conférence de Bruxelles en 1908 ».

Ce vœu sera dûment notifié aux Gouvernements. Nous vous félicitons du résultat que votre intervention nous a valu et nous vous remercions, Messieurs, pour la part importante que vous avez prise à nos débats.

Nous serions heureux de vous voir nous continuer votre utile collaboration.

Recevez, Messieurs, l'assurance de nos sentiments de parfaite considération.

Au nom du Comité Permanent :

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

(S.) EMILE JOTTRAND — (S.) CANON LEGRAND

Nous constatons avec le plus grand plaisir que le rapport que nous avions soumis au Congrès de Prague y a été adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL DE DIRECTION ET DE LA COMMISSION DE BALLOTTAGE

du 30 septembre

La séance est ouverte à 3 1 2 heures, sous la présidence de M. Francotte.

Sont présents : MM. Francotte, Feyerick, De Becker-Rémy, Comte Adrien van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen, Cornélis-Lebègue, de Smet de Naeyer, Lebermuth, Peten, De Porre, Bogaarts, Herry et Keym.

Excusés : MM. Braconier, Canon-Legrand, Digneffe, Chevalier J. de Spirlet.

M. VAN OPHEM donne lecture des communications et lettres suivantes :

1° du Comité Permanent des Congrès Internationaux des Chambres de Commerce et Associations Commerciales et Industrielles, annonçant au Comité Belge que le rapport qui lui a été présenté au Congrès International de Prague a été admis à l'unanimité, de même que le vœu présenté comme conclusion au dit rapport ;

2° du Comité Suisse des Expositions à l'Etranger nous transmettant un exemplaire de l'arrêté fédéral accordant une subvention à l'Office Central Suisse pour les Expositions ;

3° du Comité Italien des Expositions relatant que, par arrêté royal, le Comité a été reconnu d'utilité publique par le Conseil d'Etat ;

4° du Comité Néerlandais demandant des renseignements sur l'organisation du Comité Belge ;

5° du Comité National Hongrois envoyant un rapport de leur Secrétaire-général sur l'organisation des expositions, rapport présenté au Congrès de Prague ;

6° d'une lettre de la Banque de Commerce de Volga-Kama à Kieff, annonçant au Comité de l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1910, qu'un chèque, fait au nom d'un M. Camille De Vos et s'élevant à fr. 625.90, *montant de dix diplômes*, a été envoyé au Directeur de cette Exposition ;

Cette lettre est arrivée au Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1910, qui nous l'a transmise, le destinataire étant inconnu dans leurs bureaux. Le Comité Belge ayant fait

des recherches, sans succès du reste, M. le Président propose d'adresser cette lettre à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, supposant que le service des expositions de ce Département pourra retrouver le destinataire;

7° divers documents concernant l'Exposition Internationale de La Haye en 1908 au sujet de la vente de croix commémoratives et de diplômes. Communication en sera faite à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

M. Van der Meylen demande s'il n'y a pas lieu d'en faire part aux Comités Etrangers à titre confidentiel.

M. Francotte répond que nous ferions bien de consulter le Comité Juridique à ce sujet.

M. Van Ophem propose de communiquer le dossier concernant le trafic des récompenses fait à l'occasion des Expositions à la réunion préparatoire de la Conférence Internationale.

M. le Comte A. van der Burch estime que les personnalités composant les Comités de Patronage de ces expositions devraient avoir connaissance de ces correspondances et que l'on devrait procéder à la manière du Comité Allemand.

M. Francotte fait remarquer que la question est trop délicate pour agir si promptement à cause des noms qui devront être cités.

M. Feyerick, estime que le public n'est pas suffisamment mis au courant de cet état de choses.

M. Francotte fait observer que tous les Comités Permanents d'Expositions s'occupent de rechercher le moyen d'y remédier, car il est grand temps de faire cesser les abus en matière de récompenses en général, et d'enrayer la multiplicité des petites expositions qui finiront par faire tort aux expositions sérieuses et officielles.

La Conférence du mois de novembre s'occupera particulièrement de cette question et il est à espérer que des résolutions pratiques y seront prises.

8° D'une circulaire du Comité Allemand avertissant les industriels de ce pays qu'ils ont tort de donner leur patronage à des expositions quelconques sans consulter l'organisme qui s'occupe spécialement de ces questions: en agissant ainsi, ils risquent de favoriser des entrepreneurs d'expositions peu sérieuses, peu honnêtes et d'encourager par cela même le trafic des récompenses et des diplômes.

M. Van Ophem propose d'adresser une circulaire semblable aux industriels belges. (Adopté).

9° D'une communication du Comité Néerlandais mettant en garde le Comité Belge contre deux expositions qui auront lieu en 1909 à Rotterdam et en 1913 à La Haye.

M. Feyerick invite le Comité à communiquer cette lettre aux membres en les engageant à ne pas participer d'une manière quelconque à ces expositions ou en faisant insérer dans le « Bulletin » un avis que le Comité Belge ne prend pas part à ces Expositions.

M. Francotte approuve cette idée.

Il examine le dossier de l'Exposition de Nancy en 1909 et explique les différentes démarches qui ont été faites jusqu'à présent auprès des organisateurs pour arriver à une participation de la Belgique à cette Exposition.

« Le Comité décide de maintenir la décision prise et de ne pas y participer ».

Il communique également les documents de l'Exposition de Chasse, à Vienne, en 1910, qui coïncide malheureusement avec l'Exposition Internationale de Bruxelles. Néanmoins, M. Braconier doit se rendre à Vienne incessamment pour y recueillir tous les renseignements nécessaires à l'organisation d'une participation belge. M. Van Ophem ira à Turin prochainement afin d'y étudier la question de l'Exposition de 1911.

La date de la Conférence Internationale est définitivement fixée au 29 novembre.

M. Francotte donne connaissance du programme des réceptions, séances, excursions, etc.

M. Lebermuth demande si le nombre des assistants sera réduit. Il estime qu'au point de vue de l'intérêt général, il serait désirable que tous les membres du Comité prissent part à la Conférence. Une carte d'entrée permanente serait délivrée à tous ceux qui en feraient la demande.

M. LE COMTE VAN DER BURCH se rallie à la proposition de M. Lebermuth.

M. FRANCOTTE est d'avis de ne pas statuer sur cette proposition avant la conférence préliminaire car celle-ci peut soulever des questions délicates qu'il serait impossible de discuter en public.

Le Conseil discute la question de local et plusieurs grandes salles du centre de la ville sont proposées

La Commission de Ballottage procède à l'admission, à l'unanimité, des 17 nouveaux membres dont les noms suivent :

MM. J. LAROCHE-LECHAT ET Cie, MELEN, DE BORCHGRAVE, REDING, GILLET, JANSSEN, BLATON, GREINER, SCHALTIN ET Cie, BERTAUX, LEMPEREUR ET BERNARD, LESIGNE, RENKIN F., RENKIN H., BARON G. NOTHOMB, SOLVAY, LARA.

M. LE TRÉSORIER donne lecture d'un contrat intervenu entre l'Imprimerie de l'Expansion Belge et le Comité Belge des Expositions à l'Etranger pour la publication du Bulletin Officiel.

La séance est levée à 4 1 2 heures.

DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMITÉS D'EXPOSITIONS

Séance plénière du 30 septembre

La séance est ouverte à 4 1 2 heures sous la présidence de M. Francotte.

Sont présents : MM. Bastenier, Bogaarts, Capitaine, Cornélis-Lebègue, de Smet de Naeyer, De Becker-Rémy, Duchaine, Flagey, Francotte, Gody, Keym, Lebermuth, Peten, Feyerick, Storms, Comte Ad. Van der Burch, Van der Meylen, Van Ophem.

Excusés : MM. Braconier, Th. Braun, Canon-Legrand, Chevalier I. de Spirlet, Digneffe, Halot, Lambin.

M. FRANCOTTE donne lecture du programme de la Conférence du 29 novembre (Adopté.)

Il donne ensuite les renseignements suivants sur les travaux des sections :

1re section : M. Gody s'était engagé à déposer un rapport. M. Gody, présent à la séance, promet de faire le nécessaire pour le 15 octobre au plus tard.

2me section : MM. Kebers et Lambin s'excusent, pour cause de voyage, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Comme ils ne parlent pas de leur rapport, on insistera pour qu'il soit également déposé pour le 15 octobre.

3me section : M. l'avocat Capitaine, chargé de faire le rapport au nom de la 3me section, a été empêché par un deuil de famille de le présenter aujourd'hui; il s'engage à nous l'adresser avant le 15 octobre.

4me section : M. Halot s'est engagé à nous faire parvenir son rapport pour la même date et il s'entendra avec M. Flagey pour la rédaction de certaines clauses pour lesquelles ils ne sont pas d'accord.

5me section : MM. Lebermuth et Morisseaux ont déposé le leur. On pourrait demander à M. Digneffe, absent en ce moment, de bien vouloir faire un rapport sur la question des jurys et récompenses.

M. VAN OPHEM fait connaître à l'assemblée que le Comité Allemand n'a pas ajouté de nouvelles questions au programme élaboré par la Commission organisatrice.

Les vœux formulés par le Comité Allemand sont distribués aux membres présents.

M. Capitaine s'explique au sujet du rapport qu'il doit déposer au nom de la 3me section. Il aurait désiré attendre la réunion de sa section afin de lui soumettre le dit rapport et développer plus longuement ses conclusions.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé de réunir les membres de la 3me section, le lundi 5 courant, à 4 heures.

Les autres commissions seront réunies le lundi 12 octobre.

La séance est levée à 5 heures.

DIVERS

A l'occasion de la Conférence Internationale des Comités Permanents d'Expositions, un grand banquet offert par le Comité Belge des Expositions à l'Etranger aura lieu dans la salle de la Grande Harmonie, le mardi 1er décembre prochain, à 7 heures. Les membres du Comité désireux de souscrire à cette manifestation, qui doit revêtir un caractère tout particulier de grandeur par suite de la présence des délégués étrangers à la Conférence Internationale, sont priés d'envoyer le plus tôt possible leur adhésion au Secrétaire Général du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, 14, rue de Berlaimont, à Bruxelles. La cotisation est fixée, dès à présent, à 40 francs par tête.

Au banquet, qui comptera plus de 300 convives, sont invités les délégués des différents Comités Etrangers représentés à la Conférence, c'est-à-dire les délégués de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Italie; sont invités encore : MM. les Présidents d'honneur du Comité Belge, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de l'Industrie et du Travail, le Ministre des Colonies de Belgique, ainsi que les Ministres accrédités en Belgique par les pays représentés à la Conférence, MM. les membres du Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1910, le Commissaire Général de l'Exposition de Bruxelles en 1910, le Commissaire Général adjoint et le Secrétaire Général, ainsi que les hauts fonctionnaires, membres de la Commission Organisatrice de la Conférence, qui ont bien voulu prêter à celle-ci leur bienveillant appui et leur concours éclairé.

Le programme des journées pendant lesquelles se tiendra la Conférence Internationale des Comités Permanents des Expositions a été arrêté provisoirement comme suit :

Dimanche 29 novembre :

De 8 1 2 à 10 heures du soir, réception intime dans les bureaux du Comité Belge.

Lundi 30 novembre :

9 1 2 heures, séance plénière d'ouverture de la Conférence;

Midi, déjeuner offert par le Conseil de Direction du Comité Belge des Expositions à l'Etranger;

3 heures, réunion des sections;

7 heures, dîner offert par Monsieur le Président du Comité Belge;

10 heures, réception chez le Comte Adrien van der Burch, Secrétaire Général du Comité Belge.

Mardi 1er décembre :

9 1 2 heures, réunion des Sections;

Midi, déjeuner offert par le Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles;

3 heures, visite des terrains de l'Exposition de Bruxelles;

7 heures, banquet offert par le Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Mercredi 2 décembre :

2 1/2 heures, assemblée plénière de clôture de la Conférence;

Réception au Ministère.

Jeudi 3 décembre :

Excursion à Gand, réception et déjeuner offert par le Comité Exécutif de l'Exposition de Gand et le Comité Local gantois des Expositions à l'Etranger.

* * *

On nous a demandé, de différents côtés, l'annuaire du Comité Belge des Expositions à l'Etranger. Nous avons le regret de devoir porter à la connaissance de nos nouveaux membres que l'édition de 1908 est épuisée. Il n'en sera plus fait de nouvelle cette année; l'année prochaine paraîtra une nouvelle édition complétée.

A la suite de l'entrefilet que nous avions prié certains journaux d'insérer, relatif à l'Exposition de Rotterdam en 1909, et de la lettre que nous avions adressée à nos membres, nous avons reçu la visite de plusieurs commerçants et industriels de Belgique dans nos bureaux. Nous leur avons donné, de vive voix, toutes les explications qu'ils désiraient et qui devaient être de nature à les édifier quant à la valeur des diplômes conférés à l'occasion de l'Exposition de Rotterdam.

Nous nous tenons à la disposition de tous ceux encore qui demanderaient des explications plus détaillées et nous rappelons, au surplus, qu'il n'est pas d'exposition officielle ou même seulement intéressante pour l'industrie belge, que le Comité Belge des Expositions à l'Etranger n'étudie et dont il ne s'occupe pas d'une façon ou d'une autre.

M. le Président du Comité Néerlandais nous a adressé, d'ailleurs, à la suite de notre lettre-circulaire, la lettre suivante :

Comité Néerlandais
des Expositions Internationales
à l'Etranger

Groningue, le 20 octobre 1908.

Monsieur G. FRANCOTTE.
Président du Comité Belge des Expositions à l'Etranger
Bruxelles

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre estimée lettre du 13 courant, ainsi que de la copie de la lettre que vous avez bien voulu adresser à vos membres et aux industriels de votre pays.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de cette circulaire, et je tiens à vous assurer que moi et mon comité apprécions grandement le précieux appui que vous avez bien voulu nous prêter en cette occasion.

Aussi, nous vous présentons nos plus chaleureux remerciements de toutes les peines que vous avez prises et nous sommes très heureux de constater que nos efforts ont votre entière sympathie.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, les assurances de nos sentiments bien distingués.

Le Président du Comité Néerlandais des Expositions à l'Etranger,

(S.) SCHOLTEN.

LES ANNONCES

sont reçues, soit au bureau du Comité (service du *Bulletin*), 14, rue de Berlaimont, soit à l'Imprimerie de *L'Expansion Belge*, 4, rue de Berlaimont.

Elles sont tarifées *ne varietur* aux prix suivants :

POUR UNE ANNÉE ENTIÈRE

(10 numéros au moins)

La page	500	francs.
La 1/2 page	300	»
Le 1/4 de page	175	»
Le 1/8 »	100	»

POUR UNE INSERTION

La page	80	francs.
La 1/2 page	50	»
Le 1/4 de page	30	»
Le 1/8 »	20	»

Ces prix, en ce qui concerne la *première* page, sont portés respectivement à 600, 375, 200 et 125 francs pour un contrat d'une année ou de 10 numéros, et à 90, 60, 40 et 25 francs pour une insertion.

CHEMISE-RELIURE

POUR CONSERVER LE "BULLETIN"

Nous informons nos membres de ce que M. Edg. VERHOOST, relieur de S. M. le Roi, vient de créer, pour conserver le *Bulletin du Comité belge*, une reliure simple et pratique permettant de relier soi-même le bulletin : il suffit de glisser les livraisons sous un caoutchouc réservé à cet effet.

Cette chemise-reliure porte sur le dos le titre de la publication et le millésime de l'année en cours. Elle est en vente chez le fabricant, **8, rue de Locquenghien, à Bruxelles**, au prix de fr. 1.25 (franco port et emballage : fr. 1.75).

Laits et Produits spéciaux
pour Adultes Dyspepsiques, Arthritiques, etc.

Diabétiques
Section spéciale de Produits alimentaires au Gluten.

LA NUTRICIA

Société Anonyme à Laeken

(Tel. 2744 ou 0400)

Fabriques à LAEKEN et à DUFFEL (Anvers).

REMISE A DOMICILE. — SUCCURSALES, DÉPOTS ET ENVOI EN PROVINCE.

Les plus hautes distinctions aux Expositions universelles.

ALIMENTATION des NOURRISSONS
sains ou malades
privés du lait de leur mère.

EXPORTATION : Laits et Crème, homogénéisés. — **Lait condensé,** avec ou sans sucre. — **Lait en poudre,** gras, demi-gras, maigre.

Prospectus et tous renseignements sur demande à Laeken.

FABRIQUE DE PIPES

Téléph. 8332

FONDÉE EN 1864

"Au Nabab"

Importation
Exportation

J.-B. VINCHE & FILS

Fournisseurs de S. A. R.
le Prince Albert de Belgique

85, Marché-aux-Herbes, Bruxelles

COLLECTIONS LES PLUS COMPLÈTES EN TOUS GENRES
Pipes — Fume-cigares — Fume-cigarettes — Nécessaires
Trousses de voyage en écume sublime, Vieille racine de bruyère
Écume calcinée, à l'huile, au goudron (*seul fabricant*
Chiffres — Articles de luxe — Armoiries

RÉPARATIONS INSTANTANÉES — OBJETS SUR COMMANDE

Sur demande, envoi du **CATALOGUE ILLUSTRÉ** contenant plus de 900 modèles

Les plus hautes récompenses aux principales Expositions universelles et internationales

---

MANUFACTURE ROYALE BELGE
DE

CIGARETTES

(anciennement société anonyme)

CLÉMENT BOUHY, SUCCESSEUR
40, rue du Chœur, 40, BRUXELLES (Ouest).

Pour cause d'agrandissement

les bureaux, usine et habitation seront transférés, à partir du 1er janvier 1908,

Rue de Hambourg, Bruxelles-Maritime.

Les ateliers comprendront 5 salles de 220 m.c. chacune, éclairées à l'électricité produite à l'usine. Outillage perfectionné. Machines à cigarettes à grande production.

ENGRENAGES A CHEVRONS TAILLÉS
Cylindriques, coniques et crémaillères.

RENÉ RYZIGER ET CIE

Absence = = = = = = = complète de bruits = chocs

Usure presque nulle

Rendement = = = = = = 98 p. c.

Pignons à 4 dents.

GRANDES= = = =RÉDUCTIONS

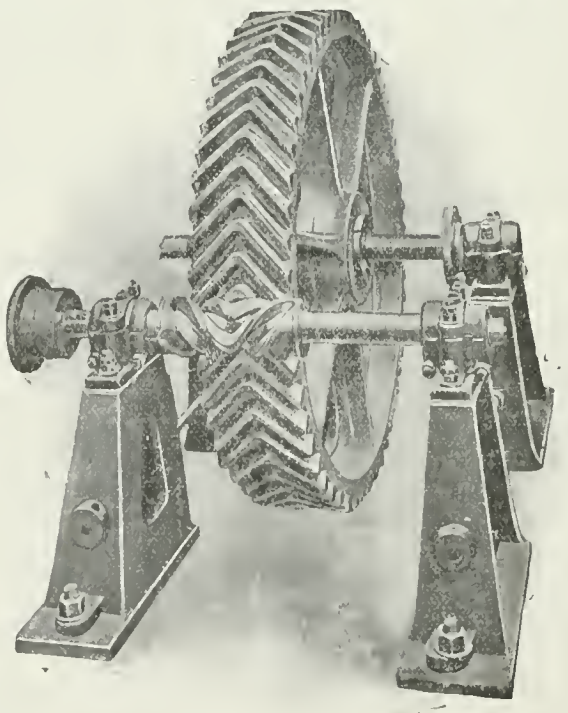

Bureaux et Ateliers :
112, Rue Le Lorrain
= =BRUXELLES= =

Représentant pour la Belgique :
G. BRABANT
ingénieur
43A, Rue Charles Degrave,
- - -BRUXELLES- - -

Bureaux à
ROTTERDAM
STOCKHOLM
SOERABAYA

Abonnement : 12 francs l'an. *Prix du numéro : 1 franc.*

L'EXPANSION BELGE

Revue Mensuelle
Illustrée

La revue *L'Expansion Belge* renseigne ses lecteurs sur toutes les manifestations belges à l'étranger.

Fondée sous le patronage et avec le concours de personnalités désireuses de favoriser tout ce qui intéresse la diffusion de notre activité, tant industrielle qu'artistique, elle affecte ses bénéfices à la création de bourses d'étude ou de voyage.

SOMMAIRE

DU NUMÉRO DE NOVEMBRE

L'Ecole des Pupilles de la Pêche "Ibis" par G. POURVEUR.

L'Industrie de la Dentelle en Wallonie, par la Cte de VILLERMONT.

A travers le Congo belge, par le commandant R. D.

Ecole des Hautes Etudes Commerciales et Consulaires de Liége, par LAURENT DECHESNE.

La Colonisation... comme on la voit, par O'BRIEL.

L'Elevage des Autruches américaines en Belgique, par ALFRED W. GASPART.

Le "Gotha" de l'Expansion Belge, par le Comité de gérance.

DE-CI, DE-LA :

Notre premier Ministre des Colonies. — Congrès de l'Education Morale et Sociale, de Londres. Alb. Dubois et la "Dernière Dulcinée". — Le Poste Zootechnique Central de l'Etat de Saint-Paul au Brésil. — La Fabrique Nationale d'Armes de Guerre. — Etc.

ON S'ABONNE :
4, RUE DE BERLAIMONT, BRUXELLES

L'IMPRIMERIE DE L'EXPANSION BELGE SE CHARGE DE TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION EN LITHO & TYPOGRAPHIE, POUR ŒUVRES DE PROPAGANDE, SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES, EXPOSITIONS, etc. LIVRES, REVUES, BROCHURES, CATALOGUES, ÉDITIONS DE GRAND LUXE.

Imprimerie de *L'Expansion Belge*, rue de Berlaimont, Bruxelles

QUATRIÈME ANNÉE — N° 7 15 DÉCEMBRE 1908

COMITÉ BELGE
DES
EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bulletin Officiel

PARAISSANT TOUS LES MOIS

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERLAIMONT, BRUXELLES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. COOREMAN, ancien ministre de l'industrie et du Travail, président de la Chambre des représentants;

LIEBAERT, ancien ministre de l'industrie et du travail, ministre des finances.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président :

M. G. FRANCOTTE, ancien ministre de l'industrie et du travail.

Vice-Présidents :

MM. M. BRACONIER, industriel, Liége;

DE BECKER-REMY, industriel, membre de la Chambre des représentants, Louvain;

F. FEYERICK, industriel, Gand;

R. WAROCQUÉ, industriel, membre de la Chambre des représentants, Mariemont.

Secrétaire général :

COMTE A. VAN DER BURCH, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Secrétaire général adjoint :

M. F. VAN OPHEM, à Bruxelles.

Trésorier :

M. R. VAN DER MEYLEN, secrétaire du commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition de Milan en 1906.

Membres :

MM. le BARON H BEYENS, directeur du Commissariat général du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897;

MM. CANON-LEGRAND, industriel, ancien président de la Fédération des Chambres de commerce belges, Mons;

CORNELIS-LEBEGUE, éditeur, Bruxelles;

H. DE FUISSEAUX, ingénieur;

H. DELVAUX, gouverneur de la province de Liége;

DE ROUBAIX, industriel, à Anvers;

M. DE SMET DE NAEYER, industriel, président de la Société des Intérêts Maritimes, vice-président de la Chambre de commerce et des fabriques de Gand;

E. DIGNEFFE, président du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liége en 1905;

H. FIERENS-GEVAERT, critique d'art, commissaire-général du Gouvernement à l'Exposition de Turin en 1902;

E. LEBERMUTH, tanneur, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, Bruxelles;

C. PETEN, membre de la Chambre des représentants, Velm;

F. ROTIERS, vice-président de l'Association générale de la Presse;

TIMMERMANS, ingénieur, directeur-général des Ateliers de construction de la Meuse.

EXPOSITION INTERNATIONALE DU THÉATRE A MILAN EN 1913

Une Exposition internationale du Théâtre aura lieu à Milan en 1913, à l'occasion du premier centenaire de la naissance de Giuseppe Verdi, et sur l'initiative de la Société milanaise « Esposizione industriale permanente ».

Le Comité d'honneur de l'Exposition est composé de M. Luzzatti, ministre d'Etat; du syndic de Milan, de MM. Villa, ancien président de la Chambre des Députés, Salmoiraghi président de l'Union italienne des Chambres de Commerce et du sénateur Mangilli, ancien président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan en 1906.

Le Comité général comprend les notabilités de la ville de Milan.

L'Exposition sera divisée en trois grandes sections : Théâtre (bâtiments et spectacles); Musique (interprétations et instruments); Artistes et Littérature théâtrale (maquettes, biographies, manuscrits, etc.)

Le Gouvernement royal, de son côté, a donné son appui au projet de la future exposition.

EXPOSITION DE ROTTERDAM EN 1909

Extrait du journal *De Tentoonstellingscourant* du 3 novembre 1908 :

Il a été communiqué ce qui suit au *Nieuwe Rotterdamsche Courant* :

« Des bruits qui nous sont parvenus en ces derniers temps, nous ont poussé à faire une enquête au sujet d'une exposition qui, d'après les « on dit », serait tenue l'année prochaine à Rotterdam et pour laquelle il est fait une énorme réclame à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

» Des informations et des invitations sont adressées à différentes personnalités du pays et de l'étranger, sous un entête d'une composition typographique superbe :

VILLE DE ROTTERDAM

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE, DES COLONIES ET DE LA MARINE

dans les locaux, jardins et annexes du Palais des Arts et des Sciences

Mai à Juillet *Rotterdam, Schiedamsche Singel.*

» Il nous revient cependant que, non seulement comme nous le supposions, la Ville de Rotterdam n'a rien de commun avec cette exposition, mais qu'en outre l'administration

communale a informé la direction de cette exposition, ayant, paraît-il, son siège en Belgique, qu'elle n'interviendrait en aucune façon et qu'elle ne devait compter sur aucun appui, même sous forme des services et concours habituels, aussi longtemps qu'on aura l'air de dire que la Ville de Rotterdam patronne l'entreprise.

» Le public de Rotterdam est, à ce qu'il nous semble, très peu fixé sur la nature et l'extension de cette exposition, de sorte que nous pouvons affirmer que les projets sont provisoirement d'un intérêt tout à fait dérisoire.

» On sait qu'une enquête personnelle nous a donné des résultats identiques.

« TEXTOONSTELLINGSCOURANT »

* * *

Dans le *Avondpost* du 30 octobre dernier, nous trouvons la lettre suivante :

Estimée Rédaction,

« J'ai vu, dans dans votre journal du 27 de ce mois, un communiqué donnant le nom des membres du Comité d'honneur pour la prochaine Exposition pour l'Industrie, les Colonies et la Marine à Rotterdam et j'ai remarqué, non sans étonnement, que mon nom figurait sur cette liste. Or, à la requête qui me fut adressée, aux fins d'adhérer à ce Comité d'honneur, et après information, je répondis par un refus catégorique.

Peut-être y a-t-il encore d'autres personnalités, du nom desquelles il est fait un emploi abusif : pour cela, vous m'obligeriez beaucoup en faisant insérer, dans votre journal, le communiqué ci-dessus et il me serait agréable de voir d'autres journaux prêter leur publicité à ce qui précède.

Jonkheer T. R. J. B. van GROTENHUIS van ONSTEIN

Oosterhout, 29 octobre 1908.

EXPOSITION D'ALGER EN 1912

Nous recevons de notre correspondant à Paris, M. Libouton, la lettre suivante :

Paris, le 10 novembre 1908

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des instances sont faites auprès du Gouvernement Français dans le but d'obtenir son intervention pécuniaire, jusqu'à concurrence de cinq millions de francs, en vue de l'organisation à Alger, en 1912, d'une « Exposition Internationale et Coloniale ».

Le promoteur de cette entreprise, d'un caractère officiel, est M. Savignon, maire d'Alger.

Bien que l'Algérie ait aujourd'hui un régime financier spécial, qui n'a plus aucun rapport avec le budget de la France, si ce n'est pour la part de garantie d'intérêts des chemins de fer, il est permis de présumer que la Métropole s'intéressera à l'Exposition d'Alger.

J'aurai soin, Monsieur, de vous tenir au courant des progrès de cette affaire qui intéresse particulièrement notre nouveau Département des Colonies.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Correspondant,

(S.) LIBOUTON.

COMMISSION LOCALE GANTOISE DE PROPAGANDE

Nous donnons ici le rapport de M. De Porre, secrétaire de la Commission locale de Propagande Gantoise du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Cette commission est placée sous l'habile présidence de M. Ferdinand Feyerick.

Messieurs,

La Commission locale de Propagande pour Gand (dont, au nom du bureau, j'ai l'honneur de vous communiquer les résultats d'un premier exercice), fut installée officiellement le 14 mars dernier, par le comte Adrien van der Burch, secrétaire général du Comité Belge des Expositions à l'Etranger Il nous exposa, à cette occasion, le but de cet organisme, reconstitué depuis quelques semaines sur des bases nouvelles, sous la présidence de M Francotte, ancien ministre du Travail.

L'appel que nous avons adressé alors aux hautes personnalités et industriels de notre ville fut couronné de succès, et nous avons pu apporter au Comité l'adhésion de 44 nouveaux membres.

Nous devons ce brillant résultat à l'appui que :

M. Gérard Cooreman, président de la Chambre des Représentants ;

M. le Gouverneur baron de Kerchove d'Exaerde ;

M. le Bourgmestre Emile Braun ;

M. Gustave Carels ;

et M Albert Ceuterick, secrétaire général, ont bien voulu nous donner en acceptant le titre de membre protecteur de notre Commission.

Qu'ils veuillent trouver ici, au nom du Comité Belge, l'expression nouvelle de ses sentiments de sincère gratitude.

La plupart de nos membres ont bien voulu assumer les fonctions de délégué de l'industrie qui leur est propre et dont voici la liste :

Délégués de la Filature du lin : MM. Armand Casier et Lucien Morel de Boucle St-Denis.

De la Filature de coton: MM. Jean de Hemptinne, Henry de Smet de Naeyer et GeorgesVan Acker.

Du Tissage du lin et de coton : M. Octave Van der Haeghen.

Du Tissage de coton : M. Jules Veesaert

Du Tissage de laine : M. Emile Van Ceulebroeck.

Du Blanchiment : MM. Georges Van Oost et Ch. Vande Wynckele fils.

et Teinture et apprêts : MM. Prosper De Backer et Eug. Baeyens.

Construction mécanique : MM. Georges Carels et Alfred Vander Stegen.

Fabrication de courroies : MM. Laroche-Lechat et Maes-Braeckman.

Industrie vinicole : MM. Léon Hye de Crom et Joseph Vermeire.

Céramique et tuileries : M. Auguste Maes.

Décoration artistique : MM. Emile Lebrun et Oscar Vande Voorde.

Peinture : M. Georges Guéquier.

Sculpture : M H. Le Roy.

Bonneterie-broderie : M Albert Maertens.

Produits chimiques : M. Guillaume Verstraete.

Malterie et brasserie : M Conrad Verhaeghe de Naeyer.

Horticulture-floriculture : M. Georges Duriez.

Orfèvrerie d'Art : M. Edouard Bourdon.

Tannerie : M. Charles D'Anvers.

Ameublements : M. Georges Verbeke.

Aviculture : M. Firmin de Smet.

Agriculture : M. Maurice Lippens.

Colonie : M. Edgard Lippens.

Sports : MM. Louis de Hemptinne, Joseph de Hemptinne et Eugène Van Acker.

Nous pourrons ainsi nous adresser directement à ces délégués pour connaître leur avis au sujet de la participation éventuelle de leur groupe.

Nous attendons des résultats féconds de cette façon de procéder.

Le Comité Belge a eu à s'occuper de plusieurs expositions en voie d'organisation à l'étranger.

Parmi ces projets, seule jusqu'ici l'Exposition de Turin, en 1911, a retenu son attention ; les autres, après enquête, n'offrant pas suffisamment de garanties de succès, ou n'ayant aucun caractère officiel, ont dû être abandonnés.

Il est de notre devoir, dans l'intérêt de notre future World's Fair en 1913, de prendre une part brillante à toute exposition internationale qui s'organisera d'ici là. Aussi, dès que nous serons en possession du programme détaillé des sections de l'Exposition de Turin, nous nous empresserons de vous convoquer, Messieurs, pour prendre les dispositions en vue de notre participation.

Le Comité Belge, dans son assemblée générale du 24 juin dernier, a décidé d'étendre son activité aux expositions internationales organisées dans le pays et, de ce fait, de contribuer pour une large part à notre future exposition.

C'est au Comité Belge qu'incombe l'organisation de la deuxième Conférence internationale des Comités permanents d'Expositions.

Conférence à laquelle vous avez été conviés et dont le bulletin officiel a mentionné le programme détaillé.

Les membres de cette conférence, représentant : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Suisse, la Hollande et le Danemark, se réuniront à Bruxelles au commencement du mois prochain.

Ils auront à prendre d'importantes décisions au sujet des questions qui ont été soulevées à la première Conférence internationale tenue à Paris, et parmi lesquelles figurent, en première ligne, les récompenses et les classifications.

Votre bureau, d'accord avec la Ville et le Comité exécutif de l'Exposition de Gand en 1913, a convié les membres de ce congrès à une excursion à Gand.

Votre président vous soumettra tantôt le programme qu'il a élaboré pour cette visite, fixée au 3 décembre prochain.

Avant de terminer, Messieurs, nous attirons votre attention sur les services importants que le Comité Belge peut rendre à l'industrie, au commerce et aux arts, dans l'organisation de leur participation aux futures expositions.

Nous devons nous inspirer en cela de l'exemple de notre grand voisin du Sud, exemple suivi par toutes les grandes puissances qui, par son Comité reconnu d'utilité publique, est parvenu, dans l'organisation méthodique et rationnelle de la participation de toutes les branches ou manifestations de son activité aux dernières expositions, à attirer l'attention du public sur ses produits.

Qui de nous n'a gardé le souvenir de la grâce et du charme des sections françaises à Liége, Milan et Londres ?

De plus, sur l'initiative du Comité Français, les Chambres législatives viennent de donner leur sanction à des projets tendant à protéger la propriété industrielle.

Au cours des différentes réunions du Comité directeur qui se sont tenues cette année à Bruxelles, notre bureau n'a jamais négligé la moindre occasion de défendre nos intérêts ou de se faire l'écho de vos légitimes aspirations.

Le Comité Belge se trouvant à la veille de pouvoir affirmer sa raison d'être par des preuves tangibles, il faut que notre commerce, notre industrie et nos arts y soient représentés par un groupe important et homogène

Il faut qu'à l'avenir toutes les branches de notre belle activité, conscientes de la prospérité dont elles vont bénéficier par suite de la reprise du Congo et du perfectionnement de notre outillage économique, figurent avec éclat à toutes les futures expositions, ces manifestations grandioses du Génie Humain qui seront toujours les leviers puissants et pacifiques de l'expansion.

Tel est notre programme, Messieurs, que nous nous proposons de réaliser, grâce à votre collaboration incessante et dévouée.

Le Secrétaire de la Commission locale de Propagande,
ALBERT DE PORRE.

SÉANCE DU BUREAU

du 23 octobre 1908

La séance est ouverte à 11 1/4 heures sous la présidence de M. Francotte.

Présents : MM. Francotte, Comte Adrien van der Burch, Van Ophem, Van der Meylen.

M. VAN OPHEM fait savoir que la circulaire concernant l'Exposition de Rotterdam a eu du retentissement.

M. VAN DER MEYLEN met le Bureau au courant des nombreuses visites qui lui ont été faites au sujet de cette exposition.

M. VAN OPHEM donne connaissance de diverses lettres demandant des renseignements complémentaires concernant cette exposition et d'une visite que lui a faite le président de la Chambre Syndicale de Saint-Nicolas;

D'une lettre provenant de l'Administration de la Ville de Bruxelles, nous transmettant une communication annonçant une exposition agricole permanente à Madrid. (Renvoyé à la Commission d'Initiative et d'Enquêtes.)

M. VAN DER MEYLEN envisage la nécessité de créer une participation belge à l'Exposition de Turin en 1911 et d'en saisir la Commission d'Initiative et d'Enquêtes d'ici 3 ou 4 mois.

M. VAN OPHEM dit que jusqu'à présent, il n'y a que le Comité Français et le Comité Belge qui aient envoyé un délégué à Turin.

M. FRANCOTTE propose d'écrire à Turin pour demander une option sur une partie de terrain.

M. VAN OPHEM conseille d'attendre l'arrivée du grand plan qui lui a été promis lors de son voyage à Turin.

M. VAN DER MEYLEN fait remarquer qu'il serait nécessaire de se mettre en relations avec le Gouvernement italien, afin d'obtenir une option ferme.

M. FRANCOTTE est également de cet avis.

M. VAN OPHEM déclare qu'il est réservé aux sections étrangères, le plus bel emplacement de l'Exposition de Turin.

M. FRANCOTTE est d'avis qu'il faudrait obtenir du Comité exécutif qu'il fasse un pavillon avec une façade suivant plans remis par le Comité Belge. Le terrain devrait être payé 10 francs le mètre carré au maximum et pour les extensions, si elles sont nécessaires, il pourrait être pris une certaine surface dans la galerie des constructions mécaniques

Le Bureau décide d'aviser M. le Ministre de l'Industrie et du Travail de la participation probable du Comité Belge à l'Exposition de Turin.

M. VAN OPHEM propose de provoquer une réunion des sections. Il y a quelques rapports à l'impression et dont on attend les épreuves incessamment.

M. Gody a promis un rapport sur la question de l'organisation des jurys. M. Digneffe traitera la même question.

M. le Comte van der Burch, en qualité de secrétaire général, fera un rapport sur les travaux préparatoires de la Conférence et il donnera un résumé des rapports.

M. VAN OPHEM propose de fixer les séances, lors de la Conférence, comme suit :

1re séance. — Classification et organisation, transports, etc.;
2e » Protection des propriétés;
3e » Jurys et récompenses.
4e » Fédération.

M. le Comte van der Burch signale qu'il est nécessaire de continuer la campagne menée contre les exploitants d'expositions. *(Adopté.)*

Le Bureau aborde la question de local pour la Conférence. Il est proposé la salle de marbre du Palais des Académies, la salle Ravenstein, le Cercle Artistique.

M. Francotte fait remarquer qu'il n'est pas facile d'obtenir la salle du Palais des Académies. Il fera cependant les démarches nécessaires.

M. Francotte aborde le programme des réceptions qui, après discussion, est définitivement établi.

La séance est levée à 12 h. 30.

SEANCE DU CONSEIL DE DIRECTION

du 23 novembre

La séance est ouverte à 4 1/2 heures sous la présidence de M. Francotte.

Sont présents : MM. Francotte, Baron Beyens, Braconier, Bogaarts, Comte Adrien van der Burch, Canon-Legrand, Cornélis-Lebègue, De Porre, Chevalier I. de Spirlet, Lebermuth, Rotiers, Van der Meylen, Van Ophem.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance: il est adopté.

Il donne connaissance de la correspondance échangée à propos de la deuxième Conférence Internationale des Comités Permanents des Expositions.

Le Programme de la Conférence est arrêté comme suit d'une façon définitive :

Dimanche 29 novembre : De 8 1/2 à 10 heures du soir, réception intime dans les Bureaux du Comité Belge.

Les détails de cette réception sont réglés sans discussion.

Lundi 30 novembre : 9 1/2 heures. Séance d'ouverture du Congrès dans la Salle de Marbre du Palais des Académies.

Midi, déjeuner offert par le Conseil de Direction du Comité Belge des Expositions à l'Etranger aux délégués étrangers à la Conférence.

M. Francotte propose aux membres du Conseil de Direction, de prendre à leur charge les frais de ce déjeuner. *(Adopté.)*

Une circulaire sera adressée à tous les membres du Conseil pour les prévenir et demander leur adhésion.

3 heures. Réunion de la Conférence au Palais des Académies.

Mardi 1er décembre : 9 1/2 heures. Réunion de la Conférence.

7 1/2 heures. Banquet offert par le Comité Belge des Expositions à l'Etranger dans la salle de la Grande Harmonie.

M. Van Ophem fait connaître le nombre des adhérents; il explique les mesures qui ont été prises pour régler les détails du banquet. La salle choisie était la seule qui puisse convenir, étant donné le nombre de convives sur lequel on est en droit de compter.

M. Rotiers met en garde le Conseil de Direction contre les frais imprévus qui augmenteront les dépenses d'une façon très sensible.

Mercredi 2 décembre : 9 1/2 heures. Séance de clôture du Congrès.

Midi. Déjeuner offert par le Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1910.

3 heures. Visite des terrains de l'Exposition.

Jeudi 3 décembre : Excursion à Gand.

M. DE PORRE demande que des efforts soient tentés auprès des membres étrangers de la Conférence pour décider ces derniers à faire le déplacement de Gand, de façon que le nombre des excursionnistes soit assez élevé en raison de l'importance de la réception préparée, à Gand.

M. FRANCOTTE répond que tout cela a été expliqué par correspondance aux Comités étrangers et qu'aucun d'eux n'a encore répondu.

Néanmoins, il fera tous ses efforts pour donner satisfaction au Comité Gantois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMITÉS PERMANENTS DES EXPOSITIONS

Le premier acte de la Deuxième Conférence s'est déroulé dans nos bureaux, 14, rue de Berlaimont, où les délégués étrangers et un certain nombre de membres du Comité Belge se sont rencontrés dimanche soir.

Le lendemain, lundi, à 9 1/2 heures, dans la Salle de Marbre du Palais des Académies, la séance d'ouverture avait lieu sous la présidence de M. Francotte, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, président du Comité Belge.

Au Bureau avaient pris place MM. Goldberger, conseiller intime royal de Commerce, président du Comité Permanent de l'Industrie Allemande pour les questions d'expositions; Carl Ruben, directeur du Comité Danois; Emile Dupont, sénateur, président du Comité Français; van Bemmekom, chef de la délégation hollandaise; Nicolas de Zsolnay, vice-président de la commission exécutive du Comité Central Hongrois; commandeur Giovanni Silvestri, président de la commission exécutive du Comité Italien, remplaçant le prince Pietro Lanza di Scalea, empêché; et M. Martin, conseiller national, chef de la délégation suisse.

Assistaient à la séance, les délégués étrangers suivants :

ALLEMAGNE : MM. Von Vopelius, membre de la Chambre des Seigneurs, président de l'Association Centrale des Industriels Allemands, vice-président du Comité Permanent de l'Industrie Allemande pour les questions d'expositions; **Meyer**, docteur, industriel, membre de direction de l'Union pour les Intérêts Economiques de l'Electrotechnique Allemande; **Friedrichs**, industriel; **Protzen**, conseiller royal de Commerce, membre de direction de l'Association des Industriels; **Ravené**, conseiller intime royal de Commerce, président du Comité Allemand de l'Exposition de Bruxelles 1910, vice-président de la Chambre de Commerce de Berlin; **Osterrieth**, professeur docteur, secrétaire général de l'Association Internationale pour la protection de la Propriété Industrielle; **Heiman**, docteur, gérant du Comité Permanent de l'Industrie Allemande pour les questions d'expositions.

DANEMARK : M. R. Berg, secrétaire du Comité Danois.

FRANCE : MM. Astier, député; **Jules Hetzel**, vice-président du Comité; **G. Roger Sandoz**, secrétaire général du Comité; **Lucien Layus**, président de la Commission d'Initiative et d'Enquête du Comité; **Léon Barbier**, membre du Conseil de direction du Comité, ancien président du Conseil général de la Seine; **Eugène Soleau**, membre du Conseil de direction du Comité, membre de la Chambre de Commerce de Paris; **Eugène Sartiaux**, membre du Conseil de direction du Comité, directeur des Services Electriques à la Compagnie des Chemins de fer du Nord; **Frantz Jourdain**, membre du Conseil de direction du Comité, président du Salon d'automne; **Jules Niclausse**, membre du Conseil de direction du Comité, président de la Chambre Syndicale des Mécaniciens, Chaudronniers et Fondeurs; **Jean Hollande**, secrétaire archiviste du Comité; **Me Couhin**, avocat, membre du Conseil judiciaire du Comité; **Me Maillard**, avocat, membre du Conseil judiciaire du Comité; **Me Mutel**, avoué, membre du Conseil judiciaire du Comité; **Ed. de Brevans**, secrétaire administratif du Comité.

HOLLANDE : MM. Rudgers : **L. Sanson.**

HONGRIE : M. André Bosanyi, conseiller royal, secrétaire général de la Commission exécutive du Comité.

ITALIE : MM. Chevalier Cesare Agrati, avocat, conseiller du Comité, secrétaire de la Commission exécutive; **Chevalier Mario Orlandi**, secrétaire général du Comité; **Chevalier Giuseppe Gatti Casazza**, ingénieur, directeur général du Comité.

SUISSE : MM. le **colonel E. Schneebelé**; **Ed. Boos-Jegher**, secrétaire général.

Et les membres de la commission organisatrice dont les noms suivent :

MM. Amelin, A., directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail; **Bastenier,** chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire général-adjoint du Commissariat du Gouvernement près l'Exposition de Bruxelles 1910; **Beyens**, (baron Hubert), membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Bogaarts, J.**, secrétaire de la Commission des comptes et publicité du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions:* **de Borchgrave, J.**, avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants; **Braconier, M.**, président du Conseil d'administration du *Bureau commercial des Expositions*, vice-président du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Braun, Alex.**, sénateur, président du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Braun, Th.**, avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **van der Burch, Adrien,** comte, secrétaire général du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, directeur général du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910; **Canon-Legrand, L.**, président du Conseil d'administration de la *Société coopérative des Expositions*, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Capitaine, A.**, avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Cornélis-Lebègue,** éditeur, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **De Becker-Remy**, membre de la Chambre des Représentants, vice-président du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Digneffe, E.**, président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége 1905, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Flagey, E.**, avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Forgeur, P.**, avocat, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liége 1905, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **de Fuisseaux, H.**, président de la Commission des comptes et publicité du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Gody, J.**, commissaire général adjoint du Gouvernement belge près l'Exposition de Bruxelles 1910; **Halot, Alex.**, avocat, membre du Comité juridique du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Keym, Eug.**, directeur général du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910; **Lambin, P.-A.**, inspecteur général au Ministère des Chemins de Fer; **Lebermuth, Ed.**, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger*; **Mavaut, O.**, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail; **Morisseaux Ch.**, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail; **Peten, Cl.**, membre de la Chambre des Représentants, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger:* **Rotiers, Fritz**, homme de lettres, membre du Conseil de direction du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **de Spirlet Ivan** (chevalier), secrétaire de la Commission d'initiative et d'enquêtes du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions:* **Storms, J.-B.**, secrétaire général du Commissariat du Gouvernement près l'Exposition de Bruxelles 1910: **Tardieu, Eug.**, rédacteur en chef de la *Chronique des Travaux Publics*; **Van der Meylen, R.,** trésorier du *Comité belge des Expositions à l'étranger*, administrateur-directeur du *Bureau commercial des Expositions*, membre du Conseil d'administration de la *Société coopérative des Expositions;* **Van Ophem, Fr.**, secrétaire général adjoint du *Comité belge des Expositions à l'étranger;* **Vercruysse-Bracq**, sénateur, commissaire général du Gouvernement belge près l'Exposition de Paris 1900.

M. Francotte prend la parole le premier et souhaite la bienvenue aux délégués étrangers: il remercie les promoteurs de la 1re Conférence Internationale du choix de la ville de Bruxelles comme lieu de réunion et il ajoute :

« Pour vous recevoir, Messieurs, nous n'avons qu'à nous pénétrer de la façon brillante dont nous avons été reçus l'année dernière par le Comité Français et nous inspirer de la cordiale sympathie avec laquelle vous êtes venus à nous.

» Nous n'entendons pas trouver la pierre philosophale en matière d'expositions, mais nous croyons que les expositions futures ont besoin de lois et de mœurs nouvelles. Nous montrerons que nous sommes étroitement unis pour tracer des règles essentielles au point de vue de l'organisation des expositions de l'avenir ».

M. Dupont, sénateur, président du Comité Français, félicite ensuite le Comité Belge du zèle et de la haute compétence dont il a fait preuve dans la préparation de cette 2e conférence. Dès aujourd'hui, ajoute-t-il, nous pourrons fixer les points principaux soumis à nos délibérations et les délégués ici présents seront certainement unis pour faire prévaloir les règles de probité qui doivent présider aux expositions internationales.

M. Goldberger, conseiller royal intime de Commerce, président du Comité Allemand s'associe à ces paroles.

« Les autorités compétentes du Gouvernement Impérial Allemand, dit-il, auxquelles le Comité permanent de l'Industrie Allemande pour les questions d'expositions a fait part des résolutions adoptées à Paris par la 1re Conférence Internationale, ont pris connaissance de celles-ci avec intérêt. Elles estiment, qu'en raison de l'importance des questions qui touchent

à un si vaste domaine du développement économique, une entente internationale serait désirable.

» Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement Impérial Allemand nous a fait connaître son intention de s'informer, auprès des gouvernements des pays intéressés, y compris ceux où il n'existe pas de comités permanents d'expositions, s'ils seraient disposés à prendre part à une conférence diplomatique, appelée à amener l'entente désirée.

» Cette conférence diplomatique se réunirait à Berlin au mois de mai 1910 en même temps que la 3e conférence internationale des comités permanents des expositions ».

M. le Comte ADRIEN VAN DER BURCH, secrétaire général du Comité Belge, lit le rapport suivant qu'il a élaboré sur les travaux préparatoires de la 2e Conférence Internationale :

Messieurs,

Il y a exactement un an aujourd'hui qu'à l'initiative du Comité Français des Expositions à l'Etranger, des délégués des divers Comités permanents d'Expositions se réunissaient à Paris en une Conférence dont tous ceux qui eurent l'honneur d'y assister emportèrent un souvenir durable.

Je suis convaincu, Messieurs, d'aller au devant de vos désirs en exprimant, ici à nos collègues et amis de France, la reconnaissance que nous leur gardons d'avoir pris cette heureuse initiative ; et permettez aussi, nous souvenant des heures pleines de charmes passées dans leur cité hospitalière, que nous leur disions bien cordialement «merci».

Les discussions qui s'ouvrirent sur les diverses questions à l'ordre du jour, prirent, grâce au talent et à l'autorité de ceux qui y prirent part, une large envergure.

Les études approfondies et les discours remarquables d'hommes tels que MM. Dupont, Goldberger, Francotte, Silvestri, Soleau, Couhin, Maillard, Pinard, Astier et d'autres, donnèrent à cette causerie l'importance d'un véritable congrès.

Le nombre et la valeur des rapports déposés sur le bureau démontrèrent l'évidence, la nécessité absolue d'entrevues périodiques et d'une entente internationale entre ceux qui ont pris à cœur, dans les divers pays, de développer le commerce et l'industrie par la voie des expositions.

Une des premières questions portées à l'ordre du jour de la première Conférence portait sur l'échange d'informations et de publications entre les comités. La décision prise par l'assemblée a porté déjà les plus heureux fruits. Les divers comités se tiennent constamment en rapport, et certains d'entr'eux ont signalé, avec une persistance à laquelle nous rendons hommage, et sans se laisser décourager par les difficultés, les expositionnettes qui s'organisent de plus en plus nombreuses partout. Sous ce rapport une mention spéciale est due au Comité Allemand.

Ces entreprises, au lieu de viser au développement général de l'industrie et du commerce, sont des exploitations privées faites au détriment de tous, pour le profit de quelques-uns, par des gens sans scrupules. — Le hasard a mis entre nos mains des preuves irrécusables du trafic de diplômes auquel se livrent ces entrepreneurs, exploitants de petites industries naïves et sans défense. Nous devons, dans l'intérêt de tous, mais particulièrement des petits, aviser aux mesures à prendre pour assurer leur protection, et c'est un devoir très haut de s'opposer par tous moyens à ces entreprises condamnables à tous points de vue.

Messieurs, vous avez décidé, à l'issue de la Conférence de 1907, de tenir vos prochaines assises à Bruxelles. Notre président, en vous souhaitant la bienvenue, vous a exprimé la joie que nous éprouvons à vous recevoir à notre tour.

C'est au Comité Belge qu'incombait le soin de préparer le programme de la deuxième Conférence.

Nous avons fait appel au dévouement de nos collègues les plus compétents ; et nous avons adressé aussi et non en vain un chaleureux appel à des personnalités que nous n'avons pas encore l'honneur de compter parmi nos membres, mais auxquelles leur grande expérience des choses d'exposition imposait en quelque sorte le devoir de siéger parmi nous. — Vous me permettrez Messieurs, d'exprimer notre gratitude à ces collaborateurs intelligents et dévoués.

Nous nous sommes tout d'abord répartis en cinq sections, ayant chacune pour mission l'étude d'un objet spécial se rapportant à l'organisation des expositions. Chacune de ces sections avait à proposer au bureau central, composé des présidents et secrétaires des sections, les questions qui seraient portées au programme de la Conférence.

Après avoir soumis ces propositions à nos collègues des Comités Etrangers, nous avons arrêté le programme définitif.

Les sections se sont réunies à nouveau ensuite, pour discuter les questions soumises à vos discussions et ont déposé sur le bureau les rapports qui vous ont été distribués.

En dehors des rapports présentés par les sections ou par les membres du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, seuls le Comité permanent de l'Industrie Allemande pour les questions d'Exposition, le Comité Central Hongrois pour les Expositions et le Comité Français, ont envoyé des rapports où étaient exprimés des vœux sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nous aimons croire que le silence de nos collègues des autres pays marque un acquiescement tacite sur l'ensemble de nos propositions.

La première Section avait à s'occuper de ces questions fort intéressantes qui se rapportent aux détails d'organisation des expositions.

La note très intéressante que nous rend M. Gody, comme rapporteur de la première section du Comité Belge, définit d'abord nettement les différents genres d'expositions; classification très judicieuse à notre avis et sur laquelle il est utile d'attirer l'attention de la Conférence.

1°. — Ce sont d'abord les expositions universelles et internationales que M. Gody dénomme «expositions mondiales».

2°. — Les expositions universelles internationales secondaires que le rapporteur range dans cette catégorie, en tenant compte de l'importance des pays ou des villes dans lesquelles elles ont été organisées, ainsi que de l'amplitude de ces expositions elles-mêmes

3°. — Les expositions spéciales, se rapportant à une branche seulement de l'activité humaine, et

4°. — Enfin, les expositions qui ne groupent que les produits de certaines contrées et que le rapporteur dénomme «expositions régionales».

La première section, qui reflète l'opinion du Comité Belge basée sur les recherches concluantes des expositions officielles organisées en Belgique, préconise les expositions qui sont organisées par l'initiative privée, à condition qu'elles soient patronées et surveillées par les pouvoirs publics.

Le Comité Permanent allemand, dans la note qu'il nous a remise, prend au contraire nettement position pour les expositions organisées directement par l'Etat et tout au plus admet-il que celui-ci délègue occasionnellement ses pouvoirs aux comités permanents d'expositions.

Il est intéressant de noter que des différents rapports qui nous sont parvenus, se dégage l'impression que les expositions se renouvellent trop fréquemment. Il importe que des mesures soient prises pour réglementer les dates auxquelles ces manifestations auraient lieu et cela, dans l'intérêt supérieur même de l'industrie et du commerce, pour le progrès desquels ces entreprises ont été primitivement créées.

Nous trouvons d'ailleurs, dans une note que le Comité Central Hongrois pour les expostions nous a fait tenir, son adhésion à ce principe.

Les différents rapports effleurent ensuite les questions se rapportant à la classification, à la vente des produits dans les halles, aux décorations et à l'aspect artistique à donner aux expositions, et nous trouvons là des idées extrêmement intéressantes et dont ceux qui s'occuppent de l'organisation de ces grandes entreprises peuvent retirer utilement profit.

Seul, le Comité Belge des Expositions, par l'organe de M. Lambin, inspecteur général au Ministère des Chemins de fer et rapporteur de la 2e section, et de M. Ivan de Spirlet, nous donne son avis sur l'organisation des transports de marchandises vers les expositions et les moyens à préconiser pour faciliter aux classes populaires les occasions de suivre ces grandes leçons de choses.

Succinctement, mais d'une façon nette et précise, M. Lambin nous expose les modes d'organisation de transports dont ont pu disposer, jusqu'à ce jour, les organisateurs d'expositions, et nous montre en

même temps quelles sont les mesures qu'il serait désirable de faire prendre par les différents pays en un congrès international, afin de faciliter encore cette partie si importante de l'expédition des marchandises.

A notre Conférence de l'année dernière, des jurisconsultes, dont la réputation est universelle, ont débattu d'une façon captivante ces questions si importantes de la protection de la propriété industrielle et commerciale, ainsi que de la propriété artistique et littéraire et nous avons cru devoir confier à deux sections distinctes l'étude de ces problèmes qui sont de la plus haute importance. Deux documents rédigés par les rapporteurs de la 3e et 4e section, dont vous avez tous reçu un exemplaire, résument les discussions soulevées au cours des nombreuses séances de ces Commissions et vous soumettent les vœux qu'elles voudraient voir ratifier par la Conférence réunie ici en ce moment.

Les vœux que le Comité permanent Allemand pour les questions d'expositions nous a fait parvenir, ne sont pas complètement d'accord avec les conclusions auxquelles sont arrivés les membres du Comité Belge.

Il est certain que, régis par des lois très différentes, les représentants de ces différentes nations auraient pu avoir des conceptions diverses, concernant les mesures à adopter pour protéger ces différentes propriétés.

Nous ne doutons pas, Messieurs, que ce sont ces questions qui soulèveront, au cours de cette réunion, les discussions les plus passionnantes et les plus longues peut-être, mais je ne doute pas, animés que vous êtes du désir d'arriver à une entente générale pour assurer la protection tant de la propriété artistique et littéraire que de la propriété industrielle et commerciale, que vous n'arriviez à vous mettre d'accord sur certaines formules que nous nous emploierons tous à faire adopter officiellement par nos législations respectives et je suis bien certain, alors, que nous pourrons nous séparer avec la conviction d'avoir rendu un service indiscutable à la grande cause du progrès.

Il était tout naturel que la question d'organisation et de formation des jurys et de la réglementation des opérations de ceux-ci, et partant de la valorisation des récompenses, sollicitât toute notre attention. Je constate avec une réelle satisfaction que si le Comité Allemand s'est préoccupé d'émettre des vœux pour la réglementation de cette partie si importante des expositions, le Comité Belge dépose lui, sur votre bureau, trois rapports; l'un est rédigé par M. Charles Morisseaux, directeur général du Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-rapporteur de la 5e Section et est le reflet de l'opinion générale des membres de celle-ci. Deux autres études sont dues aux plumes si autorisées de Mr Emile Digneffe, président du Comité Exécutif de l'Exposition de Liége en 1905 et de M. Gody, commissaire général adjoint du Gouvernement Belge à l'Exposition de Bruxelles 1910.

Le Comité Belge des Expositions à l'Etranger, reprenant l'idée qui avait été émise à votre précédente Conférence, de créer une fédération entre les différents comités permanents d'expositions, a tenu à vous présenter un projet d'organisation et de fonctionnement de cette fédération, et c'est M. Franz Van Ophem, secrétaire général adjoint du Comité Belge, qui a bien voulu se charger de ce travail. Un exemplaire de son rapport vous a été remis. Il ne constitue au reste qu'une base sur laquelle il vous sera possible de discuter pour mener à bien la création de cet organisme international dont vous aviez déjà reconnu l'année dernière l'utilité. Nous pouvons dire, devant les exploitations de plus en plus nombreuses qui se créent de jour en jour, et le peu de protection dont jouissent ceux qui se hasardent à livrer leur produits à la grande publicité des expositions, qu'une entente internationale entre tous les comités permanents d'expositions, devient une véritable nécessité.

Excusez, Messieurs, le secrétaire général du Comité Belge des Expositions, d'avoir gardé si longtemps la parole que vous avez bien voulu lui accorder.

Je me suis efforcé, tout simplement, de vous exposer de quelle façon le Comité Belge des Expositions avait entendu accomplir la tâche délicate que vous lui aviez confiée à l'issue de la Conférence de l'année dernière, de préparer la Conférence de 1908.

Dans un esprit de fraternité, tous les membres du Comité Belge ont travaillé à préparer le programme qui devait vous être soumis. Nous avons travaillé, tous, consciencieusement, désireux de

vous faciliter votre tâche et nous attendons maintenant, des discussions auxquelles vous allez prendre part, une entente générale pour le bien de la cause que nous servons. »

M. FRANCOTTE félicite M. le Comte Adrien van der Burch pour son remarquable rapport.

La création d'une Fédération Internationale est exposée longuement par M. Roger-Sandoz, secrétaire général du Comité Français: au nom des Comités Allemand, Belge et Français, l'orateur a développé les points d'une réglementation organique, préconisant Bruxelles comme siège de la Fédération Internationale qui comprendrait les divers comités créés jusqu'à ce jour.

Ce réglement a été adopté en principe.

Il est décidé ensuite de se scinder en deux sections : la première présidée par M. Francotte avec, comme vice-présidents : MM. Dupont et Goldberger et la deuxième présidée par M. Alexandre Braun, entouré de MM. Osterrieth du Comité Allemand et Couhin du Comité Français.

A midi et demi, un déjeuner, offert aux membres étrangers de la Conférence par le Conseil de Direction du Comité Belge, réunissait une cinquantaine de convives dans la salle du « Tea Room » de la Taverne Royale.

A 3 heures, les travaux recommencèrent : la première section se réunit au Palais des Académies et la seconde section au siège du Comité Belge, 14, rue de Berlaimont.

La première section a repris la discussion commencée le matin pour voir s'il y avait lieu de laisser à l'Etat l'organisation des expositions internationales ou de la réserver à l'initiative privée.

Des différences essentielles existant dans les réglements du Comité Français et les réglements des Comités Etrangers, la discussion a été longue et laborieuse.

Finalement, l'accord s'est fait sur un vœu dont la première partie fut présentée par M. Gody et la seconde par M. Layus du Comité Français.

Voici le texte adopté à l'unanimité :

« La Conférence, tout en classant par rang d'importance les expositions en universelles internationales mondiales, en internationales secondaires et en internationales spéciales émet le vœu que, lorsque les Gouvernements n'organisent pas eux-mêmes les expositions internationales et universelles, ils en confient l'organisation soit à des sociétés créées à cet effet sous le contrôle de l'Etat, soit aux comités généraux permanents qui fonctionnent actuellement dans les divers pays. »

La Conférence s'est occupée ensuite de la nécessité de limiter le nombre des expositions universelles ou internationales et des mesures à prendre contre certains entrepreneurs privés d'expositions, qui vendent des médailles, des diplômes, voire même des décorations et qui parfois, pour mieux réussir dans leur entreprise, établissent leur industrie dans une ville ou à lieu, à la même époque, une exposition internationale officielle.

A 7 1/2 heures, M. Francotte, président du Comité Belge et Mme Francotte recevaient à dîner les chefs de délégations étrangères et les membres du Bureau du Comité Belge.

Le soir, à 10 heures, le Comte Adrien van der Burch, secrétaire général du Comité Belge, le Comte et la Comtesse Horace van der Burch donnaient une soirée dans leur magnifique hôtel de la rue Zinner.

Le mardi matin, à la reprise de la séance, la Conférence Internationale a voté à l'unanimité les statuts de la FÉDÉRATION DES COMITÉS PERMANENTS D'EXPOSITIONS.

En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une union entre les Comités généraux permanents d'expositions suivants :

Allemagne : Comité Permanent de l'Industrie Allemande pour les Questions d'Expositions (fondé en 1906) (*Ständige Ausstellungskommission für die Deutsche Industrie*);

Belgique : Comité Belge des Expositions à l'Etranger (fondé en 1913);

Danemark : Comité Danois pour les Expositions à l'Etranger (fondé en 1908) (*Udvalget for Udenlanske Udstillinger*);

France : Comité Français des Expositions à l'Etranger (fondé en 1890) ;

Hollande : Comité Néerlandais des Expositions à l'Etranger (fondé en 1906) ;

Hongrie : Comité Central Hongrois pour les Expositions (fondé en 1907) (*Orzagos Magyar Kiállitási Központ*) ;

Italie : Comité national Italien pour les Expositions et pour les Exportations à l'Etranger (fondé en 1905) (*Comitato Nazionale per le Esposizioni e le Esportazioni all' Estero*) ;

Suisse : Comité Suisse pour les Expositions (fondé en 1908).

Cette union est dénommée *Fédération Internationale des Comités Permanents d'Expositions.*

ART. 2. — Chaque pays ne peut être représenté que par un seul Comité.

But

ART. 3. — La Fédération a pour but :

a) De réunir périodiquement des conférences internationales chargées d'étudier toutes les questions intéressant les expositions ;

b) D'exécuter les résolutions prises à ces conférences ;

c) De faire auprès des gouvernements les démarches nécessaires pour provoquer l'adoption des décisions et des vœux formulés par les conférences.

Siège

ART. 4. — Le siège de la Fédération est à Bruxelles.

Administration

ART. 5. — La Fédération est administrée par un *Conseil supérieur international* et par un *Bureau permanent international.*

ART. 6. — La Fédération a, à sa tête, un président, un nombre de vice-présidents égal au nombre de comités représentés, deux secrétaires généraux et un trésorier qui, réunis, forment le *Conseil supérieur.*

ART. 7. — Le *Bureau permanent* comprend le vice-président du pays où la Fédération a son siège, les deux secrétaires généraux et le trésorier ; le bureau permanent fonctionne sous la direction du président de la Fédération et du Conseil supérieur.

En cas d'empêchement d'un des membres du Conseil supérieur et du Bureau permanent, le Comité dont il émane pourra le remplacer par un délégué temporaire spécial.

ART. 8. — Le président de la Fédération est de droit le président du Comité qui a organisé la dernière Conférence.

Ses fonctions, ainsi que celles du secrétaire général appartenant à son pays, prennent fin à l'ouverture de la Conférence suivante.

ART. 9. — L'un des secrétaires généraux et le trésorier appartiennent au Comité du pays où la Fédération a son siège ; ils sont nommés par le Conseil supérieur sur la présentation du Comité où la Fédération a son siège.

L'autre secrétaire général appartient au même Comité que le président de la Fédération.

ART. 10. — La correspondance, les actes et documents officiels de la Fédération doivent être signés par le président et par celui des secrétaires généraux qui n'appartient pas au Comité du Président.

En cas d'empêchement du président, la signature passe au vice-président de son pays délégué par lui.

Frais et Dépenses de la Fédération

ART. 11. — Les frais et dépenses sont répartis entre les Comités fédérés.

Conférences Internationales

ART. 12. — La Conférence Internationale se réunit en session ordinaire une fois au moins tous les deux ans, sur invitation du Conseil supérieur.

Exceptionnellement, elle devra être réunie en session extraordinaire sur la demande adressée au Conseil supérieur par quatre Comités au moins.

Toute conférence extraordinaire sera convoquée au siège de la Fédération dans un délai de deux mois au maximum.

ART. 13. — La Conférence est organisée par le Comité du pays dans lequel elle a lieu, d'accord avec le Conseil supérieur de la Fédération. L'ordre du jour de la Conférence doit être adopté par au moins deux tiers des Comités fédérés.

ART. 14. — La Conférence se compose des délégués des Comités fédérés.

ART. 15. — La Conférence est présidée par le président du Comité du pays où elle a lieu ou, s'il en est empêché, par le délégué du président.

ART. 16. — Les travaux des conférences sont publiés par les soins du Bureau permanent.

Votes

ART. 17. — Dans tous les cas, chaque Comité n'a droit qu'à une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.

ART. 18. — Les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées à l'unanimité des voix des Comités fédérés, sauf l'exception prévue à l'art. 13. Il sera loisible aux Comités d'émettre des vœux qui n'engageront que les Comités qui s'y rallieront.

Admission de nouveaux Comités

Art. 19. — Tout Comité général permanent d'expositions se formant dans un pays non encore représenté dans la Fédération, n'y pourra être admis qu'à l'unanimité des voix du Conseil supérieur.

Art. 20. — Dès qu'un nouveau Comité est admis, son président est de droit vice-président de la Fédération.

Règlements Intérieurs

Art. 21. — Des règlements intérieurs pourront être établis par le Conseil supérieur, pour les détails de fonctionnement des Conférences, du Conseil supérieur et du Bureau permanent.

Modifications aux Statuts

Art. 22. — Toute modification aux statuts, pour pouvoir être discutée dans une Conférence, doit être présentée au Conseil supérieur au moins trois mois avant la réunion de la Conférence.

Dispositions Transitoires

a) Pour rendre hommage à l'initiative prise par le Comité Français des Expositions à l'Etranger, et en raison de son ancienneté, les fonctions de président de la Fédération sont exceptionnellement dévolues, pour la première fois, au président du Comité Français.

b) La troisième Conférence internationale des Comités permanents d'Expositions se réunira à Berlin au printemps de l'année 1910.

M. Dupont, Sénateur, Président du Comité Français a été élu Président de cette Fédération et les Vice-Présidents sont : M. Francotte, pour la Belgique; M. Goldberger, pour l'Allemagne; M. Martin, pour la Suisse: M. Silvestri, pour l'Italie: M. Ruben, pour le Danemark. M. van Bennekom, pour la Hollande et M. de Zsolnay, pour la Hongrie.

A l'unanimité, le Comte Adrien van der Burch a été nommé Secrétaire-général de la Fédération, et cette nomination a donné lieu à une chaleureuse manifestation de sympathie.

M. Van der Meylen, Trésorier du Comité Belge, a été nommé Trésorier de la nouvelle Fédération.

Examinant les mesures à prendre pour protéger la valeur des récompenses délivrées par les expositions, l'assemblée s'est mise d'accord sur celle-ci : l'enregistrement officiel du palmarès. Puis elle s'est occupée des vœux à adresser aux diverses législations quant aux mesures à prendre pour enrayer le trafic des récompenses.

Les délégués français ont annoncé que leur Parlement, étant saisi d'un projet de loi en ce sens, ils ne pouvaient prendre part à la discussion. L'assemblée a décidé alors de former un dossier comprenant tous les rapports déposés sur la question, d'en transmettre les résumés et les conclusions aux divers parlements et d'ajourner les résolutions définitives à la Conférence de 1910.

L'assemblée a émis le vœu de demander à l'Union Internationale des Chemins de fer d'intervenir près des diverses administrations pour arriver à l'adoption de tarifs facilitant le transport des marchandises destinées aux expositions et favorisant la visite de celles-ci par le petit public, en créant des billets à prix réduits.

Un vœu a été formulé aussi, tendant à la simplification des formalités douanières pour les marchandises à l'arrivée et au départ des expositions.

On a abordé, pour terminer, la question de la réglementation du nombre des expositions universelles ou internationales afin d'assurer plus de succès à celles qui auront lieu.

En fin de séance, les membres de la Conférence ont décidé que, vu l'importance des questions qui doivent encore être traitées, ils doivent renoncer, à leur grand regret, à l'aimable invitation que leur avait adressée la Ville de Gand.

Le soir à 7 1 2 heures, le Comité Belge offrait aux délégués étrangers un banquet dans la salle de la Grande Harmonie, qui réunissait 190 convives.

La séance plénière de clôture a eu lieu le mercredi matin.

Nous avons entendu d'intéressantes discussions sur l'organisation des jurys, le recrutement des jurés, la valorisation des récompenses et le calendrier des expositions.

La nécessité de réduire le nombre de celles-ci a été reconnue à l'unanimité et la Conférence a émis le vœu d'exiger un intervalle d'au moins dix ans entre deux expositions universelles ou internationales dans un même pays.

Ce vœu ne s'applique pas aux expositions universelles ou internationales pour lesquelles il est déjà pris date à l'heure actuelle.

M. Halot lit son rapport sur les travaux du deuxième groupe: il est conçu en ces termes:

Messieurs,

La réunion plénière a fort justement proposé que la 3e et la 4e section, s'occupant de questions juridiques connexes, fussent réunies en un seul groupe. En conséquence, Messieurs, tous ceux d'entre nous qui, au sein de notre conférence, désiraient se spécialiser dans l'étude, soit de la propriété industrielle et commerciale, soit de la propriété artistique et littéraire, ont travaillé ensemble hier et avant-hier.

Nous avons consacré la première journée à la question de la protection de la propriété artistique et littéraire pendant les expositions.

Permettez-moi de rendre hommage, tout d'abord, à notre éminent président, M. Couhin, qui a dirigé nos travaux avec autant d'esprit de conciliation que de haute compétence.

Grâce à lui, nous avons pu arriver, dans les deux matières, à deux résolutions votées à l'unanimité par les représentants de tous les pays qui se trouvaient réunis dans nos sections.

La discussion de la protection de la propriété industrielle a eu pour base l'excellent rapport de M. Capitaine, et les résolutions qu'il proposait, comme conclusions de son rapport. M. Capitaine, dont le travail a abouti à une longue résolution, vous exposera celle-ci dans un instant.

La discussion de la propriété artistique et littéraire a été ouverte d'abord par la communication du rapport que j'avais eu l'honneur de présenter à la 4e section et auquel M. Maillard avait bien voulu donner la suite qu'il comportait en préparant, pour cette réunion, une série de propositions. La discussion du rapport de la 4e section a été d'autant plus utile que les circonstances avaient considérablement changé depuis le moment où il fut écrit, puisque nous avons assisté, depuis lors, à la Conférence Internationale de Berlin qui vient d'aboutir, et à la création faite avant hier de la Fédération des Comités Permanents d'Expositions. Il nous a donc été assez facile de nous mettre tous d'accord, puisque notre but est la protection la plus large et la plus facile possible des productions de l'intelligence, quels que soient leur but et leur destination.

Grâce aux lumières que nous ont apportées, d'une part M. Osterrieth, d'autre part la délégation française toute entière, composée de MM. Couhin, Maillard, Soleau, Mutel et Franz Jourdain, ainsi que MM. de Borchgrave et Flagey, nous avons donc abouti, pour la 4e section, aux vœux suivants qui marquent le but que nous poursuivons et que, grâce à vos efforts à tous, Messieurs, nous sommes certains d'atteindre :

« 1° La Conférence, maintenant le vœu adopté l'an dernier, à Paris, désignera une Commission « spéciale pour élaborer des dispositions destinées à figurer dans la future convention d'union pour les « Expositions et qui devront, en dehors même des conventions d'union de Berne et de Paris, tant au « point de vue de la propriété littéraire et artistique, qu'au point de vue de la propriété industrielle, « assurer la protection des créations figurant aux Expositions. Elles seront rédigées de telle sorte que « toutes les œuvres des arts graphiques et plastiques soient protégées sans formalités, quels que soient « leur mérite et leur destination.

» 2° La Conférence émet le vœu qu'avant de décider la participation à une Exposition, les Comités « permanents examinent avec soin la législation intérieure du pays où se tiendra l'Exposition et s'assurent « que les créations exposées auront une protection effective, tant au point de vue de la propriété littéraire « et artistique, qu'au point de vue de la propriété industrielle. Une Commission internationale permanente

» pourrait être désignée, qui serait consultée à l'occasion de chaque Exposition ; elle se mettrait en » rapport avec des juristes du pays de l'Exposition et signalerait, s'il y avait lieu, les garanties à » demander au Gouvernement. »

Il résulte des propositions de la 4e section qu'elle demande la création de deux commissions :

1° Une Commission spéciale purement temporaire, chargée d'élaborer des dispositions destinées à figurer dans la convention d'union des Expositions qui paraît devoir être le résultat de la Conférence diplomatique que le Gouvernement Impérial Allemand envisage la possibilité de réunir à Berlin prochainement.

Nous vous proposons, Messieurs, de nommer tout de suite les membres de cette Commission provisoire dont le travail a une certaine urgence.

2° Une Commission permanente destinée à éclairer les difficultés sur la nature et les mérites de chaque Exposition nouvelle qui pourrait se présenter. La nomination de cette Commission permanente n'a pas le même caractère que celle de la première et, sans doute, pourriez-vous remettre aux soins du bureau de votre Fédération sa nomination.

Membres de la Commission spéciale temporaire indiquée au 1° :

Pour *la France :*	MM.	Couhin-Maillard,
» *Allemagne :*		Osterrieth-Heiman,
» *Danemark :*		Berg,
» *Italie :*		Agrati,
» *Hollande :*		Rudgers,
» *Suisse :*		Booss-Jaeger,
» *Belgique :*		Capitaine, de Borchgrave et Halot,
» *Hongrie :*		Gyorgyi Coloman.
Président :		Couhin,
Vice-Président :		Osterrieth.

M. Capitaine donne lecture des résolutions prises par le 2e groupe comme suite à son rapport :

« Il est à désirer que l'article 11 de la convention d'Union de 1883 pour la protection de la propriété industrielle soit, à la prochaine Conférence de révision, rédigé en ces termes :

a) Il est accordé dans tous les états de l'Union, pour les produits régulièrement admis et qui figureront à une Exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sur le territoire de l'Union, aux exposants ou à leurs ayants-cause, un droit de priorité sur leurs inventions brévetables, modèles d'utilité, dessins ou modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce.

Il appartiendra à l'Etat où une Exposition sera organisée, de déterminer si elle jouit du caractère officiel.

Le droit de priorité durera au moins six mois à dater de l'ouverture de l'Exposition.

L'effet de ce droit de priorité est le même que celui établi par l'article 4 de la présente convention et se produit dès que les objets régulièrement admis ont été introduits à l'Exposition et sont susceptibles d'être vus.

Ce droit de priorité reconnu à l'exposant, sera appliqué dans tous les pays de l'Union. Les conditions dans lesquelles pourra être faite la preuve que les objets ont régulièrement figuré aux Expositions seront déterminées par la législation du pays où la protection sera invoquée ou par des conventions particulières.

b) La Conférence, espérant qu'une convention d'Union spéciale aux Expositions interviendra entre le plus grand nombre d'Etats possible, émet le vœu :

1°. Que cette convention établisse un mode officiel de constatation d'indemnité des objets figurant aux Expositions officielles ou officiellement reconnues ;

2°. — Qu'il soit inséré dans cette convention, une disposition, analogue à celle de l'article 11 de la convention de Paris.

c) Il est à désirer en outre, que la convention de l'Union pour la protection de la propriété industrielle et la convention de l'Union spéciale pour les Expositions, contiennent une disposition par laquelle les Etats s'engagent à organiser un système de demande provisoire de brevet ou d'enregistrement pouvant être transformée, dans un délai déterminé, en une demande définitive dont les effets rétroagiront à la date de la demande provisoire.

d) Les conventions devront contenir une disposition édictant que l'exhibition pendant la durée de l'Exposition sera assimilée à l'exploitation.

e) Il n'y a pas lieu de poursuivre l'établissement d'un principe général qui confère aux locaux de l'Exposition la qualité de territoire étranger, mais le droit de saisie d'objets argués de contrefaçon et figurant aux Expositions, devra être restreint dans d'étroites limites et entouré de garanties.

f) La Conférence, constatant avec plaisir l'esprit libéral des mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement Belge pour la protection aux Expositions, exprime le désir qu'à l'occasion de l'Exposition Universelle de Bruxelles, la Belgique ait égard aux vœux de la présente Conférence, ou, en tous cas,concède aux exposants un droit de priorité, ainsi que l'assimilation de l'exhibition à l'exploitation.»

En déclarant clos les travaux de la deuxième Conférence Internationale, M. Francotte a constaté la bonne entente qui n'a cessé de régner parmi les membres des comités internationaux: il les a remerciés de leur active participation aux travaux et les a félicités des résultats obtenus.

Son allocution fut longuement applaudie et c'est au milieu des bravos que M. von Vopelius s'est fait l'interprète de tous les membres de la Conférence pour remercier M. Francotte de l'autorité et de la courtoisie avec lesquelles il a dirigé les débats.

EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1910

La Turquie a annoncé sa participation officielle et a désigné comme Commissaire général M. Georges Vaxelaire, membre du Comité Belge des Expositions à l'Etranger.

Pendant la Conférence des Comités Permanents d'Expositions, les délégués suisses se sont rendus dans les Bureaux de la Compagnie de l'Exposition, et ont pris en option, pour le Comité Suisse des Expositions, un emplacement de 2,000 mètres carrés dans les jardins, destinés à l'érection d'un pavillon.

Ces Messieurs ont fait prévoir également qu'ils prendraient un emplacement important dans les galeries des machines, dont la superficie serait à déterminer ultérieurement.

Les délégués du Comité Hongrois ont également pris en option un espace de 5,000 mètres carrés dans les halles de l'Industrie, et les délégués danois ont annoncé que vraisemblablement leur pays participerait officiellement; dans la négative, leur Comité des Expositions à l'Etranger, ferait une Exposition d'initiative privée pour laquelle un emplacement de 1,500 à 2,000 mètres carrés serait probablement nécessaire.

Le Commissariat Général Hollandais s'est rendu par deux fois à Bruxelles au cours de ce mois pour étudier deux ou trois modes différents de présenter la participation des Pays-Bas à l'Exposition.

Les halles internationales de l'Industrie étant dès à présent devenues insuffisantes, le Comité Exécutif a décidé la construction de nouvelles halles destinées à abriter les expositions des nations étrangères.

Elles seront construites à côté de la propriété Scheyven, en face du Café du Lac,et auront une superficie de 25,000 mètres carrés environ.

Le jury s'est réuni le samedi 5 décembre pour juger les œuvres des artistes qui ont pris part au concours que le Comité Exécutif avait organisé pour la médaille destinée à être

remise aux exposants. Sept artistes ont pris part à ce concours: le premier prix a été décerné à l'unanimité à M. Godefroid De Vreese, membre du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, et le second prix a été décerné à M. Paul Dubois.

Nous rappelons, à cette occasion, que le Comité des Expositions, se préoccupant de donner un caractère artistique aux différentes œuvres qui devront perpétuer le souvenir de l'Exposition, a également appelé un certain nombre d'artistes à prendre part à un concours pour le diplôme qui sera remis aux exposants.

Les œuvres doivent être déposées par les concurrents le 31 décembre, et, dans les premiers jours de janvier, le jury se réunira et les œuvres seront exposées dans les locaux de l'Exposition, comme l'ont été pendant trois jours les projets de la médaille.

Le Comité, toujours préoccupé de cette recherche d'art, a fait appel à quelques artistes et à quelques maisons de joailleries dont la réputation est incontestable, et leur a demandé de lui présenter des projets de médailles ou de jetons « Laissez-passer » pour les membres des jurys.

DIVERS

Nous recevons de la « Standige Ausstellungskommission für die Deutsche Industrie » la communication suivante :

« Dans une réunion plénière qui eut lieu le 17 novembre de cette année, la Commission Coloniale du Comité Allemand pour les questions d'Expositions a décidé d'organiser, à l'Exposition de Bruxelles en 1910, une exposition coloniale allemande. L'organisation en sera assurée par le Comité Allemand d'accord avec le Ministère des Colonies. »

***

Le Comité Permanent Allemand pour les questions d'Expositions nous signale encore un trafic fort grossier des récompenses d'expositions. Il s'agirait en l'espèce d'une exposition internationale à Venise. Une maison aurait reçu une invitation, sur laquelle on pouvait lire cette phrase :

« Les frais que vous aurez à nous payer pour l'exposition en question ne s'élèveront qu'à la somme de 95 marks; cependant, pour l'obtention d'une médaille d'or avec diplôme ou quelque chose d'approchant, ou bien pour l'obtention d'une décoration, vous devrez nous payer une gratification de 350 marks. Cependant, cette somme ne devra nous être versée qu'après l'obtention de ces récompenses. »

Nous enregistrons cette déclaration de la même façon que le Comité Permanent Allemand nous l'a communiquée, c'est-à-dire sans commentaire.

***

M. De Vreese, membre du Comité Belge, a obtenu le premier prix pour la médaille de l'Exposition de Bruxelles 1910 au concours organisé par le Comité Exécutif. Nous sommes heureux de pouvoir le féliciter de son succès.

***

Nous adressons nos très sincères félicitations à MM. de Hemptinne, Greiner, Choque, Dietrich, E. Mélot et Regnier-Oury, membres du Comité Belge, à l'occasion de leur promotion dans l'Ordre de Léopold.

* * *

La soirée offerte par M. le Comte Adrien van der Burch, le Comte et la Comtesse Horace van der Burch en l'honneur des délégués étrangers, le lundi 30 novembre, fut particulièrement brillante.

Au programme, le *Maître de Chapelle*, qui fut interprété avec talent par Mme Eyreams, MM. Declény et Dua, de la Monnaie.

Les danses grecques et espagnoles, exécutées par Mlles Legrand et Pelucchi, et les mélodies chantées par M. Dua, furent très applaudies. Les monologues de M. Galipaux eurent leur succès habituel.

Reconnus dans l'assistance : le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de l'Industrie et du Travail, Son Ex. M. Beau, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, du Gouvernement français: M. Capelle, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, directeur général du Commerce et des Consulats; MM. Carton de Wiart, secrétaire du Roi; De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles; Lepreux, Léon Janssen, Lemonnier, membres du Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1910; E. Keym, directeur général; Comte Charles van der Burch, ancien sénateur; le général Comte Albéric van der Burch; MM. les hauts fonctionnaires du Département de l'Industrie et du Travail; Duc d'Ursel, commissaire général de l'Exposition de Bruxelles 1910; Kufferath et Reding, directeurs de la Monnaie et du Théâtre du Parc, et de nombreuses personnalités du monde industriel de la Belgique.

* * *

Le banquet offert par le Comité Belge des Expositions à l'étranger, à l'occasion de la 2e Conférence Internationale des Comités Permanents d'Expositions, a eu lieu, mardi soir, dans la salle des fêtes de la Grande Harmonie. Il a réuni environ 190 convives. La table d'honneur était présidée par M. G. Francotte, président du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, ayant à ses côtés MM. les Ministres Davignon et Hubert, MM. le Marquis de Montagliari, chargé d'affaires de l'Ambassade d'Italie à Bruxelles; Hetzel, vice-président du Comité Français des Expositions à l'Etranger; Goldberger, conseiller intime royal du Commerce, président du Comité Permanent de l'Industrie Allemande; M. le bourgmestre De Mot, M. von Vopelius, membre de la Chambre des Seigneurs, président de l'Association Centrale des Industriels Allemands; M. le duc d'Ursel, commissaire général du Gouvernement près l'Exposition de Bruxelles en 1910; MM. E. Digneffe, de Liége; Lepreux, directeur à la Banque Nationale; Nerinex, vice-président de la Chambre; Amelin, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail; Feyerick, industriel à Gand; C. Peten, député; Braconier, vice-président du Comité Belge; Henricot, sénateur; le comte Adrien van der Burch, secrétaire général du Comité Belge; Van Ophem, secrétaire-général adjoint; Lemonnier, échevin de la ville de Bruxelles, et membre du Comité Exécutif; Gody, commissaire général adjoint près l'Exposition de Bruxelles; Storms, secrétaire-général; E. Keym, directeur général; Poelaert, président de la Grande Harmonie; Canon-Legrand, industriel à Mons; Van der Meylen, trésorier du Comité Belge; Bogaarts; chevalier Ivan de Spirlet; Morisseaux, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail; Lambin, inspecteur général au Ministère des Chemins de fer; Thomas Braun; Alex. Braun, membres de la Commission Organisatrice; Borel, consul général de Suisse; Georges Vaxelaire, commissaire impérial ottoman près l'Exposition de Bruxelles en 1910; MM. les délégués étrangers, et MM. Winthour, Félix Hecq, van Langhendonck, Halot, De Rycker, De Porre, Melen, Doat, Jamar, Ernest Acker, Bertaux, Blaton, Bourdon, Bouy, Bulens, J.J. Caluwaers, Carle, Casier, Baron Chazal, Choque, Clément, Cloquet, Coetermans, Cornelis-Lebègue, Crutzen, d'Andrimont, d'Anvers, de Buggenoms, A. Decoene, De Grève, De Groux, De Kien, de Loneux, Derihon, Desoer, Despaigne, de Vriendt, De Wylder, comte Hadelin d'Oultremont, du Toict, Fichefet,

Fierens-Gevaert, Finet, Flagey, Flamme, Fonson, Forgeur, A. Goldschmidt, Goossens, Hamaide, Hénin, Houget, Léon Janssen, Lambeau, E. Lebermuth, Lebrun, Maurice Lippens, Mabille, Maldant, E. Mélot, Jenny Minne, Pelgrims, Reding, F. Renkin, H. Renkin, Ropsy-Chaudron, Baron de Rosée, Rotiers, J. Rysiger, Schaltin, de Smet, chevalier Taberne, Timmermans, Van Ceulebroeck, Vandevelde, Van de Voorde, van Zuylen, Vinche, Weill, Wielemans, Wolfers, Zorn : les membres de la Presse belge.

A l'heure des toats, M. Francotte se lève le premier et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Il ne se trouvera jamais plus belle occasion d'attester le caractère international de notre effort, que celle que je vous offre en proposant de lever les verres en l'honneur des Souverains et Chefs d'Etats.

Nos préférences vont aux expositions qui se peuvent réclamer d'un patronage officiel, non pas seulement que ce patronage soit un grand honneur, mais surtout, parce qu'il est une précieuse garantie.

En rendant hommage aux Chefs d'Etats, nous leur disons avec quelle confiance, avec quelle joie, nous verrons les expositions à venir se placer sous leur égide.

Nous le disons au Roi Léopold, notre hôte à tous, mais au nom des Belges, je veux le dire à notre Roi. Car il n'est pas un citoyen de ce libre pays qui, dans le fond de son âme, ne lui rende justice ; et quant à nous, membres du Comité Belge des Expositions à l'Etranger, c'est avec fierté, que nous lui offrons un public témoignage de notre loyalisme.

Une pensée de gratitude et de confiance m'inspire encore lorsqu'à la santé du Roi des Belges, j'associe celle de ses Ministres.

Le Gouvernement Belge est largement intervenu dans les grandes expositions qui ont vu le jour ces temps derniers. Nous ne lui demandons pas autre chose que d'être conséquent avec lui-même. Ces expositions, qu'il encourage au prix de sacrifices considérables, il les veut sérieuses et loyales; qu'il nous aide à les rendre, partout et toujours, sérieuses et loyales.

Le Gouvernement Allemand a manifesté son intention de réunir, en 1910, une conférence diplomatique ayant les expositions pour objet ; j'ose signaler dès à présent, à M. le Ministre des Affaires Étrangères, la haute importance que nous attachons à cette communication.

Il ne m'appartient pas d'en dire davantage ; mais il appartient à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail de rechercher les sanctions immédiates que comportent les vœux émis par la 2e Conférence Internationale. Je prendrai la liberté de lui communiquer ces vœux, que je recommande dès à présent à sa bienveillante attention

Les expositions se suivent avec une telle rapidité, que les comités permanents ne se reposent jamais : leur devise est *Repos ailleurs*, et ils attendent d'un autre monde, d'un monde sans expositions, tout le loisir auquel ils peuvent prétendre.

Les comités sont en pleine activité; ils fourbissent leurs armes et, cette fois, le théâtre de l'engagement sera à Bruxelles même.

C'est une bonne fortune pour nous d'avoir pu les mettre aujourd'hui en présence de leurs frères d'armes. Je remercie Messieurs les membres du Comité Exécutif de l'Exposition de 1910 de nous avoir accordé la faveur de leur présence ; et comme M. De Mot, en sa double qualité de Bourgmestre et de Président du Comité, incarne mieux que tout autre l'Exposition prochaine, c'est à lui que mon toast s'adresse pour la prospérité de la grande ville qu'il dirige, et le succès de la grande manifestation qu'il prépare.

Que la Presse, de son côté, accueile avec bonne grâce la bienvenue que je lui souhaite. Hélas! en ce qui la touche, il ne nous est jamais donné d'éprouver un sentiment tout à fait désintéressé! Oui, nous sommes heureux de la voir mêlée à cette fête ; oui, nous nous faisons un devoir de la remercier; mais ce n'est pas sans le secret espoir que sa munificence ajoutera quelque chose à ce que nous lui devons déjà.

Par dessus tout, mes chers compatriotes, ministres, membres du Commissariat Général et du Comité Exécutif, journalistes, amis, le Comité Belge des Expositions à l'Etranger vous sait gré de

l'avoir aidé à honorer nos confrères de l'étranger : venus de France, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande, de Hongrie, de Danemarck et de Suisse, ils n'ont d'autre souci que l'action commune ; et ils sont bien aise, je vous assure, de reconnaître parmi nous, dans notre nation, la bonne entente qui, mieux que tout autre effort, prépare l'accord entre les peuples.

A vous enfin, Messieurs les délégués et chers confrères, grâces vous soient rendues ! Non pas pour le labeur accompli ; c'est relativement peu de chose. Dans mon pays natal, pour se défendre contre des remerciements immérités, il est une locution de style : *c'est le métier qui l'ordonne*, dit-on.

Certes, nous avons travaillé ferme, beaucoup discuté, peut-être aussi, un peu disputé : *c'est le mètier qui l'ordonne ;* ce qu'il faut louer, c'est la courtoisie, c'est la sympathie qui ont plané sur les débats les plus animés ; c'est l'esprit de concession qui a dicté les sacrifices nécessaires et qui s'est affirmé dans ce fait capital : la constitution d'une Fédération Internationale des Comités.

Je parle de sacrifices ! pourrais-je oublier celui qui nous a directement touchés, celui que la France, surtout, a consenti lorsque, renonçant à son droit d'aînesse, elle s'est prêtée, d'accord avec les autres nations, à établir à Bruxelles le siège du Bureau Permanent de la Fédération.

Et maintenant, vous surprend-t-il que, me tournant vers l'Allemagne, je regarde l'avenir avec assurance ? Vers l'Allemagne, parce que c'est à elle que vient l'honneur et la charge de la III^e^ Conférence. Nous sommes sans inquiétudes : la Conférence sera organisée avec l'intelligence et le soin dont il nous a été donné tant de preuves ; l'accueil qui nous attend à Berlin sera chaleureux et délicat et je n'ajoute qu'un vœu : c'est que nos confrères allemands goûtent alors, aussi profondément qu'en ce moment nous-mêmes, les satisfactions intimes que leur réservent l'étroite union et la cordiale fraternité de tous les Comités.

Haut les verres, Messieurs ! buvons au bonheur de nos invités, au progrès certain et grandissant de notre action.

M. HUBERT, ministre de l'Industrie et du Travail, s'associe aux paroles de M. le Président au nom du Gouvernement ; M. le Ministre se réjouit de constater l'esprit de solidarité qui unit toutes les nations sur le terrain économique, et célèbre l'Œuvre des Expositions.

M. HETZEL, vice-président du Comité Français, remplaçant le sénateur Dupont, empêché au dernier moment, prononce un discours très documenté que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

M. GOLDBERGER, président du Comité Allemand, exprime en ces termes, la gratitude de ses compatriotes :

Messieurs,

Mes collègues et moi, nous sommes heureux d'avoir pu répondre à votre invitation et venir dans ce beau pays dont le glorieux passé historique et artistique a rayonné par le monde et qui, par l'essor ininterrompu de son commerce et de son industrie, affirme, avec sa force, l'intelligence de ses habitants, leurs qualités de travail et de courage. Dans son ascension continue vers le progrès, l'humanité se crée chaque jour des tâches nouvelles ; chaque jour, elle impose aux peuples comme aux individus des devoirs nouveaux. La Belgique saura, comme par le passé, tenir sa place avec honneur au milieu des nations. La Belgique et les Belges ! L'univers est grand : il ouvre à toutes les énergies un vaste champ de développement pacifique, des possibilités plus ou moins illimitées. Sans doute, nous vivons en un temps où, plus que jamais, la puissance économique d'un pays est la mesure de sa puissance internationale, de son influence politique. C'est aussi moins onéreux. Entretenant des relations cordiales avec tous ses voisins, à la faveur d'une neutralité enviable, la Belgique peut, à juste titre, s'énorgueillir des sympathies sincères et chaleureuses que lui témoignent presque toutes les nations. Entre toutes, l'Allemagne est avec elle de cœur.

Il est superflu de rappeler ici, Messieurs, que l'Union fait la Force. Disons seulement que nous tous ici, Délégués à cette Conférence, de quelque pays que nous venions, nous ne sommes animés que

par le désir de solutionner heureusement, et par l'unanimité de nos suffrages, toutes les questions qui font l'objet de nos travaux et qui, par leur importance, embrassent une notable partie du domaine économique. Nous serons ainsi plus forts et mieux armés pour atteindre le but que nous assignons à nos efforts.

La « Commission Permanente de l'Industrie Allemande pour les questions d'Expositions » a été instituée de concert avec le Gouvernement Impérial, par les grandes associations industrielles de notre pays. Nous avons pris comme modèle l'excellente organisation similaire du Comité Français, notre devancier de longue date. Nous avons adopté le programme français, l'élargissant dans la mesure que commandaient les besoins et les intérêts de la production industrielle en Allemagne. Nous allons de l'avant, nous encourageons toute exposition, soit en Allemagne, soit à l'étranger, lorsque nous avons la conviction qu'elle pourra servir les intérêts généraux de l'industrie et du commerce et qu'elle répond à un besoin véritable. Par contre, nous sommes opposés à toute exposition qui ne peut et qui ne veut être qu'une entreprise de lucre et servir des intérêts particuliers sans s'inspirer d'aucune raison d'opportunité ou de nécessité générale et nous réagissons par là même contre le danger des expositions trop fréquentes. Notre programme nous impose des devoirs non moins impérieux dans l'examen des questions qui sont de notre ressort ; je mentionnerai les récompenses, les médailles, la concurrence déloyale, les expositionnettes, le respect de la propriété littéraire et artistique, industrielle et commerciale et bien d'autres problèmes encore. Partout, il y aura de graves et importantes réformes à demander. Le moment est venu. L'instant, pour ainsi dire, nous appartient. Nous devons le saisir et dominer ce qui l'environne. Les postulats sont donnés. La Fédération, que nous avons créée ce matin, s'efforcera de les réaliser ; elle compte, à cet effet, sur le précieux concours des gouvernements, qui lui est indispensable. Il nous faut, comme M. Francotte l'a dit hier si bien, dans le domaine des Expositions, des mœurs nouvelles, des lois nouvelles. Aux Comités la *moralisation*, aux Gouvernements la *législation*. Nulle part nous ne voulons entraver le libre développement des forces économiques, et tous les ménagements nécessaires seront pris. Notre activité présente et à venir ne prendra jamais la forme d'une tutelle, mais celle d'une collaboration donnée à tous ceux qui, avec nous, travaillent pour le plus grand bien de la civilisation.

Laissez-moi, Monsieur le Président, vous exprimer, à vous et à vos excellents collègues, notre très vive gratitude pour la sagesse et pour le grand soin que vous avez mis à préparer cette seconde Conférence. Veuillez agréer également nos bien sincères remerciements pour le plaisir que vous nous avez procuré en nous conviant à ce banquet aux côtés des membres du Comité Belge. La forme exquise que vous donnez à vos amabilités me remet involontairement en mémoire les paroles que notre grand poète allemand place dans la bouche d'une des Trois Grâces :

« Sachez mettre de la grâce dans ce que vous offrez ». Goethe paraît être fort bien connu en Belgique; on sait, en tous cas, y appliquer le conseil d'Aglaé. Et qui s'en étonnerait ; la grâce étant un don de la nature? Mais les deux sœurs d'Aglaé, Hégémone et Euphrosine, répondent :

« Sachez accepter avec grâce. Et que le remerciement soit souverainement gracieux ».

Je ne sais, Messieurs, si nous sommes capables, dans l'expression de notre reconnaissance, de satisfaire aux préceptes des déesses antiques. Mais si nous sommes dépourvus de cette grâce d'accepter, si surtout la grâce suprême de remercier nous fait défaut, les sentiments qui nous animent, soyez-en persuadés, Monsieur le Président, sont sincères et chaleureux.

Si en 1910, nous avons le plaisir et l'honneur de vous voir réunis à Berlin, la métropole de l'Empire, nous aurons à cœur de suivre l'exemple qui nous a été donné l'an dernier à Paris — nous avons gardé de notre séjour un souvenir inoubliable — et l'exemple que vous nous donnez à Bruxelles.

Et vous pouvez être convaincu, Monsieur le Président, que vous trouverez à Berlin les mêmes empressements, les mêmes sentiments et toutes nos amitiés.

Messieurs, je lève mon verre pour nous tous, délégués à cette Conférence, au Comité Belge : Vivat, aeriat, floreat, à son Comité de Direction et à son Secrétaire Général de tout premier ordre. Je lève mon verre à l'éminent Président du Comité et au très distingué Président de la Conférence, M. Gustave Francotte, dont le nom illustre, les qualités d'esprit et l'activité

infatigable, connus et appréciés non seulement en Belgique, mais au delà de ses frontières, sont un programme!

M. DE MOT, en sa qualité de Bourgmestre de Bruxelles, se félicite de ce que Bruxelles ait été choisie comme siège de la Fédération des Comités Permanents d'Expositions, et souhaite aux délégués étrangers une cordiale bienvenue dans la capitale belge.

M. le Chevalier AGRATI se fait ensuite l'interprète des Italiens; M. van Bennekom, des Hollandais; M. de Zsolnay, des Hongrois et M. Tardieu, dans un speech très humoristique;, répond au nom de la presse entière.

Vers 11 heures, la fête était terminée.

* * *

Les membres de la Conférence se réunissaient mercredi à midi, dans les salons du « Restaurant de la Monnaie », où le Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles en 1910 leur offrait à déjeuner.

M. De Mot a bu tout d'abord au Roi et, comme bourgmestre et comme président du Comité Exécutif, au succès de la Fédération des Comités Permanents d'Expositions, qui fera son grand début à Bruxelles en 1910. Il a remercié les membres de la Fédération d'avoir choisi Bruxelles comme siège du Bureau Permanent et a terminé par un joli couplet sur le rôle des hommes d'expositions, qui méritent de l'humanité, puisqu'ils travaillent à établir la concorde entre les peuples.

M. Ravené, président de la Commission Allemande, a très aimablement répondu, en buvant au succès de l'Exposition de Bruxelles, puis, le café rapidement pris, les convives se sont rendus place De Brouckère, où M. Léon Janssen avait organisé un service de voitures de tramways qui les a conduits à l'Exposition.

* * *

Le mercredi soir, M. le Ministre de l'Industrie et du Travail et Mme Hubert recevaient, à dîner à l'hôtel particulier du Ministère, les chefs de délégations étrangères représentées à la IIe Conférence Internationale, les membres du bureau du Comité Belge des Expositions à l'Etranger et quelques notabilités du département de l'Industrie et du Travail.

Assistaient à ce dîner, M. Helleputte, Ministre des Chemins de fer; M. Capelle, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, directeur général du Commerce et des Consulats; M. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles; M. Mommaert, directeur des Affaires générales; De Jardin, directeur général de l'Administration des Mines; Bastenier, directeur général; Mavaut, chef du Cabinet; MM. Vanderstraeten Solvay, Lepreux, Janssen, Lemonnier, membres du Comité Exécutif de l'Exposition de Bruxelles 1910; le duc d'Ursel, commissaire général du Gouvernement Storms, Gody, Canon-Legrand, etc.

* * *

Nous donnons ci-dessous, à titre purement documentaire, un fac-simile d'une lettre, qu'adresse un certain directeur d'une certaine Exposition de Bruxelles en 1908, à une firme étrangère.

Nous attirons l'attention des membres du Comité Belge sur ce procédé qui consiste à faire croire à des bâtiments d'une exposition importante par le fait d'intercaler, dans l'entête, la photographie du Palais de la Bourse de Bruxelles, car c'est bien le Palais de la Bourse de Bruxelles qui est figuré sur ce papier-lettre à la place laissée libre sur notre fac-similé.

Nous n'avons pas connaissance d'une exposition internationale de Bruxelles en 1908, ni de bureaux installés 36, rue Leys.

Nous signalons ce fait, une fois de plus, à nos lecteurs.

ROYAUME DE BELGIQUE. — VILLE DE BRUXELLES

◇

Exposition Internationale de Bruxelles

MAI 1908 OCTOBRE

Arts --- Sciences

BUREAUX
DE LA SECTION ÉTRANGÈRE :
RUE LEYS, 36
BRUXELLES

MAI 1908 OCTOBRE

Industrie-Commerce

BUREAUX
DE LA SECTION ÉTRANGÈRE :
RUE LEYS, 36
BRUXELLES

Bruxelles, le

M

Nous avons bien reçu votre demande d'admission ainsi conçue.

Demande à exposer les produits ci-après désignés :

Veuillez considérer la présente comme certificat d'admission et agréer, M , l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur,

Nous rappelons à nos membres que les statuts du Comité Belge ont été revisés à l'assemblée générale du 24 juin dernier. L'article premier est libellé comme suit :

« **Le Comité Belge des Expositions à l'Etranger a pour but de favoriser l'expansion belge, soit en organisant en Belgique et à l'étranger des expositions spéciales, soit en prenant part aux expositions internationales.** »

Téléphone 1407

TAVERNE ROYALE

Téléphone 7690

Café * Restaurant * Tea-Room = Salles pour Banquets et Réunions

TEA-ROOM DE LA "ROYALE" : CONCERT TOUS LES JOURS

RHUM "SAINTE-LUCIE" vieux
Importation directe

COGNAC grande champagne "RICHELIEU"
Années 1830, -42, -48, -58, -65 et -78

BRUXELLES

FOIE GRAS "FEYEL" Strasbourg
Arrivage régulier
Expédition en province et à l'étranger

THÉ "ROYAL", mélange spécial

CHAMPAGNE

pour
RÉCEPTIONS
et
DINERS

CARLE FRÈRES

— 67 —
RUE ROYALE

BRUXELLES

CHEMISE-RELIURE

POUR CONSERVER LE "BULLETIN"

Nous informons nos membres de ce que M. EDG. VERHOOST, relieur de S. M. le Roi, vient de créer, pour conserver le *Bulletin du Comité belge*, une reliure simple et pratique permettant de relier soi-même le bulletin : il suffit de glisser les livraisons sous un caoutchouc réservé à cet effet.

Cette chemise-reliure porte sur le dos le titre de la publication et le millésime de l'année en cours. Elle est en vente chez le fabricant, **8, rue de Locquenghien, à Bruxelles**, au prix de fr. 1.25 (franco port et emballage : fr. 1.75)

Le Bureau Commercial des Expositions

PLACÉ SOUS LE PATRONAGE OFFICIEL DU COMITÉ BELGE DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES 1910 - - - - -

délivre gratuitement tous les renseignements commerciaux et industriels.

Il entreprend a forfait, à l'occasion de l'Exposition de 1910, tout ce qui se rapporte à la participation des maisons belges et étrangères.

Le Bureau Commercial fait les installations des exposants, entreprend le transport de leurs produits, organise leur représentation et les assure contre tous risques.

LES ANNONCES

sont reçues, soit au bureau du Comité (service du *Bulletin*), 14, rue de Berlaimont, soit à l'Imprimerie de *L'Expansion Belge*, 4, rue de Berlaimont.

Elles sont tarifées *ne varietur* aux prix suivants :

POUR UNE ANNÉE ENTIÈRE

(10 numéros au moins)

La page	500 francs.
La 1/2 page	300 »
Le 1/4 de page	175 »
Le 1/8 »	100 »

POUR UNE INSERTION

La page	80 francs.
La 1/2 page	50 »
Le 1/4 de page	30 »
Le 1/8 »	20 »

Ces prix, en ce qui concerne la *première* page, sont portés respectivement à 600, 375, 200 et 125 francs pour un contrat d'une année ou de 10 numéros, et à 90, 60, 40 et 25 francs pour une insertion.

FABRIQUE DE PIPES Téléph. 8332

"Au Nabab" FONDÉE EN 1864

Importation
Exportation

J.-B. VINCHE & FILS

Fournisseurs de S. A. R. le Prince Albert de Belgique

85, Marché-aux-Herbes, Bruxelles

COLLECTIONS LES PLUS COMPLÈTES EN TOUS GENRES

Pipes — Fume-cigares — Fume-cigarettes — Necessaires
Trousses de voyage en ecume sublime, Vieille racine de bruyère
Écume calcinée, à l'huile, au goudron (*seul fabricant*)
Chiffres — Articles de luxe — Armoiries

RÉPARATIONS INSTANTANÉES OBJETS SUR COMMANDE

Sur demande, envoi du CATALOGUE ILLUSTRÉ contenant plus de 900 modèles

Les plus hautes récompenses aux principales Expositions universelles et internationales

MANUFACTURE ROYALE BELGE
DE
CIGARETTES
(anciennement société anonyme)

CLÉMENT BOUHY, SUCCESSEUR
40, rue du Chœur, 40, BRUXELLES (Ouest).

Pour cause d'agrandissement

les bureaux, usine et habitation seront transférés, à partir du 1er janvier 1909,

Rue de Hambourg, Bruxelles-Maritime.

Les ateliers comprendront 5 salles de 220 m.c. chacune, éclairées à l'électricité produite à l'usine. Outillage perfectionné. Machines à cigarettes à grande production.

Laits et Produits spéciaux
pour Adultes Dyspepsiques, Arthritiques, etc.

Diabétiques
Section spéciale de Produits alimentaires au Gluten.

LA NUTRICIA

Société Anonyme à Laeken
(Tel. 2744 ou 9400)
Fabriques à LAEKEN et à DUFFEL (Anvers)

REMISE A DOMICILE. — SUCCURSALES, DÉPOTS ET ENVOI EN PROVINCE.
— Les plus hautes distinctions aux Expositions universelles —

ALIMENTATION des NOURRISSONS
sains ou malades
privés du lait de leur mère.

EXPORTATION : Laits et Crème, homogénéisés. — **Lait condensé**, avec ou sans sucre. — **Lait en poudre**, gras, demi-gras, maigre.

Prospectus et tous renseignements, sur demande, à Laeken.

Grand Hôtel

BRUXELLES

SPÉCIALITÉ
D'IMPRESSIONS DE LUXE

P. Poelemans

Succr de F. CATRANI

Téléph. 6734

Graveur-Timbreur

BRUXELLES 9, rue Van Moer

ENGRENAGES A CHEVRONS TAILLÉS
Cylindriques, coniques et crémaillères.

RENÉ RYZIGER ET CIE

Absence = = = = = = = complète de bruits = chocs

Usure presque —— nulle ——

Rendement = = = = = = 98 p. c.

Pignons à 4 dents.

GRANDES= = = =RÉDUCTIONS

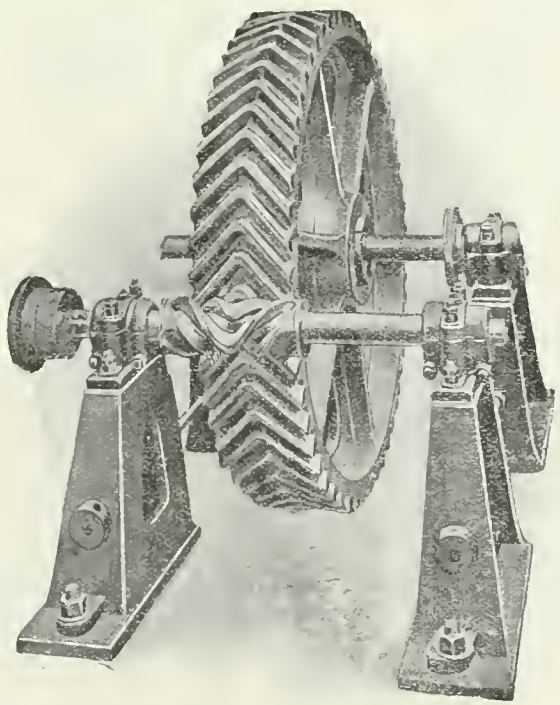

Bureaux et Ateliers :
112, Rue Le Lorrain
= =BRUXELLES= =

Représentant pour la Belgique :
G. BRABANT
ingénieur
43A, Rue Charles Degroux
= = =BRUXELLES= = =

Bureaux à
ROTTERDAM
STOCKHOLM
SOERABAYA

HOTEL MÉTROPOLE

1ER ORDRE

BRUXELLES

PROPRIÉTAIRE : WIELEMANS-CEUPPENS

Abonnement : 12 francs l'an. *Prix du numéro : 1 franc.*

L'EXPANSION BELGE

Revue Mensuelle
Illustrée

La revue *L'Expansion Belge* renseigne ses lecteurs sur toutes les manifestations belges à l'étranger.

Fondée sous le patronage et avec le concours de personnalités désireuses de favoriser tout ce qui intéresse la diffusion de notre activité, tant industrielle qu'artistique, elle affecte ses bénéfices à la création de bourses d'étude ou de voyage.

SOMMAIRE

DU NUMÉRO DE DÉCEMBRE

A travers le Congo belge, par le Commandant R. D.

L'Art belge à l'Étranger, par L. Dumont-Wilden.

Expansion Industrielle, par Mondel.

L'Institut Agricole de l'Etat, à Gembloux, par H. Raquet.

Le « Gotha » de L Expansion Belge :

La Monnaie Royale de Belgique, par Albert Mélot.

Compagnie Internationale des Wagons Lits et des Grands Express Européens, par Albert van Dievoet.

La Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, par Robert Halloys.

De-ci, de-là : *En mémoire des « Cadets de Belgique ».* — *L'Exode rural et la Colonisation,* par Alex. Lonay. — *Les Arts de la Femme,* par la Comtesse Marie de Villermont. — *L'Exposition d'Art belge à Berlin,* par A. v. D. — *Un Belge, général au Costa-Rica,* par P. M.

Bibliographie.

ON S'ABONNE :
4, RUE DE BERLAIMONT, BRUXELLES

L'IMPRIMERIE DE L'EXPANSION BELGE SE CHARGE DE TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION EN LITHO & TYPOGRAPHIE, POUR ŒUVRES DE PROPAGANDE, SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES, EXPOSITIONS, etc. LIVRES, REVUES, BROCHURES, CATALOGUES, ÉDITIONS DE GRAND LUXE.

USINES PIPE

10, rue Ruysdael

BRUXELLES

DÉPOTS :

PARIS : 18, rue de Berri.

BERLIN : 25, Schiffbauerdamm.

LONDRES : 37, Wardour Street.

AGENCES :

VIENNE : Edgar Aub, VII Zieglergasse 5.

BUCHAREST : Léonida & C°, 10, Strada Catunu Nou.

MOSCOU : Follman, Tverskaia Bolschoi, Gnesdnikoff 14.

RIGA : Feitelberg, Georgenstrasse 2.

FOURNISSEURS DE

S. A. R. Monseigneur LE PRINCE ALBERT

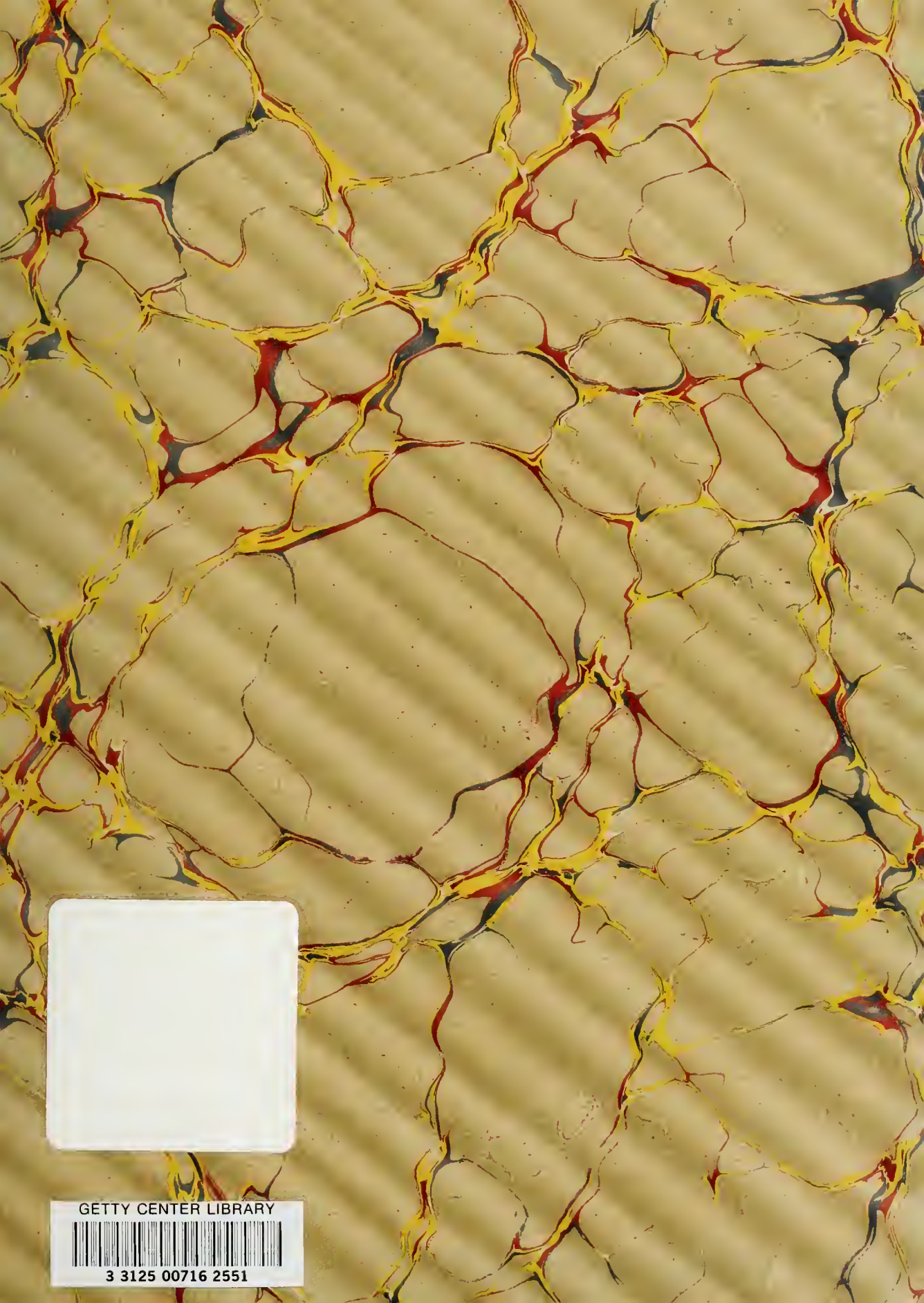

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00716 2551